

Rapport
d'activité
2006



- mai 2007 -

Table des matières

La vie de l'association	3
1. Les adhérents	5
2. Le Conseil d'administration.....	6
3. L'Assemblée générale du 4 mai 2006.....	8
4. Le Conseil d'administration en 2006.....	10
5. Le personnel de l'ADRC en 2006.....	12
Département Etudes et Conseils	13
1. L'action du département Etudes et Conseils.....	15
2. Bilan d'ensemble des interventions en 2006	17
3. Consultations, études de projets et concours en 2006	18
4. Assistance à projet et études de faisabilité.....	19
5. Prise de contacts.....	20
6. Echanges d'information avec le CNC.....	21
7. Documents : coûts prévisionnels des projets de salles et Guide pratique d'étude des projets de salles.....	21
8. Participation à des actions de formation	23
Information - Animation – Formation	25
1. Information des exploitants – Prévisionnements	27
2. Centre-ressources : site Internet, photothèque	29
Mission Patrimoine	31
1. Aide à la diffusion des films	33
2. Nouvelles actions	42
3. Services à destination des salles, Centre-ressources.....	45
4. Annexes	48
L'accès au film (Tirage et circulations de copies supplémentaires)	51
1. L'accès au film – Synthèse	53
2. Localités desservies	57
3. Analyse des interventions sur les films de large diffusion.....	59
4. Répartition géographique des copies par région ADRC.....	78
5. Répartition des entrées	91
6. Répartition et évolution des tirages selon les procédures	93
7. Répartition par nationalités	95
8. Ventilation des tirages Petites Villes selon le nombre de copies ADRC tirées par film	97
9. Répartition des tirages ADRC selon l'ampleur de diffusion des films.....	98
10. Art et Essai.....	99
11. Répartition par distributeur, et part des interventions ADRC	100
Annexes	105
• Tableau général : films – copies – résultats - Procédure Petites Villes - Procédure Villes Moyennes et procédure Art et Essai	
• Liste des localités ayant bénéficié de la procédure Petites Villes	
• Modes d'intervention de l'ADRC pour l'accès au film	

La vie de l'association

Année 2006

- 1. Les adhérents**
- 2. Le Conseil d'administration**
- 3. L'Assemblée générale du 4 mai 2006**
- 4. Le Conseil d'administration en 2006**
- 5. Le personnel de l'ADRC en 2006**

1. Les adhérents

En 2006, l'Agence pour le développement régional du cinéma comptait 922 adhérents, contre 883 en 2005, soit une progression de 4 % du nombre total des adhérents par rapport à l'année précédente :

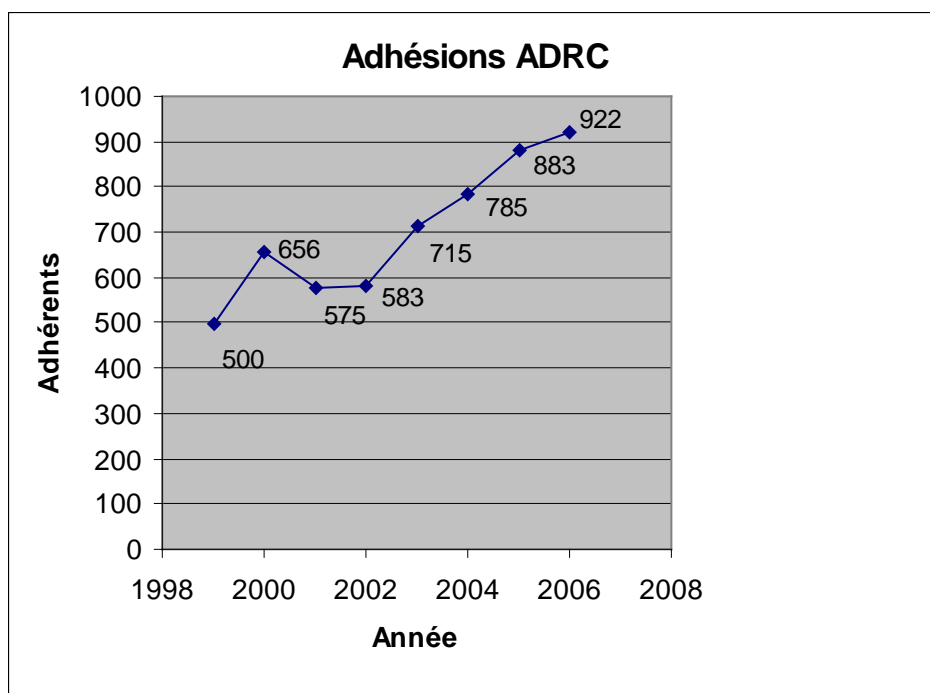
- 724 exploitants (693 en 2005 et 630 en 2004) ;
- 16 ententes ou groupements de programmation (13 en 2005 et 15 en 2004) ;
- 36 sociétés de distribution (34 en 2005 et 26 en 2004) ;
- 25 producteurs (25 en 2005 et 16 en 2004) ;
- 27 réalisateurs (28 en 2005 et 34 en 2004) ;
- 94 collectivités locales (90 en 2005 et 64 en 2004).

Les adhésions sont ainsi en progression dans toutes les catégories à l'exception de celle des réalisateurs.

Comme au cours des années précédentes, les exploitations les plus nombreuses sont celles situées dans des agglomérations de moins de 10.000 habitants.

Dans le collège des collectivités, il faut remarquer que, si les communes de moins de 10.000 habitants forment aujourd'hui 50 % du total des collectivités adhérentes, les collectivités rassemblées dans les trois autres catégories (de 10.000 à 20.000 habitants ; de 20.000 à 50.000 habitants ; et collectivités de plus de 50.000 habitants) représentent maintenant 50 % des adhésions de cette catégorie, confirmant la tendance des dernières années.

L'évolution du nombre total d'adhésions de 1999 à 2006 montre une augmentation totale de plus de 84 %.



L'évolution du nombre d'adhérents pour chacune des catégories se présente ainsi

STATISTIQUES ADHÉSIONS	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Exploitants	380	520	487	455	557	630	693	724
Programmateurs	11	12	14	14	11	15	13	16
Distributeurs	20	15	10	15	17	26	34	36
Producteurs	-	-	-	13	10	16	25	25
Réalisateurs	55	68	24	32	41	34	28	27
Collectivités	34	41	40	53	79	64	90	94
Total	500	656	575	582	715	785	883	922

2. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élu en mai 2005 s'est réuni à quatre reprises en 2006 : les 2 février, 6 avril, 12 octobre et 7 décembre 2006.

Le 2 février 2006

Les administrateurs entendent le rapport sur le bilan des tirages de copies en 2005 : le nombre total des copies s'est élevé à 1.792 copies, soit une diminution de 10 % :

- 1.349 copies du dispositif Petites Villes ;
- 443 du dispositif Villes Moyennes et du dispositif Art et Essai.

L'ensemble des copies concerne 134 titres en 2005. 86 % des films concernés sont recommandés Art et Essai. Les films sont européens pour 63 % des films (dont 87 % sont Art et Essai) et 73 % des copies, parmi eux les films français représentent 54 % du total des films (85 % Art et Essai) et 69 % des copies ; américains pour 15 % des films (dont 94 % sont Art et Essai) et 18,5 % des copies ; et les films des autres nationalités sont 22 % du total des films (100 % des films sont Art et Essai) et 8,5 % des copies tirées.

Les budgets 2006 de l'ADRC sont présentés ensuite en ce qui concerne le budget de fonctionnement principal, le budget répertoire et le budget copies. Les administrateurs adoptent les budgets correspondants.

Les modalités de l'organisation de l'assemblée générale du 4 mai 2006 sont enfin discutées.

Le 6 avril 2006

Le Conseil examine les états financiers pour 2005 présentés par M. GUILLON, Expert-comptable, et prennent connaissance du résultat déficitaire de l'exercice : 6.691 Euros, qui sera imputé sur l'excédent réalisé durant l'exercice 2004. M. LE BIHAN présente ensuite en sa qualité de Commissaire aux comptes son rapport au conseil et confirme la sincérité des comptes, avant de souligner la santé financière de l'association.

Les états financiers et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité par le Conseil.

Le Délégué général présente le projet de rapport moral pour 2005. Le Conseil adopte le texte du rapport moral en vue de sa diffusion aux adhérents.

Les administrateurs arrêtent les modalités d'organisation de l'Assemblée générale du 4 mai 2006 à la FÉMIS.

Les administrateurs examinent ensuite l'évolution du nombre de copies tirées au premier trimestre de l'année 2006 : 534 copies.

Enfin, le Conseil examine le nombre des adhésions au début avril (735) et constate le bon rythme des adhésions.

Les administrateurs sont ensuite informés de l'état des recherches de nouveaux locaux pour l'Agence.

Le 12 octobre 2006

Les administrateurs étudient les modalités de désignation du Président de l'Agence, à la suite du décès de Bernard Rapp, et la liste des cinéastes à contacter à ce titre.

Le Conseil étudie l'évolution du tirage de copies durant les neuf premiers mois de l'année 2006. Il constate que le nombre total de copies tirées durant ces neuf mois (1.324) est inférieur de 3 % au chiffre relatif à la même période de 2005.

Le Conseil est ensuite informé de l'exécution des budgets de fonctionnement et du budget copies pour 2006 et des éléments concernant le déménagement dans les nouveaux locaux du 58 rue Pierre Charron.

Les administrateurs évoquent les débats concernant l'Agence lors du congrès de la FNCF à Lyon et prennent connaissance de la lettre de deux pages qui a été adressée aux adhérents et aux partenaires de l'Agence au sujet des interventions pour le tirage des copies des films de large diffusion.

Enfin, le Conseil est informé de l'analyse du cabinet d'expertise comptable IFAG concluant que la situation présente de non-lucrativité est conforme aux missions de l'Agence et est la plus favorable au regard de ses budgets.

Le 7 décembre 2006

Lors de ce Conseil, les administrateurs procèdent à l'élection de Lucas BELVAUX à la présidence de l'Agence.

Le Conseil analyse le bilan des interventions de 2006 : le nombre final de copies tirées devrait se situer entre 1.720 et 1.770 copies.

Les administrateurs examinent le nouveau dispositif d'aides aux éléments de tirage que va gérer dorénavant l'ADRC.

Les administrateurs étudient les documents d'analyse de l'exécution du budget 2006 de l'Agence et les éléments de préparation du budget 2007. Après examen, les administrateurs approuvent ces orientations et demandent à la Direction de l'association de transmettre au CNC ce projet de budget.

Le document intitulé « Concentration et profondeur de la diffusion des films en 2006 » montrant le pourcentage des copies de 56 films absorbées par les villes clefs de janvier à octobre 2006 est présenté au Conseil.

3. L'Assemblée Générale du 4 mai 2006

Les adhérents de l'Agence se sont réunis en Assemblée générale le 4 mai 2006 pour la septième fois depuis la réforme statutaire de 1999. Comme les années précédentes, les travaux se sont déroulés dans les locaux de la FÉMIS, rue Francoeur.

Sous la présidence de Bertrand VAN EFFENTERRE, l'Assemblée a entendu le rapport moral dont les principaux points étaient l'augmentation du nombre des adhérents qui atteint le nombre de 883 au début mai; la circulation de 1.792 copies pour 123 films ; l'importance du nombre des films de diffusion moyenne ou réduite (83 %) et des films recommandés (86 %) parmi les films tirés ; la poursuite des analyses de l'Agence sur les plans de diffusion et l'absorption des copies par les villes clés ; la diversité des interventions du département Etudes ; l'action du département patrimoine auprès de 281 salles et notamment pour la diffusion de films muets en ciné-concerts ; la circulation d'un cycle de films de Jean Renoir à l'occasion de l'actualité créée par l'exposition d'ouverture de la Cinémathèque française à Bercy ; et la diminution pour 2006 des budgets de l'Agence du fait de la diminution des ressources du compte de soutien.

Mima FLEURENT donne lecture du rapport financier transmis préalablement à tous les adhérents et dont les éléments essentiels sont les suivants. Les comptes de l'année 2005 ont été arrêtés avec un déficit comptable de 6.691 Euros. Le déficit sera imputé sur l'excédent de 41.121 Euros réalisé lors de l'exercice 2004, comme cela avait été indiqué lors de l'arrêté des comptes pour 2004.

En fin d'exercice, le fonds de roulement s'établit à 218.469 Euros fin 2005 contre 225.781 Euros à fin 2004, pour un total de produits de fonctionnement de 1.416.213 Euros fin 2005.

M. LE BIHAN du cabinet SELECO, Commissaire aux comptes, indique qu'il a procédé aux vérifications nécessaires et qu'il certifie la sincérité des comptes de l'association.

Les débats portent ensuite notamment sur l'incidence des baisses de budget sur les actions de l'Agence ; l'évolution des tarifs des laboratoires pour le tirage des copies par l'ADRC ; la position de l'Agence en ce qui concerne la projection numérique ; les avantages accordés aux adhérents ; l'impact positif des ciné-concerts proposés par le département Patrimoine ; les difficultés d'accès aux films des Villes Moyennes.

À l'issue de ces débats, le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité par les adhérents.

4. Le Conseil d'Administration en 2006

Agence pour le Développement Régional du Cinéma Conseil d'administration élu le 31 mai 2005

Président : - M. Bernard Rapp Réalisateur de films
- M. Lucas Belvaux depuis le 07/12/2006 Réalisateur de films

Membres de droit :

- M. Roch-Olivier Maistre · Médiateur du Cinéma
- M. André Larquié · Président de la Commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles de cinéma
- M. Patrice Chéreau · Président de la FÉMIS (Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son)
- M. Pierre-William Glenn · Président de la CST (Commission supérieure technique de l'image et du son), représenté par Mme Romaine Legargeant

Élus des membres adhérents

Collectivités Territoriales :

- M. Jean-François Burgos · Maire-adjoint de Gennevilliers (92)
[suppléant : M. Philippe Bonnotte, Maire de Sézanne (51)]
- M. Alexandre Tachdjian · Conseil Général de l'Ain (01)
[suppléant : M. Jean-Paul Hilligot, Commune de Bain-de-Bretagne (35)]

Distributeurs :

- Mme Mima Fleurent · Société de distribution Colifilms
[suppléant : M. Vincent Paul-Boncour, Carlotta Films]
- Mme Laurence Petit · Société de distribution Haut et Court
[suppléante : Mme Régine Vial, Société de distribution Les Films du Losange]

Réalisateurs :

- Mme Emilie Deleuze · Réalisatrice de films
[suppléante : Mme Liliane de Kermadec, réalisatrice]

- M. Bertrand van Effenterre · Réalisateur de films
[suppléante : Mme Jeanne Labrune, réalisatrice]

- Producteurs :*
- M. Djafar Djaafari · Pangea Production
[suppléant : M. Robert Guédiguian]

- Programmateurs :*
- M. Francis Fourneau · Cinexpansion du Val-de-Loire (41)
[suppléant : M. François Boutonnet, programmeur, Cinémaginaire (66)]

- Exploitants :*
- M. Patrick Brouiller · Exploitant à Asnières (92), Marly-le-Roi (78) et Nanterre (92)
[suppléant : M. Alain Bouffartigue, exploitant à Auch (32)]
- M. Charles Mascagni · Exploitant à Saint-Gaudens (31)
[suppléant : M. André Oskola, exploitant à Millau (12)]
- Mme Marie-Louise Troadec-Le Quéré · Exploitante à Lannion (22), Perros-Guirec (22)
[suppléant : M. Gilles Radigue, exploitant à Acigné (35)]
- M. Bernard Vialle · Exploitant à Sarlat (24)
[suppléant : M. Bernard Duroux, exploitant à Brive-la-Gaillarde (19)]

Le Ministère de la Culture (représenté par M. Jean-Pierre Reismann), le Chef de la mission du Contrôle général auprès du CNC, Mme Marie-Françoise Rivet, et la Directrice générale du CNC, ou son représentant, assistent de droit au Conseil d'Administration, avec voix consultatives. M. Thierry Tabaraud représente les CTP (Comités Techniques Professionnels).

5. Le personnel de l'ADRC en 2006

Délégué général Jean-Michel GÉVAUDAN

Secrétaire général Pierre GRAS

Département diffusion - correspondants régionaux :

- Laurence FIÈRE
 - Laurent MINATCHY
 - Franck SALAÛN
 - Burçak TARAN
 - Nicolas VILLETTE
- Assistante : Cécile CAMILLERI
Base de données : Louis BÈGUE

Département Patrimoine Rodolphe LERAMBERT
Anne RIOCHE, assistante

Département Etudes et Conseils Christian LANDAIS, Architecte-conseil,
Responsable des études
Matthieu BOURRIER, Architecte
Sébastien MORVAN, assistant

Gestion Ngoc Suong GRAS

Secrétariat Sandrine LAUFFENBURGER
Catherine MARCHAND

Département

Etudes et Conseils

1. L'action du département Etudes et Conseils
2. Bilan d'ensemble des interventions en 2006
3. Consultations, études de projets et concours en 2006
4. Assistance à projet et études de faisabilité
5. Prise de contacts
6. Echanges d'information avec le CNC
7. Documents : Coûts prévisionnels des projets de salles et Guide pratique d'étude des projets de salles
8. Participation à des actions de formation

1. L'action du département *Etudes et Conseils*

Principes d'action

Depuis sa création, les interventions de l'ADRC se situent au confluent de l'économie et de l'aménagement du territoire dans un secteur en développement, celui de l'aménagement culturel du territoire.

Les deux missions qui lui ont été confiées, et qui fondent la pertinence de ses interventions, ont toujours été indissociables : le maintien et le développement de la salle de cinéma sur l'ensemble des régions et l'amélioration de son accès au film.

Ainsi, l'ADRC réunit depuis plus de vingt ans la fonction **Etudes et conseils** et la fonction **Accès au film**.

Depuis sa création, le domaine d'expertise de l'Agence porte :

- sur des salles (et des projets),
- sur des sites, des villes, des agglomérations urbaines,
- sur des territoires (principalement départements et régions),
- sur les problèmes de fonctionnement des salles, sur les relations entre exploitants et collectivités territoriales, sur l'orientation de la programmation.

Les interventions peuvent concerner un projet précis (consultation de modernisation ou de création de salle), ou être orientées vers l'analyse d'un milieu urbain ou rural (contributions aux études de faisabilité et aux études d'opportunité) ou être étendues à l'appréciation du marché et aux programmations culturelles.

Elles se situent parfois dans un cadre départemental (les Alpes-Maritimes en 2002, le Tarn en 2003) ou régional (le projet de mini-réseaux de salles en Limousin en 2003-2004).

Elles peuvent ainsi contribuer à l'élaboration de politiques cinématographiques locales et répondre au souci de départements ou de régions d'améliorer le fonctionnement du parc de salles de leur territoire.

Les interventions de l'Agence se déroulent en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'Outre-Mer (mission en Guadeloupe et Martinique en 2002).

En second lieu, l'Agence élabore au service des exploitants, des collectivités et de tous ceux qui participent à des opérations d'aménagement cinématographique un ensemble de documents **d'études** (ressource, d'analyse, d'assistance) publiés annuellement (le rapport sur les coûts prévisionnels des projets de salles soumis à la Commission d'aide sélective du CNC) ou ponctuellement (le guide des économies d'énergie dans les salles de cinéma; le guide pratique d'étude des projets de salles en 2003) et organise des colloques scientifiques et des journées d'études sur les sujets relevant de son domaine d'action (colloque *Le cinéma dans la cité* à Paris en 2000 ; journée d'études *Collectivités territoriales et salles de cinéma* à Auch en 2003).

Enfin, elle participe et initie en collaboration avec des organismes de formation des sessions destinées aux élus, aux fonctionnaires territoriaux, aux professionnels de l'exploitation, aux étudiants désireux de se former à ces métiers.

Modalités d'intervention

L'Agence est sollicitée le plus souvent avant la mise au point du projet architectural, ce qui lui permet d'apporter une contribution aux études de faisabilité, à la recherche du meilleur site d'implantation ou du meilleur parti d'aménagement et de proposer différents scénarios de restructuration. Elle cherche à favoriser le dialogue entre exploitants, architectes et collectivités, ou entre services techniques et cabinets d'architecte. Et l'Agence est amenée aujourd'hui à travailler sur les programmes mis en concours par les collectivités territoriales.

Dans de nombreux cas, les interventions s'étendent sur deux années, soit par la complémentarité entre étude de faisabilité économique et étude de faisabilité architecturale, soit de plus en plus souvent par l'approfondissement du projet architectural lui-même.

L'avis de l'Agence est également sollicité sur le cahier des charges des études de marché ou pour l'expertise des résultats de ces études.

Une nouvelle tarification de ces interventions du département Etudes a été arrêtée par le Conseil d'administration en 2004.

Interventions de l'Agence et actions du CNC

Par rapport à la procédure de l'aide sélective, l'intervention de l'Agence relève du conseil et non de la préconisation impérative. Elle se situe très en amont de l'instruction du dossier par le CNC, dans les phases pré-opérationnelles d'étude d'opportunité du projet.

D'autre part, le CNC et les DRAC peuvent faire appel à l'Agence lorsque leurs services ont été alertés par une particularité du projet : coût d'aménagement, risques de concurrence, non-viabilité du projet, difficultés d'insertion du projet sur son territoire.

Enfin, d'autres organismes peuvent solliciter le département Etudes en fonction de ses domaines de compétences.

2. Bilan d'ensemble des interventions en 2006

En 2006, l'ADRC a effectué des interventions, tant au niveau de la préconisation architecturale, des assistances à projet, des études de faisabilité, que des actions de conseil à maîtres d'ouvrage, de formations ou des jurys de concours.

Les interventions (consultations, études et avis sur projets, assistance et études de faisabilité) ont été réalisées à la demande :

- d'exploitants pour 2 dossiers ;
- d'exploitants et collectivités pour 2 dossiers ;
- de collectivités territoriales pour 26 dossiers ;
- d'associations pour 2 dossiers ;
- de collectivités et d'associations pour 6 dossiers.

Trois remarques générales peuvent être formulées :

- l'année 2006 est marquée par le nombre toujours élevé des missions d'assistance, plus complexes et s'inscrivant dans la durée ;
- un nombre croissant d'interventions est effectué à la demande d'exploitants ou de collectivités pour des établissements nécessitant l'adjonction d'écrans supplémentaires afin de les adapter aux évolutions de la diffusion. Cette restructuration du parc concerne toutes les strates d'exploitation et les unités urbaines de toute taille, depuis les grandes agglomérations avec des salles à programmation spécifiquement Art et Essai jusqu'aux territoires ruraux, où l'existence d'équipements culturels à vocation large reste nécessaire à la dynamique locale ;
- dans tous les cas, l'adaptation de ces établissements aux normes techniques et aux exigences de confort des spectateurs, compte tenu de la concurrence d'établissements neufs ou récemment rénovés, est particulièrement difficile. Les salles ne disposant que d'un ou deux écrans, qui forment la majorité des salles concernées par les interventions, rencontrent à cet égard des difficultés particulières.

Les données suivantes présentent de manière détaillée les interventions de chaque type.

3. Consultations, études de projets et concours en 2006

Consultations

Le département études est intervenu dans 16 sites pour une consultation consistant dans le diagnostic architectural des salles existantes et une analyse du projet de création, rénovation ou restructuration envisagée.

BOURGNEUF-LA-FORÊT	Rénovation
DÉCINES	Rénovation
DIVES-SUR-MER	Rénovation
FONTENAY-AUX-ROSES	Rénovation
GRIGNY (69)	Création
HAUTEVILLE-SUR-MER	Rénovation
ISTRES	Rénovation
LONS-LE-SAUNIER	Transfert sur un nouveau site
MONTREUIL-SUR-MER	Rénovation
NICE	Rénovation
OULLINS	Restructuration
POITIERS	Restructuration
SAINT MARTIN D'HERES	Rénovation
THANN	Rénovation
UGINE	Rénovation
VOREPPE	Rénovation

Réunions d'études ou avis sur projets

Les interventions du département Etudes prennent en certains cas la forme de réunions d'études des projets réunissant les divers interlocuteurs, et tout particulièrement les exploitants et les collectivités qui s'associent au projet.

Dans d'autres cas, le département Etudes expertise le projet et vient conseiller les maîtres d'ouvrage et/ou les maîtres d'œuvre sur la conduite de l'opération.

AJACCIO	Restructuration et réouverture
VILLENEUVE-D'ASCQ	Restructuration du cinéma
CADILLAC	Avis sur le projet en phase APS
MACHECOUL	Avis sur le projet en phase APD
LE PUY-EN-VELAY	Création d'un multiplexe en centre-ville
SUPERBESSE	Aménagement d'une salle de cinéma dans une station de sports d'hiver

4. Assistance à projet et études de faisabilité

Les interventions d'assistance à projet ou les pré-études de faisabilité sont plus détaillées et permettent aux porteurs du projet d'être accompagnés dans le temps de l'élaboration du projet. Les études portent notamment sur le choix du site d'implantation, les contraintes qui en découlent, la faisabilité de l'opération et l'estimation financière. Ces interventions sont réservées aux adhérents de l'ADRC.

L'année 2006 a maintenu un nombre élevé de dossiers d'assistance dont la nature est plus complexe. Seize dossiers de ce type ont été traités durant l'année, faisant aujourd'hui, de manière systématique, l'objet d'une convention entre le bénéficiaire de l'assistance et l'Agence.

ANTONY	Reconstruction et extension du cinéma
BLAGNAC	Réhabilitation
BRAY-SUR-SEINE	Réhabilitation
CARMAUX	Transfert sur un nouveau site
COLOMIERS	Restructuration du cinéma, adjonction
GRAULHET	Restructuration du cinéma, adjonction
LA TRANCHE-SUR-MER	Transfert sur un nouveau site
MONTREUIL (93)	Transfert et extension du cinéma
MOURENX	Restructuration du cinéma, adjonction
RIS-ORANGIS	Reconstruction
SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	Transfert sur un nouveau site
SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	Transfert sur un nouveau site
SAVERNE	Création d'un complexe de 2 salles
TOULOUSE	Réhabilitation du cinéma ABC
VENISSIEUX	Restructuration du cinéma, adjonction
VIHIERS	Transfert sur un nouveau site

5. Prise de contacts

De nombreux contacts ont été pris avec le service Etudes et conseils en 2006 par des exploitants, des associations ou des collectivités en vue de demandes d'informations ou de documentation, ou d'une future consultation ou mission d'assistance.

- Agon-Coutainville
- Angoulême
- Bénodet
- Castelnaudary
- Créteil
- Concarneau
- Dijon
- Figeac
- Grans
- Hyères
- Jarny
- La Chapelle-des-Marais
- La Roche-sur-Foron
- Laurens
- Les Pavillons-sous-Bois
- Marcoussis
- Miramas
- Nantes
- Noisiel
- Orsay
- Poitiers
- Pont-l'Evêque
- Ramonville-Saint-Agne
- Saint-Symphorien-sur-Coise
- Saint-Egrève
- Savigny-sur-Orge
- Vibraye

Au premier trimestre de l'année 2007, un certain nombre de ces contacts ont conduit à des consultations ou à la signature de convention d'assistance

6. Echanges d'information avec le CNC

À l'occasion de chaque réunion de la commission d'aide sélective à la création et à la modernisation des salles, le département Etudes de l'Agence transmet au service exploitation du CNC l'ensemble des informations dont il dispose sur les dossiers en commun qui seront étudiés lors de la prochaine commission.

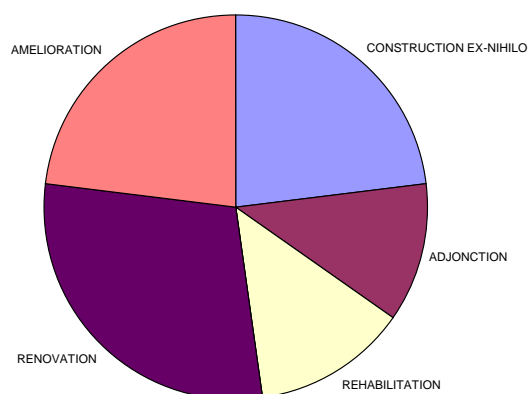
7. Documents : Coûts prévisionnels des projets de salles et Guide pratique d'étude des projets de salles

Coûts prévisionnels en 2005 et 2006

L'étude annuelle sur le coût prévisionnel des projets de salles aidés au titre de l'aide sélective est élaborée annuellement par l'Agence depuis 1983, tout d'abord dans le cadre du bilan d'activité de la Commission d'aide sélective et, à compter de 1999, à la demande du service de l'Exploitation du CNC. Les évolutions du parc de salles avaient permis en 2003 de situer les coûts des salles de cinéma dans l'activité du secteur BTP et en rapport de leur évolution chronologique. L'analyse effectuée en 2005 à partir des données 2004 reprend ce cadre d'étude.

L'analyse laisse apparaître 2005 comme une année d'amplification des évolutions de 2002 et 2003. En effet, si le nombre d'opérations est stable (69 contre 68), comme le montant total des investissements (de 55 à 53 millions d'Euros), l'importance des créations, en nombre comme en part d'investissement, et la réduction des rénovations au profit d'opérations de restructuration se confirment.

L'ensemble des projets se découpe ainsi :
16 créations, 17 adjonctions ou restructurations,
20 rénovations, 16 améliorations légères.
Les opérations intervenant lourdement sur les infrastructures (créations, adjonctions et restructurations) représentent ainsi 48 % des projets.



La concentration des investissements sur un nombre réduit de projets est aussi confirmée. Douze projets totalisent un investissement de 30 millions d'Euros. De manière très significative, les ratios moyens au m² et au fauteuil des créations augmentent sensiblement. Les opérations de restructuration, autrefois limitées à de simples rénovations, comprennent aujourd'hui des réhabilitations globales. Le coût moyen au m² augmente et le coût moyen par fauteuil dépasse maintenant nettement le chiffre symbolique de 3.000 Euros en s'établissant en moyenne à 3.500 Euros. Le document complet édité par le département Etudes est disponible à l'ADRC et sur Internet

« Créer ou transformer un cinéma », guide pratique d'étude des projets

La première édition de l'ouvrage « **Créer ou transformer un cinéma** », diffusé par correspondance par l'Agence depuis le 4^{ème} trimestre 2003, est aujourd'hui épuisé, ce qui démontre l'apport de cet ouvrage à la réflexion des professionnels, exploitants, associations et collectivités.

Une nouvelle édition paraîtra durant le deuxième trimestre 2007, avec une mise à jour de plusieurs chapitres en fonction des évolutions apparues et des remarques formulées auprès de l'Agence.

Cette nouvelle édition, élaborée par le département Etudes et la Direction de l'Agence, proposera, aux exploitants de salles de cinéma, aux élus locaux, aux associations gérant une salle, et à tous ceux qui s'intéressent aux salles de cinéma, une analyse méthodique des questions communes à toute création ou transformation de salle de cinéma.

Comme en 2003, huit chapitres feront le point sur les réglementations administratives et la recherche des financements, mais aussi sur les aspects culturels, architecturaux et urbanistiques, comme les aspects économiques et techniques, qui seront abordés sous forme de fiches pratiques.

8. Participation à des actions de formation

Afin de sensibiliser les divers publics qui peuvent être amenés à intervenir en matière d'équipements cinématographiques (gestionnaires de salles, collectivités, exploitants, enseignants), ou à étudier des projets, l'architecte-conseil et le Délégué général de l'Agence participent régulièrement à des sessions de formation.

Ainsi, depuis de nombreuses années, l'ADRC intervient lors du stage de formation organisé à Limoges pour de futurs professionnels de l'exploitation, animateurs et gestionnaires de salles de cinéma. L'architecte-conseil et le Délégué général de l'Agence sont ainsi intervenus successivement et ont pris en charge deux journées de formation, l'une sur les aspects architecturaux et le montage d'un projet de salle de cinéma, l'autre sur la diffusion des films en salles et la place de la salle dans l'économie du cinéma.

Enfin, l'architecte conseil de l'Agence a participé avec les responsables de la FÉMIS à l'organisation du module d'enseignement consacré en mai et juin 2005 à la salle de cinéma et son architecture, à destination de la section « exploitants » pour la deuxième promotion des élèves de la filière « Distribution – Exploitation ».

Sont intervenus notamment dans ce module pour les aspects architecturaux et urbains :

- des architectes spécialisés, A.CATTANI, F. DELHAY, J-C. POURTIER
- un architecte-urbaniste, G. CLADEL
- la directrice du CAUE des Yvelines, E. ROJAT-LEFEVRE
- le directeur du bureau d'études Accèsmétrie, J-P. SERRUS

Le module a débuté par une journée d'immersion à Lille qui a permis aux élèves de visiter une diversité de cinémas et de contextes urbains : le Kinépolis à Lomme, le Duplex à Roubaix et le Métropole à Lille. Cette journée co-organisée par l'ADRC et la DRAC Nord-Pas-de-Calais a conduit les étudiants à rencontrer différents intervenants : Gérard CLADEL, architecte-enseignant à l'Ecole d'Architecture de Versailles, Philippe TAVERNIER, conseiller cinéma à la DRAC, la direction du Métropole et du Duplex, le représentant du maire de Roubaix, la direction du Kinépolis et François DELHAY, architecte de la réhabilitation du Métropole.

L'architecte-conseil est intervenu en présentant d'une part, un panorama de l'histoire des salles, d'autre part, des exemples de réalisations architecturales de salles de proximité particulièrement remarquables.

Par ailleurs, le Délégué général de l'ADRC a présenté à l'ensemble de la promotion (distribution et exploitation) un exposé sur la diffusion des films en 2006 et l'action de l'Agence.

Information

Animation

Formation

1. **Information des exploitants – Prévisionnements**
2. **Centre-ressources : site Internet, photothèque**

1. Information des exploitants – Prévisionnements

Le choix des lieux de projection correspond à des critères de décentralisation et de commodité d'accès région par région. Les localités suivantes ont accueilli des prévisionnements en 2006 :

- Agen (Lot-et-Garonne), avec LES MONTREURS D'IMAGES : le 15 juin – Sud-Ouest
- Aigues-Mortes (Gard) : le 2 février – Méditerranée
- Arras (Pas-de-Calais), avec PLAN SÉQUENCE et l'ADRC Patrimoine : le 16 novembre
– Nord-Est
- Auzielle (Haute-Garonne), au Studio 7 : le 21 septembre – Sud-Ouest
- Carry-Le-Rouet (Bouches-du-Rhône) : le 12 janvier – Méditerranée
- Charlieu (Loire), cinéma Les Halles, avec l'ADRC, l'ACRIRA, le GRAC, LES ECRANS
et les CIB, l'AFCAE : les 28 et 29 septembre – Région Lyon
- Clisson (Loire-Atlantique), avec l'ACOR et SCALA : les 7 et 8 septembre – Grand Ouest
- Compiègne (Oise), avec l'ACAP : le 7 février – Nord-Est
- Contis (Landes), cinéma Le Sélect : les 24 et 25 août – Sud-Ouest
- Douvres-la-Délivrande (Calvados), avec MACAO : les 19 et 20 janvier – Grand Ouest
- La Ferté-Bernard (Sarthe) et au Theil-sur-Huisne (Orne), avec MACAO et
GRAINES D'IMAGES : 29 et 30 juin – Grand Ouest
- Gérardmer (Vosges) « les Rencontres du Cinéma », avec la FNCF et l'AFCAE :
du 22 au 25 mars – Nord-Est
- Ibos (Haute-Pyrénées), cinéma Le Méridien : les 20 et 21 avril – Sud-Ouest
- L'Isle-Jourdain (Gers), cinéma Olympia : le 7 février – Sud-Ouest
- L'Isle-Jourdain (Gers), cinéma Olympia, visionnement jeune public : le 5 octobre
– Sud-Ouest
- Marnagnan (Bouches-du-Rhône) : le 9 octobre – Méditerranée
- Mers-les-Bains (Somme), avec DE LA SUITE DANS LES IMAGES et l'ACAP :
les 7 et 8 septembre – Nord-Est
- Monsempron-Libos (Lot-et-Garonne), cinéma Liberty : les 19 et 20 janvier – Sud-Ouest
- Muret (Haute-Garonne), cinéma Mermoz : le 23 mars – Sud-Ouest
- Ouistreham (Calvados), avec MACAO : les 7 et 8 septembre – Grand Ouest
- Pantin (Seine-Saint-Denis), rencontre ADRC-ACRIF : le 23 novembre – Ile-de-France
- Paris, au Cinéma des Cinéastes avec l'AFCI « journée de travail sur l'exploitation banlieue »
le 28 novembre – Ile-de-France

- Pont-Saint-Esprit (Gard) : le 6 avril 2006 – Méditerranée
- Pont-L'Evêque (Calvados), avec MACAO : le 16 mars – Grand Ouest
- Ramonville-Saint-Agne (Haute-Garonne), cinéma l'Autan : le 16 novembre – Sud-Ouest
- Remiremont (Vosges), avec ECRANS SALAMANDRE : le 26/01 – Nord-Est
- Saint-Pierre-d'Oléron (Charente-Maritime), cinéma Eldorado : les 29 et 30 septembre
et le 1^{er} octobre – Sud-Ouest
- Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), à RÉGION CENTRE avec l'ACC : les 7 et 8 septembre
– Centre
- Villard-Bonnot (Isère), à l'Espace Aragon, avec ADRC-ACRIRA et l'AFCAE : le 16 mars
– Région Lyon
- Villedieu-les-Poêles, avec MACAO : le 16 novembre – Grand Ouest

2. Centre-ressources :

Site Internet, Photothèque

Le site Internet ADRC

1) Statistiques de consultation

Le site Internet de l'ADRC a reçu chaque mois en 2006 en moyenne 1.300 visiteurs qui ont consulté au total 54.000 pages, soit mensuellement environ 4.500 pages.

2) Organisation du site

Le site Internet de l'Agence est organisé selon cinq parties :

- **L'ASSOCIATION ADRC** : comprend les informations relatives à la structure et au fonctionnement de l'association, notamment ses statuts.
- les **MISSIONS et SERVICES** : présente les différentes missions confiées par les pouvoirs publics à l'Agence, de même que les départements qui constituent son organisation et par lesquels elle intervient.
- les **FILMS et COPIES** : comprend toutes les informations concernant les interventions de l'ADRC pour l'accès des salles aux films. Sont ainsi exposés les divers modes et principes d'intervention de l'Agence en réponse aux demandes des salles, et les données statistiques relatives à ces interventions réparties selon plusieurs critères d'analyse.

Dans cette partie, l'accès aux informations peut se faire selon deux « entrées » :

- . par les types d'intervention ADRC (Petites Villes, Villes Moyennes et Art et Essai),
- . par les régions ADRC où les informations sont spécifiées selon les régions ADRC concernées (qu'il suffit de cliquer sur une carte).

Par ailleurs, des liens vers d'autres sites permettent dans cette partie d'accéder à des informations relatives au calendrier de sortie des films.

- la **SALLE DE CINEMA** : présente tous les types d'intervention et de prestation de l'ADRC concernant la salle de cinéma :
 - . les études,
 - . les conseils et l'assistance architecturale,
 - . les manifestations et parrainages,
 - . la documentation et la photothèque.

Sont ainsi présentés des exemples d'études et d'interventions, et diverses illustrations, relatives à cette mission fondamentale et constitutive de l'ADRC.

- le **REPERTOIRE** : correspond à toutes les actions et les services mis en place par l'Agence sur la diffusion des films du patrimoine, mission qui a été confiée à l'ADRC en 1999 par le Ministère de la Culture.

Six chapitres structurent maintenant cette partie : principes généraux d'action ; différents films proposés ; diffusion des copies et ses modalités ; conditions de circulation des copies ; recherche des ayants droit des films, notamment en liaison avec le site de la BIFI ; Bulletins du répertoire et informations.

Et une sixième partie nouvelle, celle nommée **ACTUALITES** qui propose un agenda des actions, les publications disponibles, y compris la Lettre d'information, et la liste des dernières nouveautés du site.

Le nouveau site propose à la consultation une série de nouveaux documents (Lettres d'information ; Bulletins du patrimoine ; plaquettes d'accompagnement Répertoire ; Rapport sur les coûts prévisionnels des projets de salles), ainsi que les données les plus récentes concernant les interventions de l'ADRC.

Une mise à jour d'ensemble a été effectuée à l'automne 2006.

La Photothèque

La photothèque de l'ADRC comprend en 2006 des clichés concernant près de 210 établissements de 164 villes pour un total de plus de 20.000 diapositives qui présentent les établissements de jour et de nuit dans leur insertion urbaine, leurs salles et leurs divers espaces d'accueil et de circulation, comme les détails les plus significatifs de leur architecture et de leur aménagement.

Les photographies issues de ce fonds, **libres de droits de reproduction**, ont été utilisées en 2006 par des éditeurs, des périodiques (professionnels, culturels ou d'information générale), par des ministères et par le CNC pour leurs propres publications, par le site Internet de l'Agence, par des exploitants. Citons particulièrement l'Encyclopédie Universalis, Télérama, Le Monde 2, le Ministère de l'Intérieur, et, parmi nos partenaires professionnels, le CNC, l'AFCAE, la FNCF, la CST et les Cinémas du Sud.

Elles servent également à des exposés faits par des membres de l'Agence, notamment dans un cadre de formation professionnelle.

Mission

Patrimoine

1. Aide à la diffusion des films
2. Nouvelles actions
3. Services à destination des salles, Centre-ressources
4. Annexes

1. Aide à la diffusion des films

- **Modalités d'accès**

L'Agence poursuit la mise en circulation de films de répertoire en copies neuves à des conditions économiques aménagées (absence de minimum garanti, partage des recettes à hauteur de 50 %, mise à disposition d'un document destiné aux spectateurs, prise en charge du transport d'un éventuel intervenant) à destination principalement des salles des Petites Villes et des Villes Moyennes (moins de 215.000 entrées annuelles par ville). La programmation de ces films est bien entendu réalisée avec l'accord des distributeurs.

- **L'année 2006**

2006 correspond à la plus forte fréquentation enregistrée par la mission Répertoire et au nombre de salles programmées le plus important depuis sa mise en place en 2000. **Les copies ADRC ont en effet comptabilisé près de 35.000 entrées l'an passé.** Le cycle Louis Malle ou encore *Riz Amer* et *West Side Story* font partie des copies les plus largement diffusées sur l'ensemble du territoire.

Rappelons que les propositions de **ciné-concerts** aux conditions aménagées sont particulièrement suivies. C'est l'occasion pour les programmeurs d'organiser des séances-événements, en faisant découvrir les richesses du cinéma muet et de la musique à l'ensemble de leur public, ou plus spécialement au jeune public. Au total, plus de **270 projections en concert (150 pour la seule année 2006)** ont été organisées autour de 10 films différents : *Charley Chase Follies* de Leo McCarey, *L'Aurore* de F.W. Murnau, *Le Cameraman* avec Buster Keaton, *Gosses de Tokyo* de Yasujiro Ozu, *Les Deux Orphelines* de David W. Griffith, *En vitesse, Faut pas s'en faire, Monte là-dessus* et *Vive le sport* avec Harold Lloyd et *Les Rapaces* de Erich von Stroheim. Ils ont été présentés en salles dans diverses formules musicales : solo, duo ou trio, dont les tarifs ont été adaptés aux besoins des exploitants.

En 2006, le nombre de salles qui ont eu recours aux copies ADRC Répertoire est en **nette augmentation** dans l'ensemble des régions et particulièrement en Bretagne, Pays de la Loire, Champagne-Ardenne et Auvergne.

- **Les copies 2006**

35 nouveaux titres patrimoine ont été diffusés en 2006, se déclinant comme suit :

- 21 copies (dont deux moyens-métrages)
- 13 titres mis à disposition par le distributeur (dont 4 courts-métrages)
- 1 copie financée dans le cadre du dispositif Petites Villes

En effectuant régulièrement un renouvellement des conventions avec ses partenaires distributeurs, la mission Patrimoine répertorie aujourd'hui **un fonds de plus de 100 copies**. C'est un aspect fondamental du travail de la mission patrimoine qui s'inscrit dans la durée.

- **Cycle Jean Eustache** : *Du Côté de Robinson* (1963), *Le Père Noël a les yeux bleus* (1966), distribué par Connaissance du Cinéma (2 copies)
- **Cycle Richard Fleischer** : *L'Enigme du Chicago Express* (1952), *Les Vikings** (1958), *Soleil vert** (1973), distribué par Théâtre du Temple, Carlotta Films et Swashbuckler Films (3 copies)
- **Cycle Louis Malle** : *Ascenseur pour l'échafaud* (1957), *Le Feu Follet* (1963) *Zazie dans le métro* (1960), distribué par Pyramide (3 copies)
- **Programme de courts-métrages** *Charlot s'évade* (1917), *Charlot policeman* (1917), *Charlot débute au cinéma* (1915), Charles Chaplin et *Malec Forgeron* (1922), Buster Keaton, distribué par Les Grands Films Classiques (4 copies*)
- *Cria Cuervos* (1975), Carlos Saura, distribué par Carlotta Films (1 copie)
- *En vitesse* (1927), Ted Wilde, distribué par Carlotta Films (1 copie)
- *Été violent* (1959), Valerio Zurlini, distribué par Ad Vitam (1 copie)
- *Faut pas s'en faire* (1923), Fred C. Newmeyer, distribué par Carlotta Films (1 copie*)
- *Gentleman Jim* (1942), Raoul Walsh, distribué par Swashbuckler Films (1 copie)
- *La Charge fantastique* (1941), Raoul Walsh, distribué par Swashbuckler Films (1 copie*)
- *La Drôlesse* (1978), Jacques Doillon, distribué par Les Productions de La Guéville (1 copie)
- *La Fièvre dans le sang* (1960), de Elia Kazan, distribué par Bis Repetita (1 copie)
- *L'Aigle des mers* (1940), Michael Curtiz, distribué par Swashbuckler Films (1 copie*)
- *Le Cauchemar de Dracula* (1958), Terence Fisher, distribué par Swashbuckler Films (1 copie*)
- *Les Aventures de Tom Pouce* (1958), George Pal, distribué par Bis Repetita (1 copie)
- *Les Deux Orphelines* (1921) David Wark Griffith, distribué par Madadayo Films (1 copie*)
- *Les Rapaces* (1924), de Erich von Stroheim, distribué par Les Grands Films Classiques (1 copie*)
- *Nausicaä la vallée du vent* (1984), Hayao Miyazaki, distribué par BVI (1 copie**)
- *Ninotchka* (1939), Ernst Lubitsch, distribué par Les Grands Films Classiques (1 copie)

- *Pee Wee's big Adventure* (1987), Tim Burton, distribué par Bis Repetita (1 copie)
- *Planète interdite* (1957), Fred McLeod Wilcox, distribué par Madadayo Films (1 copie)
- *Point Blank* (1967), John Boorman, distribué par Solaris (1 copie)
- *Profession Reporter* (1974), Michelangelo Antonioni, distribué par Carlotta Films (1 copie)
- *Riz amer* (1948), Giuseppe De Santis, distribué par Connaissance du Cinéma (1 copie)
- *Vera Cruz* (1954), Robert Aldrich, distribué par Swashbuckler Films (1 copie*)
- *Vive le Sport !* (1924), Sam Taylor, distribué par Carlotta Films (1 copie)
- *West Side Story* (1960), Robert Wise, distribué par Carlotta Films (1 copie)

* Copie mise à disposition – aux conditions ADRC – par le distributeur

** Copie financée dans le cadre du dispositif Petites Villes

- **Trois documents ont été édités en 2006 :**

- *Les Deux Orphelines* de Griffith, édité par l'ADRC à 4.000 exemplaires
- *Richard Fleischer*, édité par l'ADRC à 6.000 exemplaires
- *La Drôlesse* de Doillon, édité par l'ADRC à 6.000 exemplaires

- **Les résultats**

Les copies ADRC ont totalisé 870 programmations, soit une fréquentation de **35.000** entrées. Les réservations des copies 2006 se poursuivront bien entendu en 2007.

Depuis 2000, les copies ADRC patrimoine ont ainsi généré 153.000 entrées tous cycles confondus (ces résultats ne sont pas définitifs car les copies 2006 sont toujours en circulation).

En 2006, 321 salles ont eu recours aux copies ADRC Répertoire (dont près de 80 nouvelles salles). Au total, depuis la création de la mission près de 600 salles ont travaillé au moins une fois avec l'ADRC Répertoire.

80 % des programmations ont été organisées dans des salles de Petites Villes et de Villes Moyennes (dénomination définie selon les critères ADRC, villes réalisant moins de 215.000 entrées annuelles). Rappelons que la plupart de ces salles étaient peu prises en compte, voire pas du tout, par les distributeurs actifs sur le film de répertoire.

• **De nouveaux partenaires**

En 2006, nous nous sommes associés à sept nouveaux distributeurs avec lesquels nous n'avions jamais travaillé. Il s'agit de **Ad vitam** (*Été violent*), **Bis Repetita** (*La Fièvre dans le sang, Les Aventures de Tom Pouce*), **BVI** (*Nausicaä la vallée du vent*), **Madadayo** (*Planète interdite*), **Les Productions de La Guéville** (*La Drôlesse*), **Pyramide** (cycle Louis Malle), **Solaris** (*Point Blank*). L'Agence poursuit par ailleurs son travail avec les 20 distributeurs suivants : **Acacias**, **Argos Films** (*Une mémoire en courts*), **Arkéion Films**, **Artédis**, **Carlotta Films**, **Ciné Classic**, **Cinéma Public Films**, **Co-errances**, **Connaissance du Cinéma**, **Gébéka Films**, **Gémini Films**, **Les Grands Films Classiques**, **Les Films du Jeudi** (*Une mémoire en courts*), **Les Films de Mon Oncle**, **Les Films du Paradoxe**, **Les Films Sans Frontières**, **Mk2**, **Swashbuckler Films**, **Théâtre du Temple**, et **Zootrope films**. Les contacts pris avec ces distributeurs ont par ailleurs permis d'avoir un accès privilégié à leurs catalogues et à l'ensemble de leurs activités de diffusion.

• **Total des titres et des copies par année**

Nombre de titres et de copies ayant intégré le catalogue durant l'année.

2006	Longs métrages	Courts métrages
Nombre de titres	31	4
Nombre de copies	31	4

	2000		2001		2002		2003		2004		2005	
	LM	CM	LM	CM	LM	CM	LM	CM	LM	CM	LM	CM
Titres	11	-	17	9	17	6	13	1	20	6	24	-
Copies	23	-	20	45	27	30	16	1	20	30	25	-

- **Détail des programmations par cycles**

Copies 2006

Les films entrés au catalogue en 2006 ont généré 35 % des programmations totales.

Titre du cycle / Film	Nombre de programmations
Jean Eustache	- **
Richard Fleischer	28
Louis Malle	87
Courts-métrages Charles Chaplin et Buster Keaton	6*
<i>Cria Cuervos</i>	- **
<i>En vitesse</i>	3 *
<i>Été violent</i>	10
<i>Faut pas s'en faire</i>	3
<i>Gentleman Jim</i>	15
<i>La Charge fantastique</i>	2*
<i>La Drôlesse</i>	- **
<i>La Fièvre dans le sang</i>	- **
<i>L'Aigle des mers</i>	12
<i>Le Cauchemar de Dracula</i>	
<i>Les Aventures de Tom Pouce</i>	1*
<i>Les Deux Orphelines</i>	16
<i>Les Rapaces</i>	- **
<i>Nausicaä la vallée du vent</i>	- *
<i>Ninotchka</i>	18
<i>Pee Wee's big Adventure</i>	- **
<i>Planète interdite</i>	2*
<i>Point Blank</i>	- **
<i>Profession Reporter</i>	23
<i>Riz amer</i>	31
<i>Vera Cruz</i>	- **
<i>Vive le Sport !</i>	25
<i>West Side Story</i>	28
Total	310

* Début de circulation ADRC : décembre 2006

**Début de circulation ADRC : 2007

Copies 2005

Films entrés au catalogue en 2005 – nombre de programmations en 2005/2006

Titre du cycle / Film	2005	2005 et 2006
John Ford	64	128
Jean-Luc Godard	25	52
Jean Renoir	3**	81
<i>Cette sacrée vérité</i>	- *	6
<i>Edvard Munch</i>	41	44
<i>Gosses de Tokyo</i>	4	17
<i>Haute Pègre</i>	16	27
<i>Il était un père</i>	15	25
<i>La Femme de Seisaku</i>	21	23
<i>La Fille à la valise</i>	3	19
<i>La Fureur de vivre</i>	1	8
<i>La Règle du jeu</i>	1**	36
<i>Le Cameraman</i>	6	19
<i>Le Rebelle</i>	- *	10
<i>Matador</i>	15	16
<i>Monte là-dessus</i>	30	109
<i>Orfeu Negro</i>	23	24
<i>Tatouage</i>	18	20
Total	286	664

* Début de circulation ADRC : 2006

** Début de circulation ADRC : fin novembre 2005

Copies 2004

Films entrés au catalogue en 2004 – nombre de programmations de 2004 à 2006

Titre du cycle / Film	2004	2004 à 2006
Ingmar Bergman	43	121
Rainer Werner Fassbinder	32	140
<i>Charley Chase Follies</i>	21	87
<i>La Flibustière des Antilles</i>	2*	29
<i>L'Aurore</i>	2*	76
<i>Le Temps des Gitans</i>	25	38
<i>Les Trois Mousquetaires</i>	19	33
<i>Ordet</i>	12	28
<i>Rendez-vous avec la peur</i>	18	45
<i>Un mariage à Boston</i>	23	29
Total	197	626

* Début de circulation ADRC : décembre 2004

Copies tirées de 2000 à 2003

Cycles : Robert Bresson*, Louise Brooks*, Luis Buñuel*, Federico Fellini*, Stanley Kubrick, Max Ophuls, Yasujiro Ozu, Pier Paolo Pasolini I et II (années 60), Otto Preminger, Andrei Tarkovski, Jacques Tati, François Truffaut I, II (Doinel) et III (polars).

Titres uniques : *The Blues Brothers**, *Le Bon la brute et le truand*, *Les Contes de l'horloge magique*, *Dark Crystal*, *Le Dirigeable volé*, *Impression de montagne et d'eau*, *Love Streams*, *Rencontres du 3ème type**, *Le Roi et l'Oiseau*, *Les Temps modernes*, *Un enfant de Calabre*.

* Films et cycles sortis du catalogue.

- ***Une mémoire en courts***

Compte tenu des contraintes budgétaires, l'ADRC n'a pas été en mesure de mener cette action depuis 2005. Les trois volets de cette opération réalisée depuis 2001 sont néanmoins toujours disponibles.

- **Présentation**

L'opération *Une mémoire en courts*, inaugurée en 2001 avec neuf films produits par Pierre Braunberger dans les années 1950 et 1960, a permis d'associer le travail de la Mission Répertoire de l'ADRC à celui de L'Agence du Court-Métrage. Une convention a permis de définir les compétences et les missions respectives des deux associations. La deuxième édition a été consacrée en 2002 aux films courts de Jacques Tati dont les copies ont été mises à disposition par le distributeur. Le troisième volet, disponible depuis le mois de mars 2004, est consacré aux productions Anatole Dauman (Argos).

- **Les films**

- *9 films produits par Pierre Braunberger* : *Toute la mémoire du monde* **Alain Resnais** 1956 / *Tous les garçons s'appellent Patrick* **Jean-Luc Godard** 1957 / *Le Chant du styrène* **Alain Resnais** 1958 / *L'Amour existe* **Maurice Pialat** 1961 / *À la mémoire du rock* **François Reichenbach** 1963 / *Drame du taureau* **Lucien Clergue** 1965 / *Les Veuves de quinze ans* **Jean Rouch** 1966 / *La Sixième face du Pentagone* **Chris Marker** 1967 / *La Direction d'acteurs* par **Jean Renoir** et **Gisèle Braunberger** 1968. En partenariat avec Les Films du Jeudi.
- *5 films autour de Jacques Tati* : *Cours du soir* **Nicolas Ribowski** 1967 / *Soigne ton gauche* **René Clément** 1936 / *L'École des facteurs* **Jacques Tati** 1947 / *Au-delà de Playtime* montage d'archives 2002 / *Forza Bastia 78 ou l'île en fête* **Jacques Tati** et **Sophie Tatischeff** 1978-2000. En partenariat avec Les Films de Mon Oncle.
- *6 films produits par Anatole Dauman* : *Symphonie mécanique* **Jean Mitry** 1955 / *Les oiseaux sont des cons* **Chaval** 1965 / *Broadway by Light* **William Klein** 1957 / *La Première Nuit* **Georges Franju** 1957 / *Vive la baleine* **Mario Ruspoli** et **Chris Marker** 1972 / *À Valparaiso* **Joris Ivens** 1963. En partenariat avec Argos Films et Connaissance du cinéma.

- **Accompagnement**

Un document spectateur, conçu par L'Agence du Court-Métrage en concertation avec l'ADRC et le distributeur est disponible gratuitement pour les salles diffusant les films de l'opération.

L'ADRC et L'Agence du Court-Métrage ont établi une liste commune de personnes susceptibles d'accompagner le programme. Rappelons que l'ADRC finance les frais de déplacement de ces intervenants (universitaires, critiques) qui animent des débats en salles.

- Résultats

Nombre de programmations réalisées

En programme

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
BRAUNBERGER	71	27	15	3	4	3	123
TATI		81	21	14	3	6	125
DAUMAN				23	3	6	32

À la carte

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
<i>L'amour existe</i>	13	12	20	9	11	9	74
<i>Le Chant du styrène</i>	8	8	19	4	6	2	47
<i>Tous les garçons s'appellent Patrick</i>				4	6	4	14
<i>La Sixième Face</i>	5	5	16	7	3	1	37
<i>L'École des facteurs</i>		23	21	7	11	21	83
<i>Soigne ton gauche</i>		12	10	5	10	8	45
<i>Symphonie mécanique</i>					2	2	4
<i>La Première Nuit</i>					9	8	17
<i>Broadway by light</i>					2	4	6
<i>Les oiseaux sont des cons</i>					7	12	19
<i>Vive la baleine</i>					2	4	6
<i>A Valparaiso</i>					2	9	11

2. Nouvelles actions

A. Les ateliers

Du fait du développement de l'accompagnement des films de patrimoine en régions et afin de répondre aux demandes des salles, l'ADRC propose depuis octobre 2006, à des conditions économiques aménagées, des rencontres de sensibilisation autour des films d'animation et des films muets disponibles auprès de l'Agence.

- ***De l'image fixe à l'image animée***

Ces rencontres de sensibilisation autour des films disponibles auprès de l'ADRC Patrimoine permettent de manière ludique et pratique de parcourir l'histoire du cinéma et des jouets optiques : de la lanterne magique aux techniques d'animation cinématographiques ou en passant en revue le genre burlesque. Ces séances sont encadrées par des professionnels du cinéma : Marcos Uzal (critique, animateur) et Anne Gourdet-Mares (assistante caméra). Proposé « clé en main » aux salles de cinéma (associatives, municipales ou privées) qui en font la demande, ce spectacle interactif et pédagogique se compose de trois parties : une présentation du film projeté suivie d'une découverte des évolutions techniques qui ont permis le passage de l'image fixe à l'image animée. Les enfants appréhendent également, selon le film présenté, l'histoire du cinéma des premiers temps, les films d'animation ou le cinéma burlesque. Une animation permet ensuite de découvrir et manipuler différents jouets optiques (lanterne magique, zootrope...) et les étapes de création d'un thaumatrope.

Huit ateliers ont déjà trouvé leurs publics dans les départements du Finistère et du Pas-de-Calais dans le cadre de circulations organisées par CinéPhare et Plan Séquence. Les jeunes spectateurs ont pu découvrir un programme de courts-métrages « *Charlot s'évade, Charlot policeman et Malec Forgeron* » (Les Grands Films Classiques), *Faut pas s'en faire* avec Harold Lloyd (Carlotta Films) et *Les Temps modernes* de Charles Chaplin (Mk2).

- ***Eveil Musical : du muet au parlant***

Complémentaire du spectacle *image animée*, l'éveil musical propose pour des enfants à partir de 5 ans, une découverte des rapports images et sons. Deux propositions s'adressent aux salles avec Jacques Cambra de l'association *Fos'Note* et Simon Drouin et Hélène Vouhé de l'association *Trilles et Godillots*. Proposées à des tarifs aménagés, ces deux propositions de spectacles combinant ciné-concert et éveil musical sont destinées aux salles souhaitant engager ou développer un travail spécifique sur les films de patrimoine s'adressant au jeune public.

B. Les ciné-concerts

Depuis septembre 2004, le département Répertoire de l'ADRC permet aux salles (municipales, associatives ou privées) d'organiser des séances de ciné-concerts "clé en main" à des conditions spécialement aménagées. C'est l'occasion pour les programmeurs d'organiser des séances événements, en faisant découvrir les richesses du cinéma muet et de la musique à l'ensemble de leur public, ou plus spécialement au jeune public.

Ces salles bénéficient ainsi des conditions suivantes :

- Mise à disposition du film à des conditions économiques aménagées : absence de minimum garanti, partage des recettes avec le distributeur à hauteur de 50 %.
- Accès à des tarifs négociés auprès de 10 musiciens.
- Prise en charge des frais de déplacement des musiciens.
- Mise à disposition d'un document destiné aux spectateurs.

• Résultats

Au total, près de 270 programmations en concert ont été organisées autour de films différents (150 pour la seule année 2006) : *Charley Chase Follies* de Leo McCarey, *L'Aurore* de F.W. Murnau, *Le Cameraman* avec Buster Keaton, *Les Deux Orphelines* de D.W. Griffith, *Gosses de Tokyo* de Yasujiro Ozu et plus récemment *Faut pas s'en faire*, *Monte là-dessus*, *En vitesse* et *Vive le sport* avec Harold Lloyd. Ils ont été présentés en salles dans diverses formules musicales : solo, duo ou trio, dont les tarifs ont été adaptés aux besoins des exploitants.

Les concerts en trio se multiplient, notamment en prenant le relais des programmations solo et duo initiées dans certaines salles.

Safety Last comptabilise près de 60 ciné-concerts en 2006, organisés principalement par des associations régionales ACC, MACAO, Plein Champ, Cinessonne, qui prennent rendez-vous annuellement sur les ciné-concerts.

• Exemples d'actions menées

Un festival destiné aux ciné-concerts a été organisé par l'association régionale le CLAP Poitou-Charentes autour de plusieurs burlesques.

Une programmation de divers titres avec Harold Lloyd a circulé en région Loire-Atlantique avec l'association SCALA.

• Prochaines actions

L'Éventail de Lady Windermere de Ernst Lubitsch (Les Grands Films Classiques) est disponible depuis le 4 avril 2007 aux conditions ADRC. Plusieurs ciné-concerts proposés en solo sont d'ores et déjà présentés aux salles dans le cadre de journées professionnelles. Au cours de l'année 2007, l'ADRC a le projet de proposer *La Passion de Jeanne d'Arc* de Carl Theodor Dreyer (Gaumont), *Les Aventures du prince Ahmed* de Lotte Reiniger (Carlotta Films) et *Loulou* de Georg Wilhelm Pabst (Tamasa distribution).

C. Les copies jeune public

L'ADRC prolonge depuis 2004, avec l'accord du distributeur (une nouvelle convention étant établie), la disponibilité des copies ADRC de films destinés particulièrement au jeune public. Ces copies (*Impression de montagne et d'eau, Le Dirigeable volé, Le Roi et l'Oiseau, Les 400 coups, Les Contes de l'horloge magique, Les Temps modernes, Nausicaä la vallée du vent*) financées dans le cadre du dispositif Petites Villes viennent ainsi compléter les copies existantes du département Répertoire. La liste complète des films issus des différents dispositifs est consultable sur le site internet.

Ces copies disponibles pour des séances « jeune public » peuvent s'accompagner d'animations avec des intervenants professionnels selon les conditions générales de l'accompagnement des films de répertoire. L'ADRC pourra prendre en charge les frais de déplacement de l'intervenant (conditions valables uniquement sur les copies ADRC).

3. Services à destination des salles, Centre-ressources

- **Interventions en salles**

Le repérage d'intervenants (universitaires, rédacteurs ou critiques des *Cahiers du Cinéma*, *Positif*, membres d'associations...) s'est poursuivi en 2006. Ce repérage a été renforcé grâce à l'envoi régulier d'un questionnaire destiné aux intervenants et précisant leurs domaines de compétence. Une centaine d'intervenants a été repérée depuis la création de la mission.

L'ADRC prend en charge leurs frais de déplacement pour les salles programmant les copies de l'Agence. Les interventions ont été particulièrement nombreuses sur les cycles.

À la suite du dossier réalisé sur les ciné-concerts (Bulletin du Répertoire n°11), l'Agence a réalisé également un annuaire des musiciens spécialisés dans l'accompagnement du cinéma muet. Ce dossier est disponible en ligne sur le site de l'ADRC (rubrique Répertoire).

- **Mise en réseau**

L'Agence poursuit le travail mené avec le groupe Répertoire de l'AFCAE. Le document édité sur *Les Deux Orphelines* par l'ADRC a bénéficié d'un soutien partenarial de l'AFCAE qui a relayé l'information auprès de ses adhérents par l'envoi d'une note d'information.

Dans le cadre des séances spéciales « Un Été au ciné - Cinéville 2006 », l'ADRC a mis à disposition des salles du dispositif des films de répertoire en copies neuves. La salle doit s'engager à programmer le film à raison de deux séances par titre dont une séance rencontre avec un intervenant proposé par l'ADRC, qui prend également en charge ses frais de transport.

L'Agence poursuit le développement du travail étroit mis en place avec l'ensemble des associations régionales et ententes de programmation actives sur le secteur du Répertoire, dont : ACAP, ACC, ACOR, ACPA, ACPG, ACREAMP, ACRIF, AFCEI, CINE.MA.35, Ciné 83, Cinémas 93, Cinémaginaire, Cinémas du Sud, Cinémas Indépendants de Bourgogne, Cinessonne, CinéPhare, CLAP Poitou-Charentes, De la Suite dans les Images, GRAC, Graines d'Images, Les Écrans d'Armor, Les Écrans de la Drôme et de l'Ardèche, MACAO, Plan Séquence, Plein Champ, SAGEC-Ciné 32, SCALA.

- **Les prévisionnements**

À la suite du bilan de la Mission Patrimoine réalisé en 2004, l'ADRC organise en régions – à la demande des salles – des journées de projection et de réflexion afin de connaître les freins et problèmes liés à la diffusion de films du patrimoine en salles. Ces journées permettent également d'informer et de sensibiliser les programmeurs aux différentes approches de programmation des films de répertoire en salles. Échanges et discussions entre professionnels (exploitants, distributeurs, institutions) sont au programme de ces journées consacrées à la programmation des films du répertoire en salles.

En 2006, les projections et présentations suivantes se sont déroulées en collaboration avec le service Diffusion de l'ADRC et les associations régionales.

Date	Cinéma	Programme	Association régionale
18 janv.	Monsempron Libos	<i>Gosses de Tokyo</i> , Ozu / Ciné-concert C. Paboeuf	
15 mars	Paris, Elysée Biaritz	<i>Les Deux Orphelines</i> , Griffith / Ciné-concert A.Gherbi, K.Gherbi et L. Marode	AFCAE, journées Répertoire
29 mars	Pessac	<i>Les Deux Orphelines</i> , Griffith / Ciné-concert A.Gherbi, K.Gherbi et L. Marode	
20 avril	Gérardmer	<i>Les Deux Orphelines</i> , Griffith / Ciné-concert K. Gherbi et L. Marode	
3 juillet	La Rochelle, Festival International	<i>Baby Boy Frankie</i> , Barron <i>Gentleman Jim</i> , Walsh <i>Les Deux Orphelines</i> , Griffith / Ciné-concert <i>Vive le sport</i> , Taylor / Ciné-concert J. Cambra	
4 juillet	Liévin	<i>Gosses de Tokyo</i> , Ozu / Ciné-concert A. Gherbi, K. Gherbi et L. Marode	
30 août	Clisson	<i>Gentleman Jim</i> , Walsh	
6 sept.	Saint-Pierre des Corps	<i>Les Deux Orphelines</i> , Griffith / Ciné-concert J. Cambra	ACC
Oct.	Saint-Pierre d'Oléron	<i>L'Enigme du Chicago Express</i> , Fleischer	CLAP Poitou-Charentes
16 nov.	Arras	<i>Cria Cuervos</i> , Saura <i>Point Blank</i> , Boorman <i>Les Rapaces</i> , Stroheim / Ciné-concert Inouï	Plan Séquence

- **La base de données**

L'Agence continue la collecte des catalogues des principaux distributeurs qui lui ont permis de renseigner les exploitants à la recherche de copies et d'ayants droit.

Les informations sont disponibles sur le site de la BiFi, rubrique *Ciné-Sources*. Lorsque le distributeur d'un film a été repéré par l'ADRC, le nom et les coordonnées du distributeur s'affichent. Pour mémoire, cette base de données propose à la fois des informations encyclopédiques et documentaires sur des personnalités du cinéma et les films sortis en salles en France, ainsi que les références du catalogue des collections de la BiFi. Cette base est actualisée en permanence. Environ **8.000 requêtes** ont été enregistrées en 2006. Rappelons que cette base de données permet de repérer 10.000 titres et leur distributeur.

Ce service est également disponible par téléphone auprès de la mission Répertoire.

- **Le Bulletin du Répertoire**

Diffusé par courrier électronique auprès des salles de cinéma, distributeurs, associations nationales et régionales, cinémathèques, partenaires et adhérents de l'ADRC, *Le Bulletin du Répertoire* constitue à l'heure actuelle, avec le *Courrier de l'Art et Essai*, le seul lien entre les différents acteurs de la diffusion du répertoire cinématographique en salles en France.

Outre l'actualité des reprises et des rééditions, chaque numéro fait l'objet d'un Focus et d'un dossier spécial. En 2006, les sujets des deux bulletins ont été les suivants :

Bulletin du Répertoire n° 17 (Octobre 2006)

Focus : Nouvelles copies ADRC

Dossier : Les films ADRC jeune public : l'accompagnement en salles.

Bulletin du Répertoire n° 16 (Mai 2006)

Focus : Louis Malle « vingt ans déjà »

Dossier : Les Ciné-concerts ADRC, premier bilan et perspectives.

• **Édition de documents ADRC**

Pour chaque circulation de cycles, l'Agence conçoit des documents destinés aux spectateurs. Ces documents, mis gratuitement à disposition des salles, sont conçus notamment à partir du matériel de communication transmis par les distributeurs. Pour chaque document, la mission Répertoire passe commande auprès d'un spécialiste de l'œuvre d'un texte original rédigé spécialement pour l'occasion.

• **Autres services**

D'autres informations ont été communiquées aux exploitants : repérage et proposition d'intervenants (pour accompagner les copies ADRC mais aussi les initiatives locales des salles), mise en relation avec des salles ayant monté des opérations semblables, recherches thématiques, documentation, etc.

• **Le site Internet ADRC**

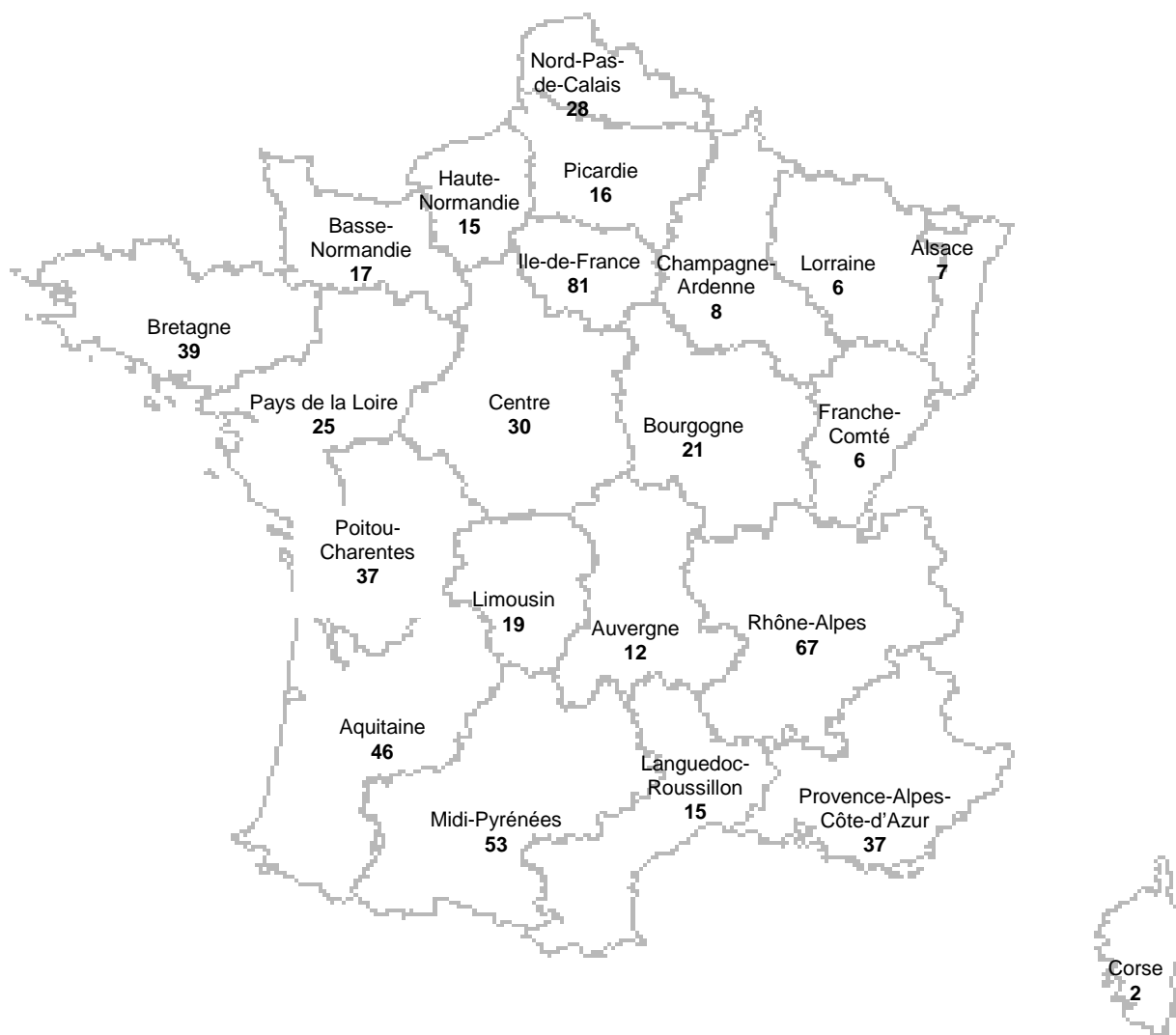
La rubrique *Films du répertoire* comprend toutes les informations et documents relatifs au travail de l'Agence dans ce secteur. Ces informations sont accessibles sous la forme suivante :

- Présentation du département et services proposés.
- Diffusion de copies et accompagnement.
- Conditions de circulation.
- Cycles et films (toutes les copies ADRC, les cycles, les courts et longs-métrages, le jeune public et les ciné-concerts).
- Recherche d'ayants droit et liens utiles (un lien vers *Ciné-Sources* est accessible via cette page).

De nombreuses informations sont disponibles en téléchargement : les documents d'accompagnement, le Bulletin du Répertoire, la liste des distributeurs et des intervenants repérés par l'ADRC, ainsi qu'un dossier sur les ciné-concerts.

4. Annexes

*Répartition des salles par région 2000-2006 **



- Salles ayant programmé au moins une fois une copie ADRC Patrimoine au cours de la période 2000- 2006.

Évolution du nombre de salles par région (2005-2006)

RÉGIONS	Nombre de salles 2000 à 2006	Nouvelles salles en 2006	Salles actives en 2006
Alsace	7	-	0
Aquitaine	46	3	21
Auvergne	12	3	6
Bourgogne	21	1	13
Bretagne	39	12	25
Centre	30	2	13
Champagne-Ardenne	8	2	5
Corse	2	-	0
Franche-Comté	6	-	0
Ile-de-France	81	16	51
Languedoc-Roussillon	15	-	4
Limousin	19	2	8
Lorraine	6	1	3
Midi-Pyrénées	53	3	26
Nord-Pas-de-Calais	28	5	13
Basse-Normandie	17	2	12
Haute-Normandie	15	-	8
Pays de la Loire	25	8	18
Picardie	16	-	6
Poitou-Charentes	37	4	19
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	5	30
Rhône-Alpes	67	5	40
TOTAL	587	74	321

Plus de 20 % des salles ayant programmé au moins une copie répertoire en 2006 sont des salles n'ayant pas travaillé jusqu'à présent avec le département Patrimoine.

L'accès au film

Tirages et circulations de copies supplémentaires

1. L'accès au film – Synthèse
2. Localités desservies
3. Analyse des interventions sur les films de large diffusion
4. Répartition géographique des copies par région ADRC
5. Répartition des entrées
6. Répartition et évolution des tirages selon les procédures
7. Répartition par nationalités
8. Ventilation des tirages Petites Villes selon le nombre de copies ADRC tirées par film
9. Répartition des tirages ADRC selon l'ampleur de diffusion des films
10. Art et Essai
11. Répartition par distributeur, et part des interventions ADRC

1. L'accès au film

Synthèse

Depuis septembre 1998, l'ADRC gère directement à la demande du CNC l'ensemble des procédures et budgets destinés au tirage de copies supplémentaires visant à améliorer l'accès au film dans les Petites Villes et les Villes Moyennes, ainsi que pour des villes plus importantes dans le domaine de l'Art et Essai.

L'ADRC procède au tirage de copies dans le cadre de trois procédures identifiées :

- **Petites Villes** (villes réalisant moins de 35.000 entrées annuelles) : tirages de copies opérés par l'intermédiaire des correspondants régionaux de l'Agence qui en contrôlent la circulation ;
- **Villes Moyennes** (réalisant de 35.000 à 215.000 entrées annuelles) : tirages contrôlés par l'expertise d'un Comité Technique Professionnel composé à parité d'exploitants, de distributeurs et de producteurs. Les distributeurs doivent mettre en place au moins 80 copies ;
- **Art et Essai** : procédure analogue dans son mode de fonctionnement à celle des Villes Moyennes, mais avec un Comité technique spécifique, les villes bénéficiaires pouvant être de taille plus importante. Les sorties distributeurs peuvent être inférieures à 80 copies.

La répartition des copies tirées en 2006 est la suivante :

Procédure PETITES VILLES	112 titres	1 262 copies
Procédure VILLES MOYENNES	13 titres	398 copies
Procédure « ART ET ESSAI »	11 titres	50 copies

ENSEMBLE 113 titres 1 710 copies

À l'exception d'un titre *Arrivederci amore ciao*, qui a bénéficié de deux copies ADRC dans le dispositif Art et Essai et n'a pas fait l'objet de demande dans le cadre des Petites Villes, tous les films ayant donné lieu à des tirages dans les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai ont également fait l'objet de tirages pour les Petites Villes.

Evolution 2006

La fréquentation des salles de cinéma a bénéficié d'une progression de 7,5 % en 2006, soit 189 millions de spectateurs contre 176 millions en 2005. Il s'agit du meilleur résultat de fréquentation depuis 20 ans, en dehors de l'année 2004 – année record sur cette période avec 196 millions de spectateurs. Et cette année 2006 représente par ailleurs la meilleure année pour le film français sur cette même période, avec plus de 84 millions de spectateurs, soit une part de marché de 45 %, les films américains représentant 46 % et les films d'autres nationalités 9 %.

Cette progression s'enregistre sur la « tête de liste » des films ayant réalisé le plus d'entrées, communément désignés comme le « top 20 ». En effet, alors que le gain d'entrées est de 13 millions au total en 2006, plus de 28 millions sont estimés avoir été gagnées sur ces 20 premiers films. Et cette progression est avant tout le fait des films français. Ainsi par exemple 7 films français, contre un seul en 2005, ont comptabilisé plus de 3 millions d'entrées en 2006, l'un d'entre eux, *Les Bronzés 3*, ayant cumulé plus de 10 millions de spectateurs, performance inédite depuis 2002.

Par contre, le résultat des films américains avec plus de 86 millions de spectateurs, est inférieur à la moyenne observée sur les dix dernières années, le nombre de ceux-ci ayant réalisé plus de 2 millions d'entrées est le plus bas de la décennie.

Autre évolution notable, la performance de la tête de liste des films recommandés Art et Essai est en forte régression en 2006, 8 films réalisant plus d'un million d'entrées contre 15 en 2005. C'est ainsi plus de 13 millions d'entrées qui « manquent » en 2006, c'est-à-dire une baisse de près de 50 %, dans cette catégorie de l'Art et Essai le plus porteur. Il s'agit de l'évolution inverse de l'ensemble des films, les films non recommandés Art et Essai de plus de 1 million d'entrées cumulant une progression de plus de 13 millions de spectateurs en 2006 par rapport à 2005.

Nous voyons ainsi bien un phénomène de concentration de la fréquentation sur une tête de liste où en 2006 les films Art et Essai sont moins représentés.

Cela correspond à une partie d'une évolution que certains présentent comme fort préoccupante pour le cinéma français, une bipolarisation entre quelques films commercialement performants qui cumulent, pour leur production, toutes les sources de financement, et à un niveau important, et tous les autres se partageant une plus ou moins grande pauvreté de moyens, avec au milieu une absence de plus en plus avérée de productions moyennes où les films d'auteurs voulant conjuguer ambition artistique et commerciale disparaissent.

Ce serait ainsi les conditions du renouvellement, et de la diversité elle-même du cinéma français, qui se trouvent directement menacées.

Les interventions ADRC

En ce qui concerne l'activité de l'ADRC en 2006, les entrées réalisées sur les circulations de l'ensemble de ses copies connaissent une progression importante de plus de 150.000 entrées, soit plus de 10 % alors que le nombre de titres concernés est en baisse de 8 % par rapport à 2005, ainsi que le nombre de copies de 4,6 %.

Cette progression est d'autant plus remarquable que les interventions de l'ADRC n'ont porté que sur 25 % des 20 premiers films de 2006, et sur aucun des 5 premiers.

Plus encore, dans le dispositif destiné aux plus petites localités, sur les 30 premiers résultats des circulations ADRC, 5 films seulement n'étaient pas recommandés Art et Essai, les films recommandés Art et Essai représentant donc 83 % des meilleurs résultats réalisés sur ces circulations Petites Villes.

Et pour le dispositif Villes Moyennes, les films ayant totalisé plus de 10.000 entrées sont tous recommandés Art et Essai, alors qu'ils n'étaient que 67 % dans ce cas en 2005.

Ceci est une nouvelle illustration que l'action de l'ADRC compense les évolutions du marché. Et que les demandes des exploitants apparaissent à l'Agence sur des films sur lesquels le marché répond peu ou moins, celui-ci se portant prioritairement sur les films commercialement dominants.

Accès à la diversité

Il faut à cet égard rappeler que l'ADRC n'intervient qu'en fonction et sur la base des demandes précises des salles, et uniquement si une telle demande est formulée par les salles auprès de l'Agence.

La diversification de ses interventions traduit ainsi d'abord l'évolution de la demande de diversification des salles. L'ADRC joue un rôle non négligeable dans cette évolution en permettant, notamment au niveau économique (absence de minimum garanti distributeur sur les copies ADRC), l'accès des salles à une réelle diversité de films, y compris quand ils sont diffusés avec un nombre réduit de copies.

Il s'agit là d'une constante dans l'évolution des interventions de l'ADRC depuis près d'une dizaine d'années, mais qui connaît depuis 1999 – année de la mise en place effective de l'internalisation de la fonction de correspondant régional – une accentuation notable.

Ainsi, l'ADRC confirme à la fois son rôle d'intervention correctrice des effets du « marché » et de ressource concrète pour le meilleur accès des salles à la diversité des films qu'elles souhaitent proposer à leurs publics.

En 2006, la part des films de diffusions réduite et moyenne s'est accrue pour l'ensemble des régions ADRC d'intervention (pour le dispositif Petites Villes donc) alors que celle des films de large diffusion s'est réduite.

La part des films recommandés Art et Essai s'établit à un niveau toujours élevé avec 82 % des films et 84 % des copies.

Cette part est respectivement de 82 % des films et 81 % des copies pour le dispositif Petites Villes, et 77 % des films, et 91 % des copies pour le dispositif Villes Moyennes (le dispositif dit Art et Essai est lui entièrement dédié à ces films).

En termes de nationalités des films, la part des films européens progresse dans l'ensemble des régions alors que celle des films américains diminue. Globalement, 74 % des films et 78 % des copies concernaient des films européens, dont 56 % des films et 55 % des copies des films français, 12 % des films et 18 % des copies des films des Etats-Unis, et 14 % des films et 4 % des copies des films d'autres nationalités.

Diffusion des films et parc de salles

Les études que l'ADRC mène désormais régulièrement, sur les liens structurels entre l'évolution du parc de salles et la diffusion des films, en analysant les plans de diffusion concrets d'un ensemble de films, sont sans équivoques :

pour des films sortant avec 80 à 300 copies, leur diffusion se concentre désormais, en moyenne, entre 77 à 84 % sur les villes et salles stratégiquement dominantes, cette concentration allant régulièrement jusqu'au-delà de 90 %.

Ainsi, par exemple, pour un film diffusé avec 200 copies environ, de 160 à 180 copies sont absorbées par ces villes jugées les plus importantes par les distributeurs.

Le parc des villes stratégiques – soit de l'ordre de 130 à 160 unités urbaines – étoffé notamment de nombreux multiplexes, réalise fréquemment, par la multiplication des copies, une « surexposition » des films jugés les plus porteurs. Celle-ci se traduit souvent par la fragilisation accrue des films et leur carrière de plus en plus éphémère, diluée entre des salles nombreuses. Et bien évidemment, se réduit ainsi d'autant l'accès de toutes les autres villes et salles qui, pour diverses raisons – et hélas régulièrement en deçà d'un raisonnement économique – sont jugées moins « intéressantes » pour les distributeurs.

Se développent de cette manière des inégalités, des déséquilibres, et une hiérarchie, préjudiciables à l'accès aux films de très nombreuses villes et salles. Autant d'évolutions qui peuvent être préjudiciables à l'accès aux films de publics nombreux et variés, forcés de devoir se déplacer – si cela « vaut le coup », et le coût, avec les conséquences culturelles que l'on peut aisément supposer – dans ces zones et lieux où le cinéma se concentre.

Créée au début des années quatre-vingt pour répondre à ces problèmes, l'ADRC se trouve donc logiquement de plus en plus sollicitée dans ce domaine.

2. Localités desservies

Les trois dispositifs d'intervention de l'ADRC pour l'accès aux films ont permis de desservir en 2006 :

2.189 localités

soit **1.241 localités** pour le dispositif dit « Petites Villes »
et **948 localités** pour les dispositifs « Villes Moyennes » et « Art et Essai ».

C'est un total de **1.495 localités** différentes qui ont ainsi été bénéficiaires d'au moins une copie ADRC dans l'année 2005, soit 88 % des communes équipées d'une salle.

97,7 % de ces localités ne sont pas des villes clés, c'est-à-dire des villes commercialement dominantes, jugées par les distributeurs, pour des raisons diverses (dont le poids économique de leur programmeur ou exploitant), comme commercialement incontournables.

Poids des villes clés dans la diffusion des films

Selon les analyses opérées désormais chaque année par l'ADRC sur un échantillon de films, de **77 à 84 %** des copies des films diffusés en France – selon un éventail de 300 à 80 copies – sont absorbées uniquement par ce parc des villes clés.

Or, en 2006, selon les observations de l'ADRC, **84 %** des films ont été diffusés avec moins de 300 copies France, et 6 % ont donc été diffusés avec plus de 500 copies. En fonction de cette absorption très majoritaire de la diffusion des films par le parc des villes clés, ce n'est en fait qu'à partir d'un niveau de diffusion de 500 copies qu'un nombre conséquent de localités n'ayant pas l'avantage d'être des villes clés peuvent être desservies.

Le parc des villes clés est actuellement composé de 130 à 160 unités urbaines – soit 8 % environ des unités urbaines françaises de plus de 5.000 habitants équipées d'au moins une salle de cinéma – et absorbe donc de 77 % à parfois plus de 90 % de la diffusion des films diffusés jusqu'à 300 copies (84 % des films en 2005).

Ce parc des villes clés s'est sensiblement accru, pour l'essentiel par l'implantation de multiplexes, dans les villes les plus importantes, mais aussi dans certaines villes moyennes. Et ceci s'est traduit, non par une répartition des copies des films entre les divers établissements, mais le plus souvent par leur multiplication.

Dispositif Petites Villes

- a) Sur l'année 2006 les copies tirées par l'Agence selon la procédure **Petites Villes** ont été programmées dans :

1.241 localités-établissements.

La liste des localités ayant bénéficié de ces copies figure en annexe.

- b) Le nombre de copies varie selon les salles, les cinémas de petites agglomérations et de banlieues qui présentent à leur public les programmes les plus diversifiés étant ceux qui bénéficient du plus grand nombre de copies ADRC :

25 copies et plus	49
15 à 24 copies	152
10 à 14 copies	206
5 à 9 copies	289
moins de 5 copies	545

À l'exception des tirages moyens (10 à 14 copies) qui progressent très légèrement, toutes les autres tranches connaissent une diminution, particulièrement sensible sur la tranche de 5 à 9 copies, et les plus forts tirages.

Le nombre de salles au-dessus de 14 copies par salle diminue légèrement par rapport à 2005 (- 9 %), par contre la tranche 5 à 14 copies progresse de 22 %.

Dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai

Les copies tirées selon les procédures Villes Moyennes et Art et Essai ont été programmées dans :

948 localités-établissements,

dont 753 dans le dispositif Villes Moyennes et 195 dans le dispositif Art et Essai.

Un établissement peut obtenir des copies des deux dispositifs.

La répartition du nombre de copies par salle est la suivante :

	Villes Moyennes	Art et Essai
plus de 10 copies	4	0
de 5 à 9 copies	92	0
de 2 à 4 copies	295	25
1 copie	362	170

3. Analyse des interventions sur les films de large diffusion

Synthèse

A. Problématique générale

B. Les films diffusés avec 300 copies et plus

C. Les films diffusés avec 250 copies et plus

D. Enjeux économiques et culturels de l'accès à ces films

Annexe : Modes d'intervention de l'ADRC sur les films de large diffusion

À lire ou entendre des commentaires récurrents sur une profusion des films et un excès prétendu de copies, il peut sembler aujourd'hui a priori étonnant que l'ADRC continue à intervenir sur des films diffusés avec plus de 200 copies en France, ce qui paraît pour certains déjà beaucoup.

Or, cela n'est pas surprenant si l'on considère la structure et le fonctionnement économique du « marché » cinématographique.

Mais plus encore, nous pouvons quotidiennement constater que les interventions de l'ADRC, au-delà d'être cohérentes, ont vu leur pertinence se renforcer à la mesure des évolutions de la diffusion des films, et plus généralement, de celles de l'accès aux œuvres dans les industries culturelles.

Cette étude présente en détail cette cohérence et cette pertinence des actions de l'ADRC, tant au plan économique que culturel.

Synthèse

*Cette analyse considère les interventions 2006 de l'ADRC sur les **films de large diffusion** (de l'ordre de 300 copies distributeur au moins). Cette catégorie de films représente, en 2006, **17 %** des interventions de l'ADRC en termes de **films** et **19 %** en termes de **copies**.*

Par ailleurs, l'ADRC n'est pas intervenue en 2006 pour des films de très large diffusion (500 copies et plus).

▪ **16 % de tous les films diffusés en 2006** l'ont été avec **300 copies ou plus**, mais ils ont représenté 58 % des copies.

▪ **17 % des interventions ADRC** ont concerné ces films, soit 19 films au total, pour **19 %** du total des copies ADRC.

▪ **63 % des copies distributeur** de ces 19 films ont été absorbées par les villes clés, c'est-à-dire par 9 % des localités équipées en France, la moyenne des copies ainsi attribuées aux seules villes clés est de 222 copies.

Et si l'on élargit l'analyse aux films diffusés à partir de 250 copies, cette concentration s'accroît pour se situer à 66 % des copies distributeur (216 copies en moyenne).

▪ **2.218 villes moyennes et petites** ont au total bénéficié des 328 copies ADRC ayant circulé sur ces 19 films, soit 6,8 localités par copie en moyenne.

Et si l'on élargit toujours jusqu'aux films diffusés à partir de 250 copies, ce sont **5.139 villes moyennes et petites** qui au total ont bénéficié de la circulation de 829 copies pour 28 films.

▪ **La moyenne d'intervention de l'ADRC** s'établit à **5 %** des copies distributeur de ces 19 films, soit 17 copies en moyenne.

Pour les films diffusés à partir de 250 copies, cette moyenne d'intervention est de **9 %** (soit 30 copies en moyenne).

Mais elle varie de **16 %** pour les **films recommandés Art et Essai**, à **4 %** pour les **films non recommandés**.

Les moyennes de diffusion distributeur varient elles-mêmes sensiblement selon ce critère : de 302 copies pour les films recommandés Art et Essai, la moyenne monte à 345 copies pour les films non recommandés.

▪ Ainsi, l'accès aux films de diffusion moyenne et large pour la grande majorité des unités urbaines équipées ne constituant pas le marché directeur, ou pour des salles indépendantes de ce marché directeur, apparaît bien comme un **enjeu économique et culturel décisif**.

Et il l'est d'autant plus pour les films recommandés Art et Essai de cette catégorie de diffusion, surtout en 2006, alors que leur diffusion est plus concentrée, et qu'ils constituent le secteur de la plus vive concurrence en termes d'accès ainsi que de l'exploitation la plus partagée entre tous les types de salles (études ADRC sur les carrières de films).

A. Problématique générale

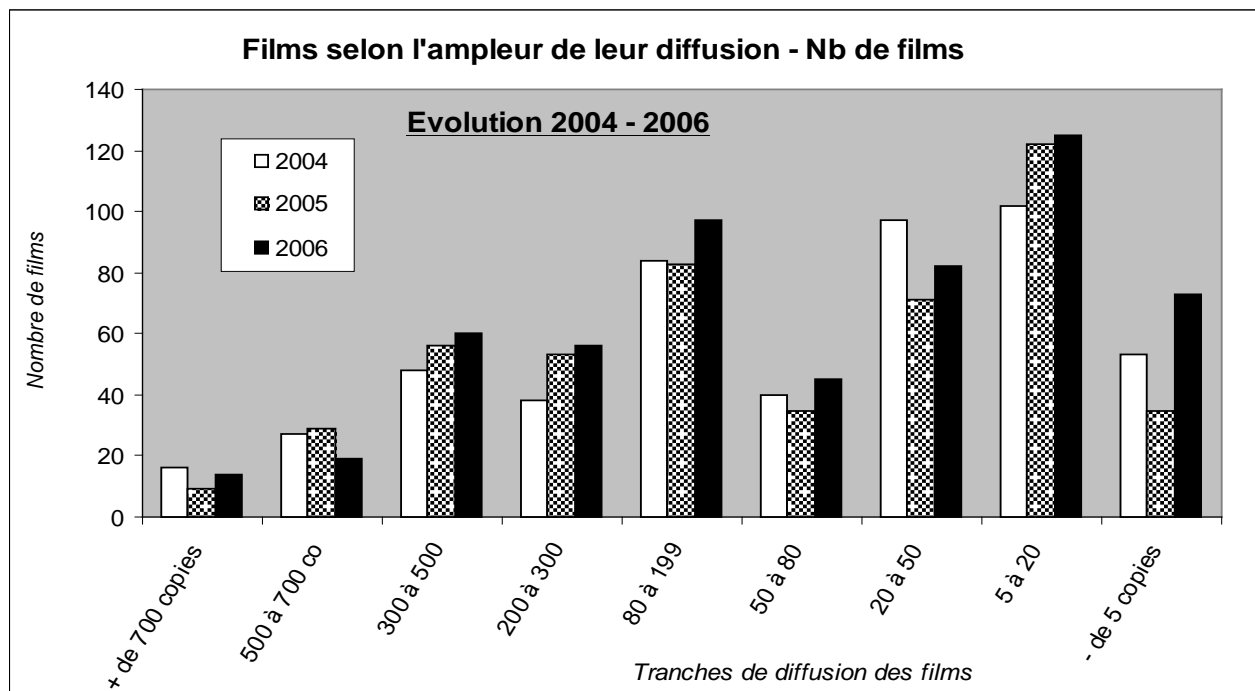
Concentration de la diffusion des films

En fonction de l'évolution du parc de salles, et des stratégies de diffusion des films, de plus en plus de copies se trouvent absorbées par les villes et salles s'avérant les plus importantes pour les distributeurs, pas uniquement pour leurs performances commerciales potentielles, mais aussi par le poids économique de leurs opérateurs (exploitants ou programmeurs).

L'ADRC estime chaque année, par une étude portant sur des échantillons de plans de diffusion réels, cette concentration progressive.

Ainsi en 2006, les films diffusés jusqu'à 300 copies ont vu en moyenne entre 84 % à 74 % de ces copies être absorbées par ce parc de salles économiquement directeur, c'est-à-dire par 130 à 160 localités, soit 9 % des localités équipées d'une salle. Et cette concentration est de 67 à 63 % pour les films diffusés entre 300 à 499 copies. Ce n'est qu'à partir de 500 copies diffusées que ce parc directeur n'absorbe plus que 50 % des copies environ.

Evolution 2004 – 2006 du nombre de films selon l'ampleur de leur diffusion (sources : bilans CNC et Ecran total)



La diffusion des films en 2006

Pour tous les films diffusés en 2006, 83,5 % l'ont été avec moins de 300 copies, et 74 % avec moins de 200 copies. 6 % des films ont été diffusés avec 500 copies au moins.

Conjugué à cette concentration des copies au niveau des 130 à 160 localités constituant le marché directeur, nous voyons bien ainsi qu'une très grande majorité des salles et villes sont bien loin d'accéder dans les mêmes conditions à une très grande majorité des films diffusés sur notre territoire, ces films qui constituent la « diversité » du cinéma.

Il y a là un véritable enjeu d'accès à une des pratiques culturelles les plus répandues et les plus larges socialement.

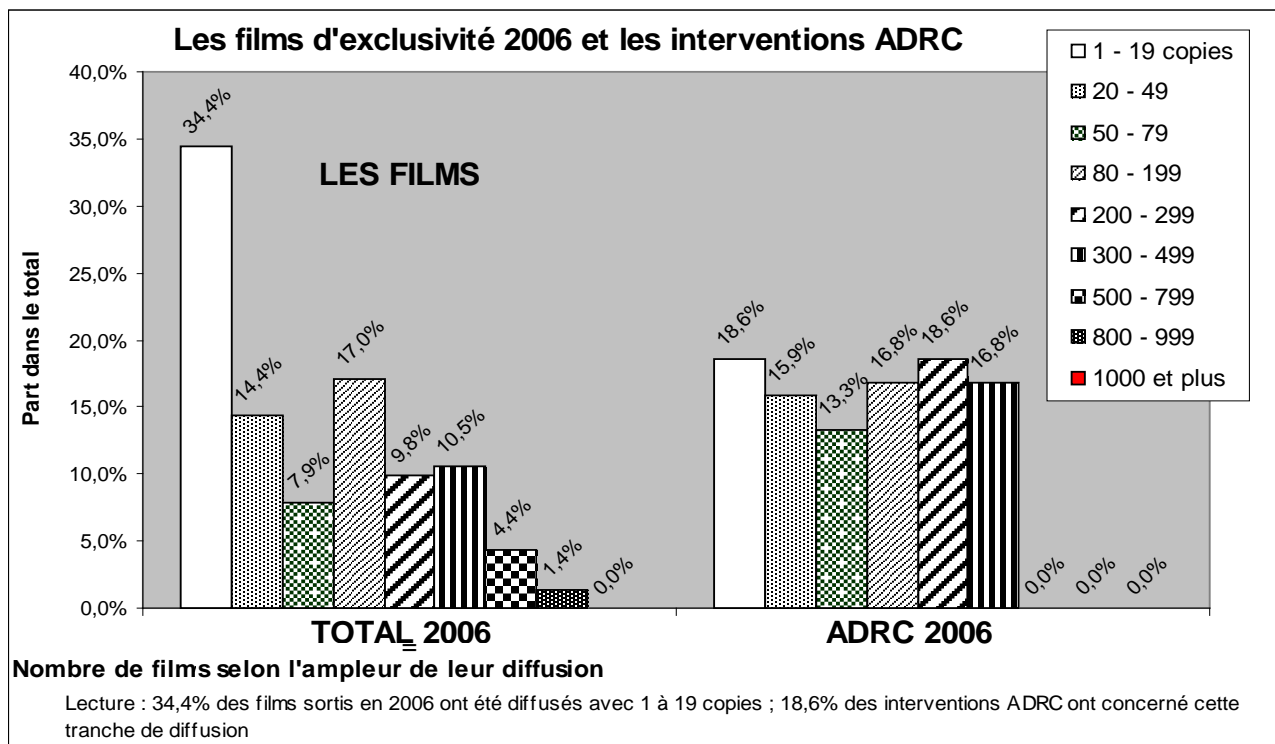
Nous commençons à entendre que toutes ces villes et salles peuvent bien attendre que les films leur arrivent, par ailleurs dans un délai variable et rarement prévisible. C'est trop vite oublier que des équipements de grande dimension, dont le fondement économique est précisément de concentrer les publics sur une aire géographique étendue et extensible, ont eux évidemment, concrètement, un accès immédiat à tous les films.

Nous retrouvons ainsi un contexte de hiérarchie de diffusion tel que le cinéma l'a connu dans les années 1970, et qui s'est traduit par la marginalisation économique ou la disparition de nombreuses salles sur le territoire.

Les interventions ADRC 2006

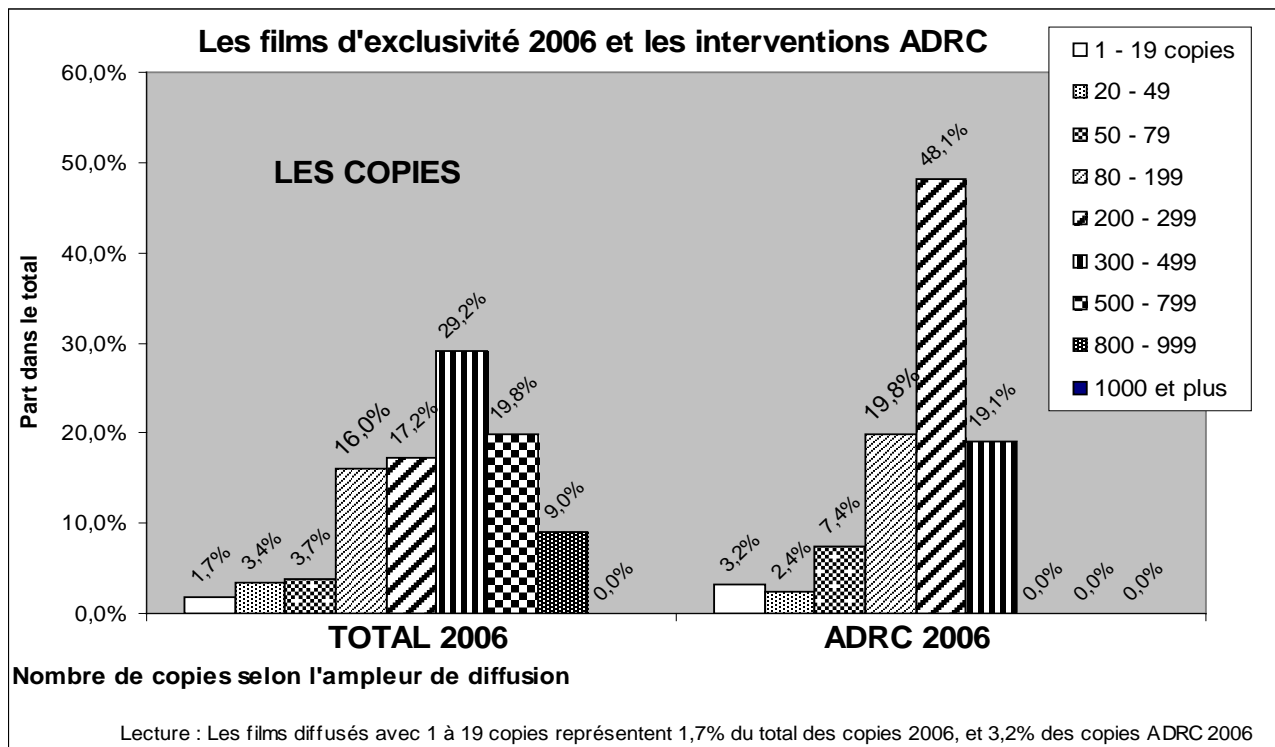
- **83 % des films, 81 % des copies concernaient des films diffusés avec moins de 300 copies** et 66 % ont été diffusés avec moins de 200 copies
- **82 % des films, 84 % des copies concernaient des films recommandés Art et Essai**
- **74 % des films, 78 % des copies = films européens, dont 56 % concernent des films français**

Les interventions ADRC en rapport avec le marché 2006 – Analyse statistique selon l'ampleur de diffusion des films (sources : ADRC et bilans Film Français et Ecran Total)



Les domaines d'intervention de l'ADRC ont concerné en 2006 les films diffusés avec moins de 500 copies (aucune intervention sur des films de très large diffusion), avec une répartition équilibrée entre les diverses tranches de diffusion.

On peut observer l'enjeu des demandes d'intervention dans les tranches des diffusions moyennes, économiquement essentielles pour la vie des salles, et donc garantes de la possibilité de proposer les films les plus fragiles de diffusion réduite.



B. Les films diffusés avec 300 copies et plus

Données statistiques

En 2006, **17 % des films** (19), et **19 % des copies** concernaient des films diffusés avec 300 copies ou plus.

86 % de ces copies (283), sur les 19 films, ont été tirées pour le dispositif Petites Villes, ayant donc bénéficié aux localités les plus petites, et **14 %** (45 copies) ont été tirées pour le dispositif Villes Moyennes sur deux films seulement : *Marie-Antoinette* pour 31 copies, *Comme t'y es belle* pour 14 copies.

32 % de ces films (6), et **45 %** de ces copies (147) concernaient des **films recommandés Art et Essai**.

79 % de ces films (15), pour **66 %** des copies concernaient des **films européens**, en fait tous français, 16 % des films des Etats-Unis pour 30 % des copies.

Le « marché » en 2006 :

Rappel : **16 % de l'ensemble des films** diffusés en 2006 l'ont été avec 300 copies au moins, mais ces films représentaient 58 % de toutes les copies éditées.

Villes bénéficiaires

2.218 localités ont au total bénéficié des interventions de l'ADRC sur ces 19 films, pour un total de 328 copies, soit **6,8 localités programmées par copie en moyenne**.

Il faut rappeler que les dispositifs Petites Villes, où les copies ne restent qu'une semaine dans chaque localité, et Villes Moyennes, où elles peuvent rester jusqu'à un maximum de 5 semaines dans chaque localité, ces dispositifs ne peuvent donc se traduire par la même moyenne de localités par copie.

Ainsi, l'étude des circulations des copies ADRC Villes Moyennes pour les deux films *Marie-Antoinette* et *Comme t'y es belle* établit que **209 localités** ont été programmées sur les 45 copies, soit une moyenne de 4,6 localités par copie.

Pour les circulations Petites Villes, **2.009 localités** ont été alimentées par les 283 copies, soit une moyenne de 7,09 localités par copie.

Enjeux économiques et culturels

Il faut rappeler que ces 19 films figurent parmi ceux qui se présentaient en 2006, notamment par l'ampleur de leur diffusion, comme les plus porteurs économiquement.

L'accès à ces films est donc essentiel à l'économie de toutes les salles, la très grande majorité, qui ne sont pas économiquement dominantes dans leur relation au marché et aux distributeurs.

Un film se détache du lot, *Marie-Antoinette*, par l'importance de l'intervention ADRC : 79 copies selon les 2 dispositifs Petites Villes et Villes Moyennes.

Ce film d'un auteur connu et reconnu, à la médiatisation importante, en sélection au Festival de Cannes, et recommandé Art et Essai, comportait en effet de nombreux ingrédients pour susciter auprès de l'agence une demande importante que le distributeur n'a pas satisfaite.

Comme on peut le voir sur les graphiques qui suivent, la part d'intervention de l'ADRC sur la profondeur de diffusion de ce film est supérieure à celle du distributeur : 25 % contre 23 %. C'est le seul film, dans cette tranche de diffusion large, à être dans cette situation, avec le plus faible coefficient de profondeur, ce qui définit à la fois l'importance de la demande sur ce film, et la concentration de sa diffusion, donc les difficultés d'accessibilité pour toutes les salles économiquement non dominantes.

Poids des villes clés dans la diffusion des films de plus de 300 copies

63 % des copies de ces 19 films diffusés avec 300 copies au moins ont été en moyenne absorbées par les seules villes-clés

Le coefficient de profondeur s'établissant donc à **37 %**, soit de l'ordre de 132 copies en moyenne pouvant alimenter des localités autres que les villes clés.

La part d'intervention de l'ADRC est de **5 %** en moyenne sur ces films, l'intervention la plus forte étant de 25 % sur le film *Marie-Antoinette*, pour les raisons présentées auparavant, et la plus faible étant de 0,3 % (1 copie) sur *Lord of war*.

En nombre de copies :

222 copies en moyenne ont été absorbées par les seules villes clés, l'écart allant de 275 copies (*Indigènes*) à 190 (*Les Aristos*).

132 copies en moyenne ont constitué la profondeur de diffusion sur ces films, l'écart allant de 223 copies (*Hors de prix*) à 71 copies (*Marie-Antoinette*).

Cet écart est donc beaucoup plus large que pour l'absorption villes clés puisqu'il est de 152 copies, alors qu'il était de 85 copies pour la variation sur les villes clés.

C'est précisément le propre de ce parc directeur de constituer un volume relativement incompressible de diffusion s'imposant aux distributeurs, la « profondeur de diffusion » ne dépendant que de leur stratégie de diffusion.

17 copies en moyenne ont été **attribuées par l'ADRC** à ces films, l'écart allant de 79 copies sur le film *Marie-Antoinette*, intervention la plus importante pour les raisons exposées précédemment, à 1 copie sur *Lord of war*.

Les graphiques qui suivent visualisent, pour chacun de ces 19 films, la concentration de leur diffusion au niveau des villes clés, et inversement la « profondeur » de cette diffusion, mises en relation avec les copies ADRC tirées pour chaque film.

La notion de ville ou salle clé :

Les évolutions économiques des industries culturelles n'ont eu de cesse de se traduire par la concentration de leurs canaux et structures de diffusion. Alors que les technologies de production, ainsi que de diffusion, favorisent (tout au moins théoriquement) la diversité d'offres, l'organisation économique de la distribution des œuvres par contre, et donc la condition structurelle de leur accessibilité pour les publics, n'a jamais été aussi concentrée entre les mains de quelques opérateurs.

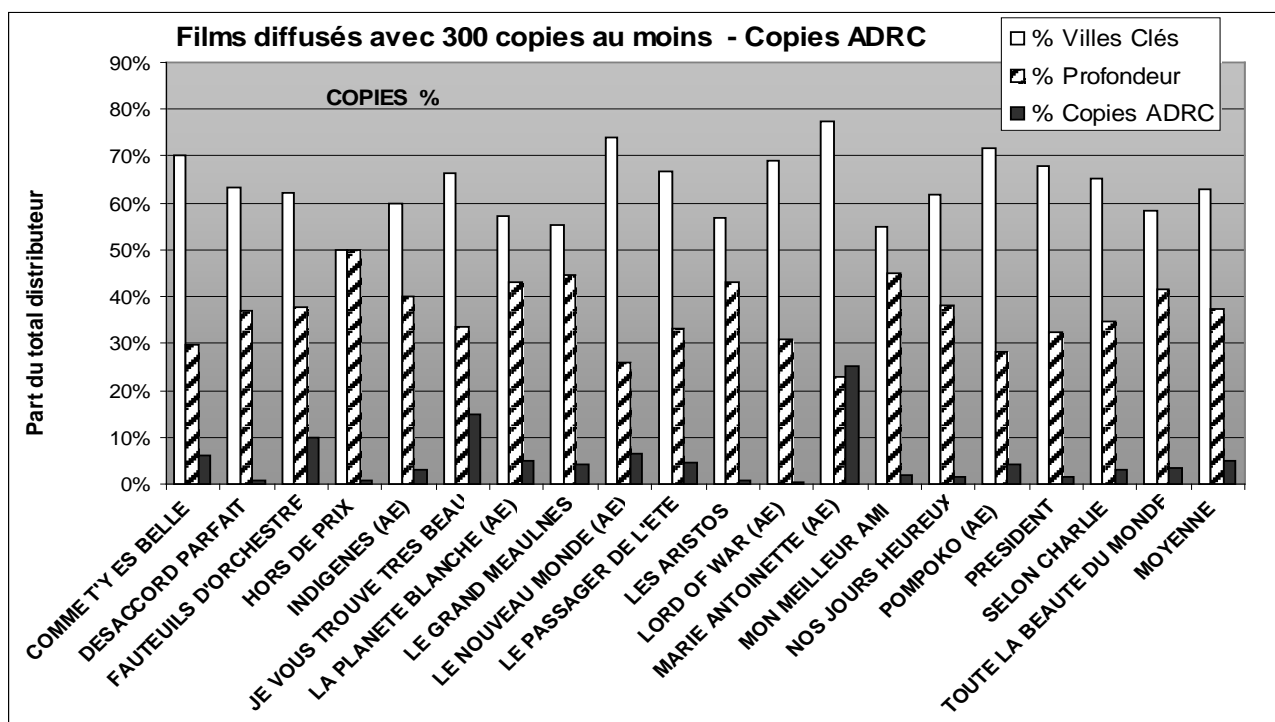
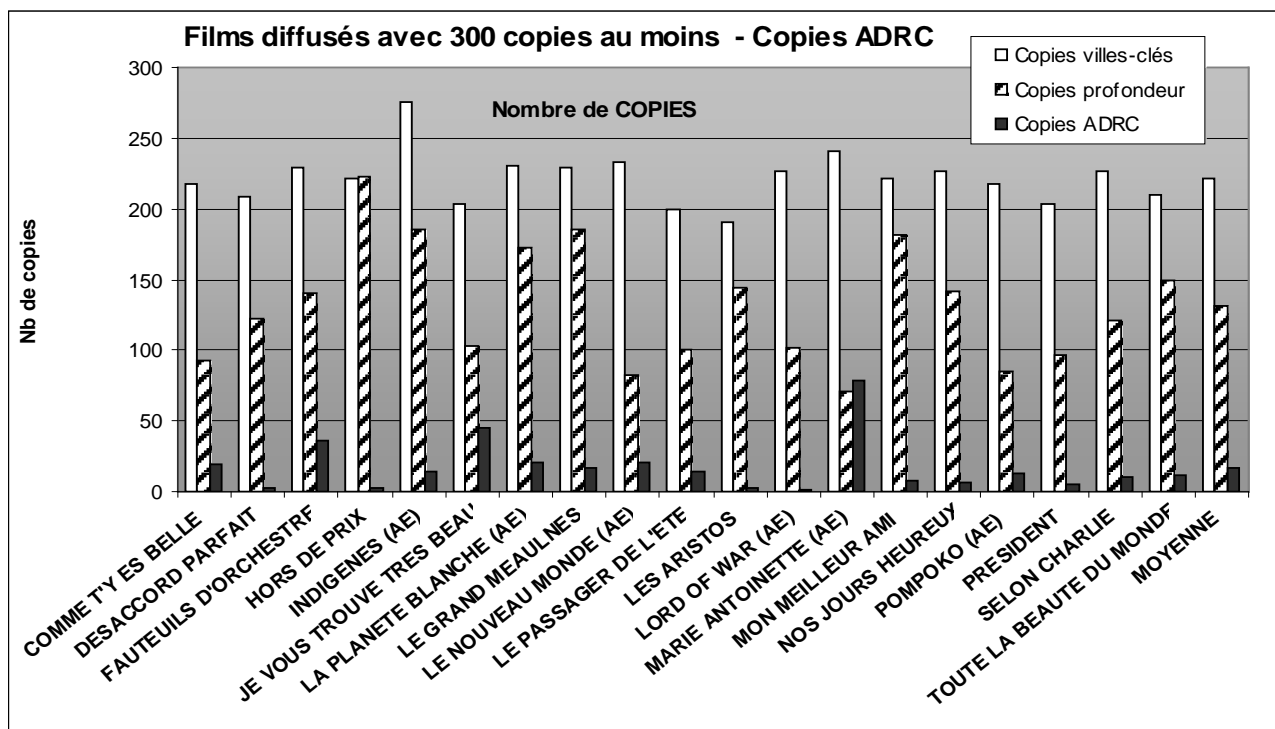
En matière de cinéma, si notre parc de salles comprend toujours plus de 2.100 établissements, pour plus de 5.300 écrans, la diffusion des films, elle, se concentre de nouveau géographiquement au niveau des villes et des salles dont le poids commercial est le plus important (grandes villes, salles dont l'opérateur est économiquement important voire incontournable). Ce parc « directeur » s'est fortement étoffé depuis plus de dix ans par l'implantation de multiplexes qui a accru d'autant son poids économique, l'exposition des films importants y étant multiplié.

Ce parc s'impose économiquement aux distributeurs, il leur est de plus en plus difficile de refuser d'alimenter des salles dont les parts de marché n'ont cessé de croître.

Or, il faut rappeler que ce caractère d'évidence stratégique, pour nombre de ces salles (par exemple des multiplexes), est loin d'être la conséquence logique d'une performance économique universelle – quels que soient les films qui y sont exploités et les publics a priori concernés. Au-delà des localités et établissements prédominants en terme de part de marché observable sur l'ensemble des films qui y sont exploités, il découle plutôt pour tous les autres, dont les performances peuvent encore une fois être fort variables selon les films, du poids économique de l'opérateur qui l'exploite ou le programme. Et les études de l'ADRC ont notamment montré que les performances économiques des films recommandés Art et Essai sont liées à la nature des salles qui les exploitent.

Ainsi, de 120 à 160 villes ou lieux en France, parmi les 922 unités urbaines, ou 1.692 communes équipées, absorbent une part croissante des films diffusés en films. Ce parc économiquement directeur peut absorber à lui seul jusqu'à 450 copies. Or, plus de 80 % des films sont diffusés en France avec moins de 300 copies, et plus de 70 % avec moins de 200 copies.

Interventions ADRC sur les films diffusés avec 300 copies au moins – Poids des villes clés et profondeur de diffusion (source : études ADRC 2006)



63 % des copies en moyenne ont été absorbées par les villes clés. L'écart varie de 50 % à 77 %.

La moyenne d'intervention de l'ADRC se situe à **5 %** (soit 17 copies en moyenne) des copies distributeur.

La moyenne des copies absorbées par les villes-clés est de **222 copies**, et celles destinées à la « profondeur de diffusion » de 132 copies en moyenne.

C. Les films diffusés avec 250 copies et plus

Pourquoi étendre le champ d'analyse ?

L'extension de l'analyse des interventions de l'ADRC sur les films de diffusion large jusqu'à ceux diffusés à partir de 250 copies est intéressante à plusieurs titres.

Ce secteur d'intervention des films diffusés de 250 à 300 copies est quantitativement important : si le nombre de titres ne progresse que de 9 films, soit 8 % du total des films, le nombre de copies progresse par contre de 515 copies soit 30 % du total des copies ADRC en 2006.

Mais surtout ce secteur d'intervention est qualitativement essentiel : 78 % de ces films, et 94 % des copies concernent des films recommandés Art et Essai.

Il s'agit des films *Le Vent se lève* (Palme d'Or au dernier Festival de Cannes), *Volver*, *Scoop*, *L'Ivresse du pouvoir*, *Babel*, *Cœurs*, *Quand j'étais chanteur*. C'est-à-dire les films qui ont réalisé plus de 400.000 entrées sur leur exploitation salles, économiquement essentiels dans le domaine de l'Art et Essai, et donc économiquement décisifs pour de très nombreuses salles.

En 2006, ces films sont d'autant plus décisifs dans le domaine de l'Art et Essai que le nombre de films recommandés Art et Essai ayant réalisé plus d'un million d'entrées a diminué de 47 %, passant de 15 films en 2005 à 8 films. Les entrées réalisées dans cette catégorie sont ainsi passées de 27 millions à 13,45 millions.

Données statistiques

Pour l'ADRC en 2006, **25 %** des titres (28 films) et **49 %** des copies (843) concernaient des films diffusés avec au moins 250 copies, mais la catégorie des films diffusés entre 250 à 300 copies représente 32 % de ces titres et surtout 61 % des copies concernées.

La part des films recommandés Art et Essai s'établit à **46 %** des films concernés et **75 %** des copies (629).

Ces 629 copies représentent 44 % du total des copies ADRC ayant circulé sur des films recommandés Art et Essai 2006 alors que les titres bénéficiaires de ces 629 copies ne représentent que 14 % du total des films recommandés Art et Essai bénéficiaires d'une intervention ADRC en 2006. Nous voyons ainsi l'importance de la demande des salles sur ces films recommandés dits « porteurs » économiquement.

6 films ont à la fois donné lieu à des interventions Petites Villes et Villes Moyennes, pour 494 copies (soit 59 % de cette tranche de diffusion pour 21 % des titres).

5 films sur ces 6 sont recommandés **Art et Essai** (83 %), pour 475 copies, **soit 96 %.**

Il s'agit de *Marie-Antoinette*, *L'Ivresse du pouvoir*, *Quand j'étais chanteur*, *Le Vent se lève* (Palme d'Or du dernier Festival de Cannes) et *Volver*.

Villes bénéficiaires

5.139 localités ont au total bénéficié des interventions de l'ADRC sur ces 28 films, pour un total de 829 copies, soit **6,2 localités programmées par copie en moyenne**.

Les circulations des copies ADRC Villes Moyennes ont desservies **914 localités** pour 223 copies (56 % du total Villes Moyennes), soit une moyenne de 4,1 localités par copie.

Les meilleures longueurs de programmation en salles ont été le fait de *Volver* (2,9 localités sur 8 semaines) et *Quand j'étais chanteur* (3,1).

4.225 localités ont été desservies par les circulations Petites Villes, avec 606 copies (48 % du total Petites Villes), soit une moyenne de 6,97 localités par copie.

Les écarts vont de 6,12 localités par copie pour *Le Grand Meaulnes*, à 8,5 localités pour *Je vous trouve très beau* et 8,8 pour *Nos jours heureux*.

Rappel : la moyenne de programmation constatée sur les copies Petites Villes est de 8 semaines.

Poids des villes clés dans la diffusion des films de plus de 250 copies

66 % des copies de ces 28 films ont été en moyenne absorbées par les seules **villes clés**, soit 6036 copies.

Le coefficient de profondeur s'établit donc à **34 %**, soit de l'ordre de 109 copies en moyenne pouvant alimenter des localités autres que les villes clés.

La concentration de la diffusion des films, analysée dès 250 copies, est donc sensiblement plus élevée qu'à partir de 300 copies.

La part d'intervention de l'ADRC est de **9 %** en moyenne sur ces films, logiquement plus importante que précédemment.

Mais cette proportion varie de manière très importante :

- pour les films dits Art et Essai : 16 % en moyenne, allant de 43 % sur *Volver* à 3 % sur *Indigènes*. Là encore, *Volver* représente la part de profondeur la plus basse – 17 % – des films de cette catégorie. Il est à noter d'ailleurs que le distributeur est le même que pour *Marie-Antoinette*, et le contexte de diffusion identique également.
- pour les autres : **4 %** en moyenne, de 15 % sur *Je vous trouve très beau* à 1 % sur *Fauteuils d'orchestre* et deux autres films.

En nombre de copies :

Ces 28 films ont été diffusés avec une moyenne de 325 copies mais cette moyenne est de 302 copies pour les films recommandés Art et Essai et 345 copies pour les autres.

216 copies en moyenne ont été absorbées par les seules villes clés, l'écart allant de 275 copies (*Indigènes*) à 163 sur *Le Vent se lève*.

109 copies en moyenne ont constitué la profondeur de diffusion sur ces films, l'écart allant de 223 copies (*Hors de prix*) à 36 copies sur *Volver*.

30 copies en moyenne ont été **attribuées par l'ADRC** à ces films, soit un niveau d'intervention sensiblement plus important que pour la tranche étudiée précédemment (300 copies et plus). L'écart est très grand entre 105 copies sur *Volver*, ou 102 sur *Le Vent se lève*, à 1 ou 3 copies.

> *Pour les films recommandés Art et Essai* (13 titres sur 28, soit 46 %) :

la moyenne de diffusion est de 302 copies.

216 copies ont été absorbées en moyenne par les seules villes clés, représentant **72 %** de toutes les copies mises en place par les distributeurs, soit une concentration plus forte que les non Art et Essai.

86 copies en moyenne ont constitué la profondeur de diffusion de ces films, soit 34 % de moins que pour les films non Art et Essai de cette tranche de diffusion.

Et 47 copies ont été attribuées en moyenne par l'ADRC, le coefficient d'intervention s'établissant ainsi à **15,6 %** des copies distributeur.

> *Pour les films non recommandés* (15 titres) :

la moyenne de diffusion est de 345 copies.

215 copies ont été absorbées en moyenne par les seules villes clés, représentant **62 %** de toutes les copies mises en place par les distributeurs.

130 copies en moyenne ont constitué la profondeur de diffusion de ces films.

Et 14 copies ont été attribuées en moyenne par l'ADRC, le coefficient d'intervention s'établissant ainsi beaucoup plus bas sur ces films, à **4,1 %** des copies distributeur.

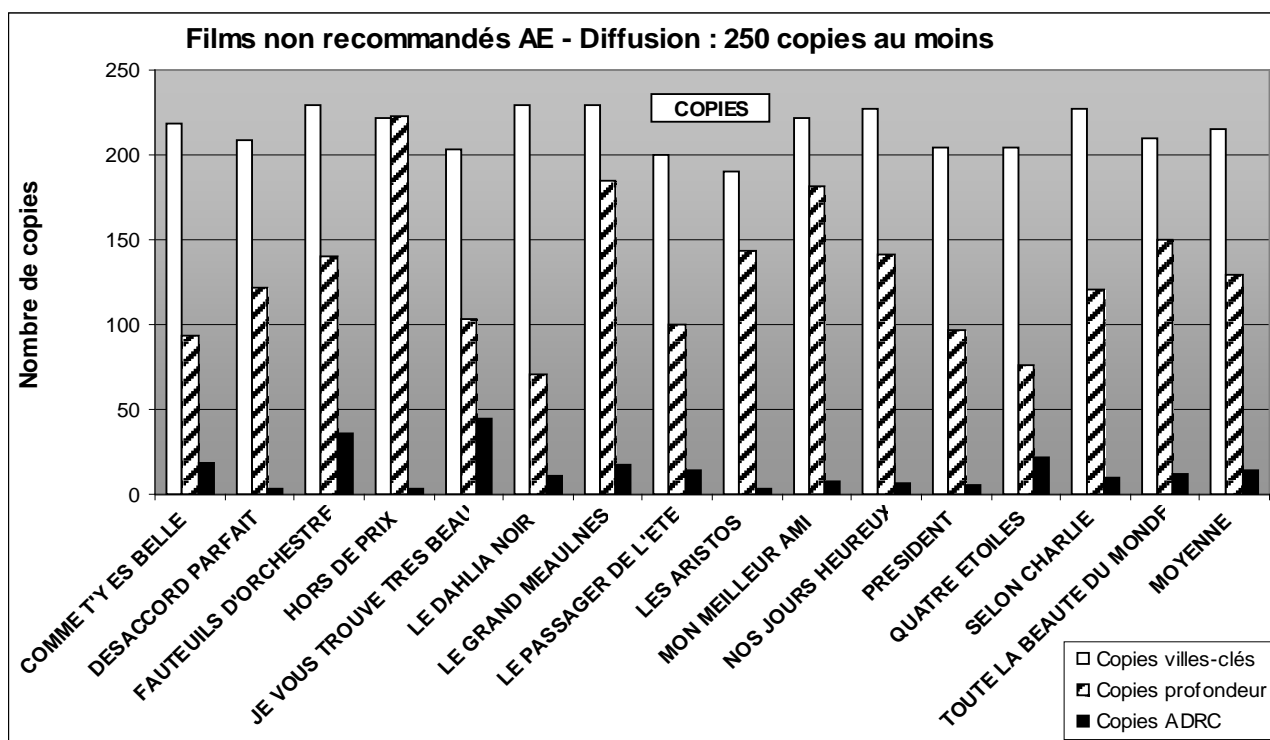
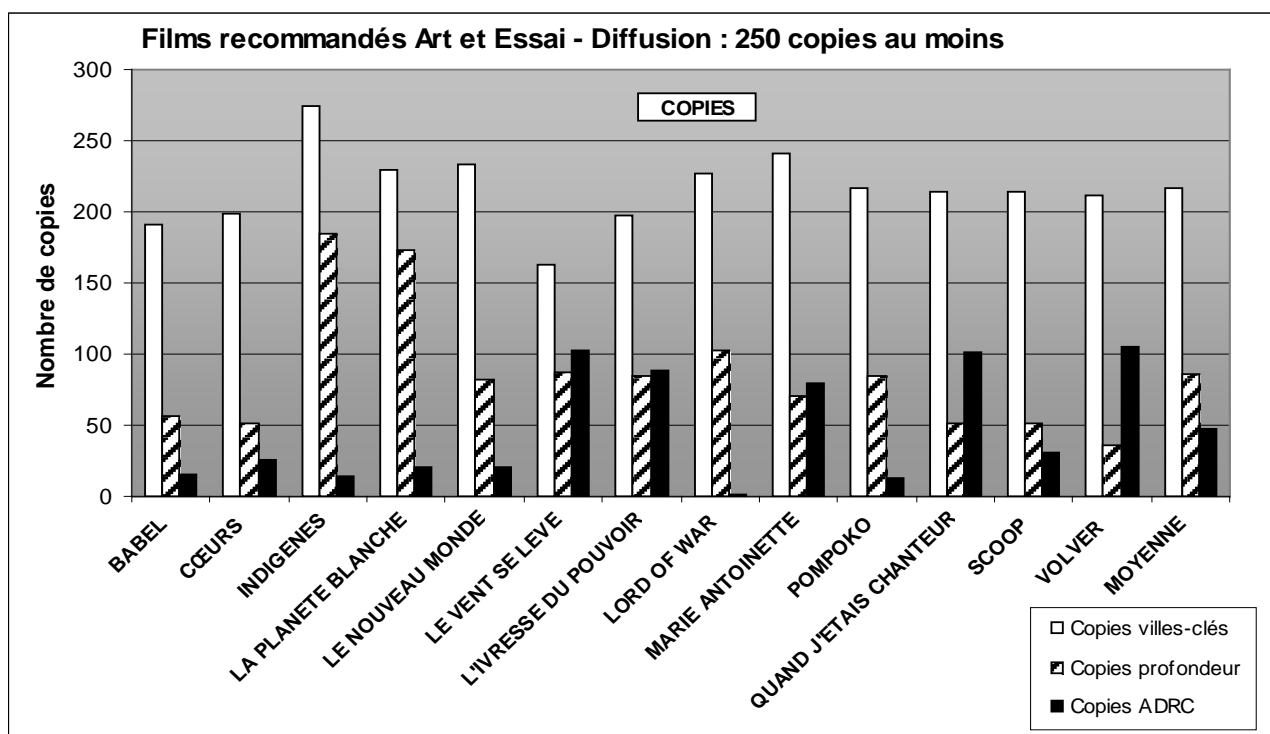
Rappel pour l'ensemble de l'année 2006 :

Selon l'estimation de l'ADRC, opérée d'après des échantillons de plans de diffusion de films diffusés jusqu'à 300 copies, **la concentration de diffusion au niveau des villes clés** s'établit en 2006 entre :

77 % à 67 % des copies distributeur pour les **films recommandés Art et Essai**

74 % à 63 % des copies pour les **films non recommandés**

Interventions ADRC sur les films diffusés avec 250 copies au moins – Poids des villes clés et profondeur de diffusion (sources : études ADRC 2006)



66 % des copies en moyenne ont été absorbées par les villes clés. L'écart varie de 50 % à 85 %.

La moyenne d'intervention de l'ADRC se situe à **9 %** (soit 30 copies en moyenne) des copies distributeur.

La moyenne des copies absorbées par les villes clés est de **216 copies**, et celles destinées à la « profondeur de diffusion » de 109 copies en moyenne.

D. Enjeux économiques et culturels de l'accès à ces films

Nous l'avons vu avec les films diffusés avec 300 copies et plus, mais nous le voyons encore plus nettement en intégrant les films diffusés entre 250 à 300 copies - notamment du fait de leur importance pour l'économie d'un cinéma dit « d'Art et d'Essai » - l'accès d'une grande majorité des salles, et donc d'une grande majorité des localités, à des films qualifiés de diffusion large est loin d'être assuré, voire même possible, à moins bien sûr d'estimer à nouveau acceptable de les reléguer dans un deuxième temps, et zones, d'accessibilité.

Selon les études menées régulièrement par l'ADRC, ce n'est qu'à partir d'une diffusion se situant aux alentours de 500 copies qu'un film voit cette diffusion s'équilibrer plus ou moins entre les 16 % d'unités urbaines équipées d'une salle, et constituant le marché directeur largement dominant qui s'avère incontournable pour les distributeurs, et toutes les autres qui sont donc de fait « au-delà ».

On a pu lire de la part de certains que l'augmentation du nombre de copies éditées depuis ces dernières années avait principalement profité à des villes moyennes et petites, laissant entendre par là qu'elle avait globalement accru la profondeur de diffusion. Il fallait pour le moins préciser que les copies concernées étaient absorbées par les communes moyennes et petites, situées dans une aire d'influence de localités plus importantes, et comprenant désormais un multiplexe, ce qui les avaient érigées de facto en villes et salles clés.

À l'inverse donc d'une « profondeur » de diffusion, il s'agit de l'extension géographique et économique des aires d'influence principales de ce marché directeur.

Bien entendu, il peut être économiquement aberrant, et surtout pas souhaitable pour son meilleur accès à un public « large » et diversifié, que tout film bénéficiant d'un minimum de notoriété inonde instantanément le territoire, à l'image d'un « blockbuster ».

Mais la sur-diffusion, surexposition, surexploitation des films d'une envergure commerciale minimale, dans les localités stratégiques, se traduit, on le sait, sauf pour quelques exceptions, par des carrières en salles de plus en plus éphémères, y compris en termes de notoriété de ces films, aussi vite oubliés qu'exploités.

Et dès lors, cette inflation d'une exclusivité « dopée » se traduit par un deuxième temps d'exploitation des films, pour toutes les autres localités et salles, de plus en plus aléatoire et difficile, des localités et des salles pouvant apparaître dès lors comme économiquement non pertinentes pour les distributeurs.

L'accessibilité dans le temps, toujours possible évidemment, ne compense pas toujours, hélas, l'accessibilité dans l'espace de la première période d'exclusivité, de plus en plus éphémère.

En 2006

Les exemples vu précédemment des films *Volver*, *Le Vent se lève*, *Quand j'étais chanteur* et *L'Ivresse du pouvoir*, s'ajoutant à celui de *Marie-Antoinette*, c'est-à-dire les cinq films pour lesquels l'intervention de l'ADRC a été la plus importante, tous recommandés Art et Essai, sont symptomatiques.

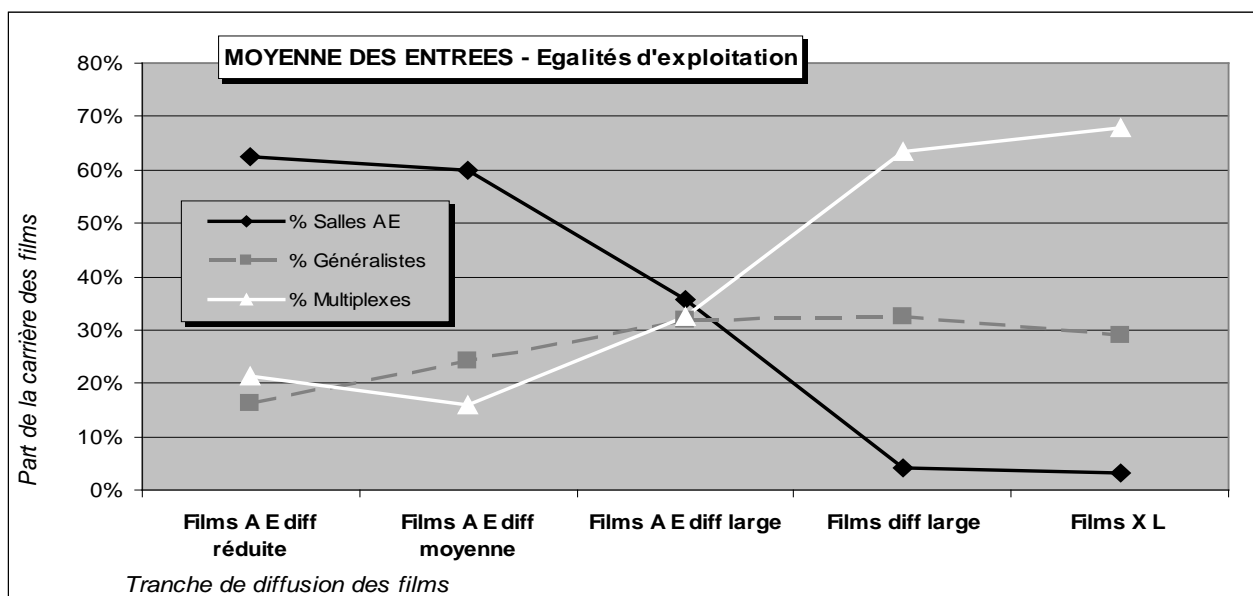
Ils manifestent particulièrement cet enjeu économique, mais aussi culturel, de films d'auteurs aujourd'hui largement reconnus, dont les particularités expressives sont constitutives de la culture de publics divers, et non plus de seuls cinéphiles se reconnaissant comme les plus éclairés en la matière.

Loin d'être l'apanage du cinéma, cette évolution culturelle, sociologique, et économique, concerne les publics-consommateurs des industries culturelles dont la diversité (de goût, désir ou pratique) est désormais une caractéristique constitutive, y compris pour chaque individu.

Une étude ADRC menée sur les carrières des films selon le type de salles où ils sont exploités (*Films et salles : des affinités électives ?*) montrait que **c'est au niveau des films recommandés Art et Essai de diffusion large que la carrière des films est la plus partagée** car se trouvant systématiquement exploités conjointement par les trois types de salles : classées Art et Essai, multiplexes et salles généralistes non classées.

Le nœud de l'enjeu concurrentiel

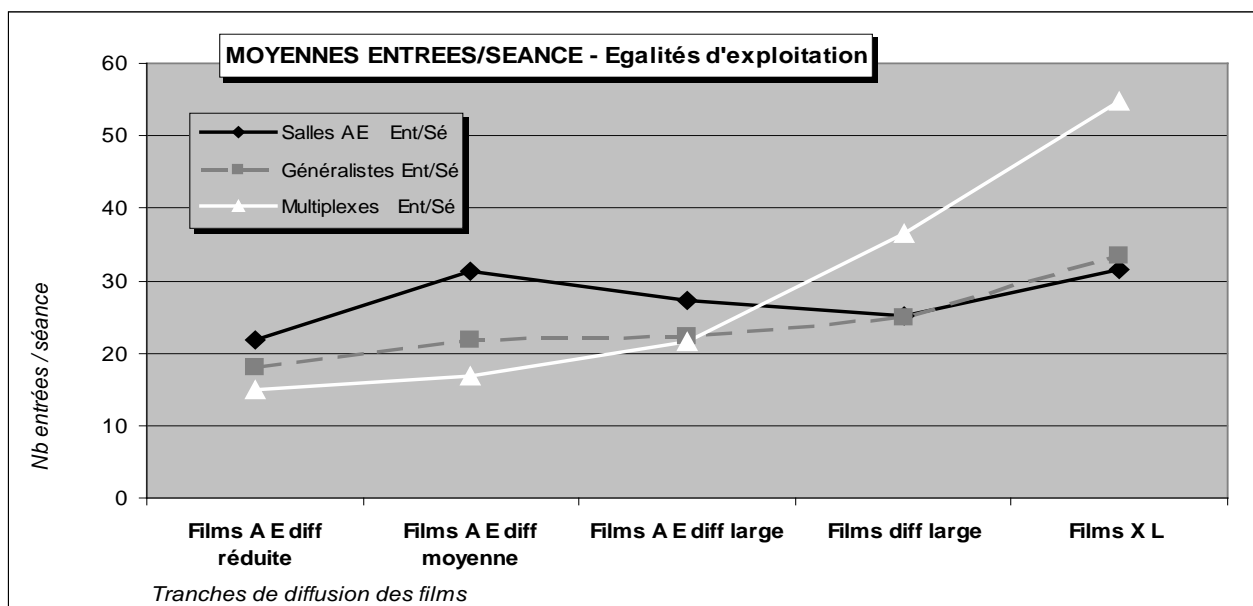
Tirés de cette étude, les graphiques qui suivent montrent très clairement que c'est à ce niveau des films Art et Essai de diffusion large que se concentre la plupart du temps l'enjeu stratégique concurrentiel entre toutes les salles, visualisant le point des plus forts enjeux de concurrence entre les différents types de salles.



Chaque courbe traduit la part que réalise chaque type de salles dans la **carrière** des films étudiés selon l'ampleur de leur diffusion (55 films exploités dans 27 villes clés de province).

Ainsi, on peut voir que ce sont les salles Art et Essai qui réalisent principalement la carrière commerciale des films recommandés Art et Essai, y compris jusqu'à des films de large diffusion quand elles peuvent les programmer. Inversement pour les films dits « XL » (très large diffusion) où les multiplexes dépassent très nettement les autres types de salles.

C'est au niveau des films Art et Essai de diffusion large que se rejoignent les trois courbes, matérialisant un spectaculaire « effet miroir », les salles Art et Essai et les multiplexes s'opposant quasi parfaitement.



Etude ADRC 2004 ; sources : données d'exploitation CNC.

Il y a donc un enjeu décisif, pour l'efficacité économique d'un parc diversifié de salles, dans cette accessibilité à la catégorie des films d'auteurs reconnus, ou dont la notoriété s'amplifie. Des films dont les potentialités économiques peuvent être importantes, s'avérant même plus « fiables » que beaucoup d'autres.

Cette évolution – les films d'auteurs reconnus du cinéma mondial font logiquement l'objet d'un investissement des plus grands opérateurs du cinéma, tant en production, qu'en diffusion et exploitation, du moins tant que les résultats sont là – évolution que l'on peut globalement estimer positive, a des conséquences économiques lourdes, prégnantes, et immédiates.

La compétition de l'accès à ces films, dont les potentialités économiques sont à plusieurs égards moins volatiles que beaucoup d'autres, cette compétition est permanente et se renforce.

Jusqu'au point où désormais ce sont les salles économiquement les plus faibles, mais non les moins légitimes, loin de là dans le champ de l'Art et Essai notamment, qui menaceraient économiquement les opérateurs dominants du secteur.

Le rapport du Médiateur du cinéma pointe chaque année, à son niveau, cette évolution des conflits d'accès à une ressource toujours capital, surtout dans le domaine des industries culturelles dont ils constituent, malgré les stratégies industrielles et financières, une richesse essentielle, à savoir le talent et l'originalité d'expression.

L'ADRC

Immergée au milieu de ces échanges économiques assez souvent conflictuels qu'elle contribue à résoudre à son niveau, l'ADRC analyse quotidiennement ce que le marché ne veut pas faire, et où il ne veut pas prioritairement être – par stratégie, habitude, ou évolution rentabilisatrice accrue dans une industrie culturelle où les échecs sont nombreux, et coûteux.

Et elle intervient dès lors, assurée de la pertinence d'une action, pour répondre à des demandes légitimes, et assumées, au bénéfice de localités et salles où se trouvent toujours une majorité de nos concitoyens, potentiellement certes, mais aussi souvent concrètement, aux guichets.

Selon ses missions, sur l'ensemble du territoire, pour 88 % des localités équipées d'une salle de cinéma, ainsi que nous l'avons vu, des localités que le marché est porté à considérer comme d'un intérêt secondaire ou très relatif, l'ADRC est un opérateur concret et quotidien de l'accessibilité à une des pratiques culturelles les plus répandues et socialement les plus larges.

Pour la viabilité économique et la pertinence culturelle de toutes ces salles dans leur diversité, compte tenu des évolutions structurelles des marchés de la culture ainsi que des loisirs, l'accès aux films d'une stature commerciale minimale par l'ADRC, notamment dans le champ de l'Art et Essai, se confirme comme un enjeu tout à fait essentiel.

Annexe Document envoyé aux professionnels en octobre 2006

Interventions de l'ADRC sur des films de large diffusion

Lors du dernier congrès de la FNCF à Lyon, les interventions de l'ADRC sur les films de large diffusion (à partir de 400 copies environ) ont fait l'objet d'un débat. La presse professionnelle a d'ailleurs synthétisé aussitôt la teneur de ce questionnement (*Le Film Français* du 29 septembre, *Ecran Total* du 27 septembre).

Considérant qu'en effet une intervention sur ces films de large diffusion, dans des temps où leur vie en salles est de plus en plus éphémère, peut s'avérer complexe, il convient, sur ce sujet, de rappeler les éléments suivants :

. Modes d'intervention de l'ADRC adoptés par le Conseil d'administration du 9 novembre 2000 et amendés le 10 février 2005.

Ils indiquent notamment que :

« L'ADRC ne se substitue pas aux responsabilités et aux fonctions du distributeur, et ne peut devenir, pour certaines salles, le seul interlocuteur sur un film, en lieu et place du distributeur.

Pour déterminer son intervention, l'ADRC, et ses divers Comités Techniques Professionnels, doivent apprécier, avec toute la précision nécessaire, les stratégies de diffusion des films faisant l'objet de demandes de l'exploitation.

Cette intervention ne peut s'opérer qu'en fonction de la cohérence et de la couverture territoriale des plans de diffusion nationaux des films qui doivent être communiqués à l'ADRC dans un délai permettant leur analyse.

Des stratégies de diffuseur contraires à ces conditions de répartition et d'accessibilité des films ne pourraient donner lieu à une intervention complémentaire de l'ADRC.

En effet, quelle que soit la procédure ADRC par laquelle ces copies sont mises en place, les copies ADRC ne peuvent suffire à rétablir une cohérence de diffusion nécessaire sur les films, et à assurer une pleine accessibilité du film pour les salles. »

. Débats et décisions du Conseil d'administration quant aux modalités d'intervention de l'ADRC.

Confrontés notamment à la réduction des budgets copies du CNC octroyés à l'ADRC (- 29 % de 2000 à 2006), les administrateurs de l'Agence ont régulièrement débattu et statué sur ses conditions d'intervention aptes à remplir au mieux sa mission d'accès à la pluralité des films pour les salles dans ce contexte de rigueur budgétaire.

> En 2003 par exemple (baisse de la subvention copies de 7,3 %), alors que la fréquentation est en recul sensible, et que les demandes des salles faites à l'ADRC sont, elles, en forte progression, le Président de l'ADRC, au nom de ses administrateurs, adresse une lettre à l'ensemble de ses usagers. Il y est notamment écrit :

« L'ADRC doit plus que jamais établir la pertinence et la cohérence de ses interventions en fonction de la vie réelle des films en salles, de leurs conditions de diffusion et d'exploitation. Elle doit veiller notamment à ce que les copies ADRC ne viennent pas se substituer à des copies distributeur qui s'avèreraient disponibles.

Dans ce contexte particulier, il nous faut donc en toute logique et dans l'intérêt général en appeler à la responsabilité de chacun, exploitant, programmateur et distributeur.

(...) C'est pour tenir compte de cette disponibilité éventuelle des copies distributeur, qui peuvent ainsi répondre aux demandes des salles, que l'Agence veille à intervenir à partir de la deuxième semaine de sortie du film, en concertation avec les distributeurs. »

> Les cas de films de large diffusion ont toujours fait l'objet d'un débat spécifique de la part des administrateurs de l'ADRC.

Les composantes de ce débat sont, d'un côté la nécessité de l'accès pour les salles à des films économiquement importants, voire incontournables pour elles, condition également de leur proposition aux publics d'une diversité du cinéma (Art et Essai notamment). Et d'un autre côté, l'impératif pour l'ADRC d'établir la pertinence et la cohérence de ses interventions en fonction de la diffusion réelle des films.

Ainsi, la nécessité d'obtenir en amont le plan de diffusion réel du film a été constamment rappelé, de même que celle d'établir l'utilité, dans le temps notamment, de l'intervention de l'Agence, et donc, pour les films bénéficiant d'un nombre important de copies, de connaître leur tenue en salles.

Ces points, initialement présentés lors d'une réunion publique ADRC au Festival de Cannes 1999, sous l'égide du CNC, ont donc depuis lors été débattus en permanence lors des Conseils d'administration de l'Agence. Pour ces toutes dernières années, les C.A. des 10 juin, 25 septembre et 18 novembre 2003, des 8 avril, 23 septembre et 9 décembre 2004, puis du 10 février 2005 ont envisagés ces sujets.

Le 8 septembre 2005 particulièrement, les questions d'un plafond éventuel de diffusion, de la nécessité pour l'ADRC d'attendre les résultats concrets d'exploitation des films de plus de 400 copies, et encore une fois, la nécessité impérative de disposer des plans de diffusion précis de ces films préalablement à son intervention, tous ces points ont donc été précisés.

Il est donc constant que les administrateurs de l'ADRC n'ont eu de cesse de définir les conditions d'intervention de l'Agence, et particulièrement sur les films de large diffusion. La méthode consistant à appréhender, le plus en amont possible, les difficultés potentielles à partir d'un certain niveau de diffusion (de l'ordre de 400 copies) s'est donc progressivement affinée en fonction des réalités observées sur la diffusion des films. L'impératif étant, entre autres, que les copies ADRC ne deviennent pas superflues du fait d'arrêts prématurés de copies distributeur.

Enfin, il faut ajouter que le CNC assiste à chacun des Conseils d'administration de l'ADRC, et constitue bien évidemment un interlocuteur incontournable et privilégié de ces débats sur les actions de l'Agence, en plus d'être le garant constant de l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées.

. Rôle essentiel des Comités Techniques Professionnels de l'ADRC.

Les membres des CTP, tous professionnels (exploitants, distributeurs, producteurs), chargés d'établir la pertinence des interventions de l'Agence pour les villes les plus importantes, ont été par ailleurs en permanence sollicités dans ces débats.

Ils ont constitué les interlocuteurs privilégiés, mais aussi les acteurs, selon la volonté des administrateurs de l'Agence, de ces réflexions sur l'évolution des méthodes de travail de l'ADRC face à des réalités elles-mêmes évolutives, qu'elles soient d'ordre budgétaire, ou liées aux activités des professionnels des secteurs concernés.

Pour finir, **les études réalisées par l'ADRC** viennent enrichir et compléter cette réflexion permanente, constitutive de la politique d'intervention de terrain de l'Agence. Parmi ces études, celle établie chaque année sur la concentration de la diffusion des films au niveau des villes clés est particulièrement importante pour saisir les enjeux des interventions de l'ADRC favorisant l'accessibilité des films sur l'ensemble du territoire.

4. Répartition géographique des copies par région ADRC

(copies Petites Villes)

Tableau comparatif 2006 / 2005

Rappel totaux Petites Villes : 1.262 copies – 112 titres. [En 2005 : 1.349 copies – 121 titres.]

Régions	Etablissements %		Copies %		Nb total copies		Nb total titres	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Sud-Ouest	31,9	27,2	19,4	20,6	262	259	73	72
Grand-Ouest	18,7	18,8	17,9	18,2	242	230	61	58
Auvergne- Rhône-Alpes- Bourgogne	17	16,3	17,3	18,6	234	235	71	63
Méditerranée	13,6	12,4	13,6	14	183	177	63	63
Périphérie de Paris	11	9,1	10,5	10,5	142	133	63	67
Est Nord-Picardie	13,9	12,2	13,7	13,8	185	174	64	56
Centre	4,1	4	4,4	4,3	59	54	42	35

S'ajoutent à ce tableau, pour l'année 2006, 7 copies tirées sur 4 films pour des circulations bénéficiant du soutien de l'association ACID, soit 0,5 % des copies sur 4 % des titres.

L'ensemble laisse apparaître toujours un certain équilibre entre la part des copies tirées pour chaque région en relation avec le nombre d'établissements bénéficiaires (le poids qu'ils représentent par rapport à l'ensemble des localités-établissements ayant bénéficié d'une intervention au titre des « Petites Villes »).

Chaque région fait l'objet d'un commentaire sur son évolution de 2005 à 2006.

L'évolution la plus notable entre les régions est la diminution des interventions sur des films de large diffusion (supérieure à 300 copies) alors que celles sur les diffusions moyennes et réduites progressent, illustrant l'enjeu de l'accessibilité des salles à la diversité du cinéma.

La Région Rhône-Alpes, Auvergne, Franche-Comté, Bourgogne en 2006

La région : les 8 départements de Rhône-Alpes, 4 de l'Auvergne, 3 de Bourgogne et 3 de Franche-Comté

Nombre d'établissements desservis en 2006 : 180

Nombre de films : 63

Nombre de copies : 235

Nb de titres : 63

Nb de copies : 235

} Soit une moyenne de 3,7 copies par film,
représentant 56 % des titres ADRC
et 19 % des copies ADRC France (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

En 2006, le tirage de copies ADRC, dans la région Lyon, a reflété une fois de plus le besoin et les difficultés d'accès concernant les films Art et Essai de diffusion moyenne ou réduite. Cependant, même si la région reste attachée à la diversité, aux Versions Originales, même si le rapport des films recommandés Art et Essai par rapport aux copies tirées dans la région est en progression, (89 % des copies en 2006, 87 % en 2005), l'année a été marquée par une demande accrue pour les films qui sortent entre 80 et 300 copies, par une demande accrue de films européens, par une hausse des copies tirées en VO (78 copies pour 22 titres) et surtout par un allongement de la durée de vie moyenne de nos copies qui atteint dans la région 8,4 semaines par film et 27 salles par film.

Sachant que nous avons tiré autant de copies que l'année dernière pour 10 titres de moins, que 209 copies ont été tirées pour 53 films recommandés Art et Essai (84 % des titres, 89 % des copies), nous pouvons affirmer que la progression de la demande pour les films Art et Essai est soutenue depuis les 4 dernières années. Ce taux est même supérieur par rapport à celui de l'ADRC en 2006 (82 % des titres et des copies). Cette demande se traduit par une grande diversité allant de *10 Canoës*, *le Grand Silence*, *Sisters in law*, *Red Road*, *Bamako*, *Flandres* au *Temps des Porte-plumes*, *Cœurs*, *Babel*, *The Queen*, *Marie-Antoinette*.

En 2006, c'est la catégorie des diffusions moyennes qui connaît une augmentation très marquée : 162 copies, 69 % des tirages en 2006, alors qu'en 2005, nous avons connu 127 copies pour 54 % des tirages. Des difficultés d'accès à des films comme *le Vent se lève*, *L'Ivresse du pouvoir*, *Quand j'étais chanteur*, *The Queen*, *Je vais bien*, *Le Secret de Brokeback Mountain*, *Volver*, sortis sur des combinaisons de 250 à 300 copies, se sont traduites par des tirages de copies ADRC, avec un minimum de 10 copies pour chacun de ces films. Cela a permis à 80 villes en moyenne pour chaque film d'y avoir accès.

Nous constatons depuis plusieurs années que la petite exploitation rencontre de plus en plus d'obstacles et que les demandes qui nous arrivent se concentrent sur cette catégorie.

Une grande baisse au niveau des diffusions larges apparaît. C'est une diminution de 50 % concernant les tirages des films sortis entre 300 et 400 copies. Alors que les années précédentes, nous avons tiré à peu près 70 copies pour 15 titres, cette année seulement 32 copies ont été tirées pour 8 titres. 8 copies pour *Je Vous trouve très beau*, 6 pour *Marie-Antoinette*, 5 pour *Planète blanche*, 4 pour *Toute la beauté* et *Fauteuils d'orchestre* ont permis à des centaines d'exploitants de programmer ces films (la plupart « non-recommandés ») mais ce chiffre en baisse reflète probablement une facilité relative des salles à avoir accès aux films qui connaissent une large diffusion.

Cette année, 34 films français ont engendré 124 copies, ce qui correspond à 53 % des copies tirées. Il s'agit d'une baisse assez importante par rapport aux années précédentes. Les films américains avec 37 copies pour 9 titres ont aussi connu un fléchissement. En contrepartie, ce sont les films européens portés par *Volver*, *Le Vent se lève*, *The Queen* ou *Secret life of words* qui sont passés de 20 à 51 copies en un an. Les 9 titres venant de l'Australie, de l'Iran, du Japon, de la Mongolie ou du Tchad ont engendré 23 copies qui ont toutes circulé pendant de longs mois.

Comme en 2005, 5 tirages en sortie nationale ont permis de donner un coup de projecteur aux salles proches des lieux de tournage ou qui avaient organisé un débat événement pour les films en question. (*Le Chien jaune*, *Sisters in Law*, *Le Temps des Portes-plumes*, *Les Fragments d'Antonin et Hors-Jeu*) Une très grande majorité (204 copies pour 50 titres) ont démarré en deuxième semaine. Cette année 24 copies pour 8 films ont été tirées en troisième semaine, une majorité correspond aux films sortis en même temps que leur présentation au Festival de Cannes et qui ont incité l'ADRC à décaler les démarrages.

Notre collaboration avec les associations régionales, le GRAC, l'ACRIRA, les Ecrans, Plein Champ et les CIB continue avec toujours la même volonté de les aider dans leur travail de mise en place de circulations parfois difficiles. Nous espérons que le travail de réseau pour les films Art et Essai qui s'est mis en place en Auvergne et en Bourgogne et qui se manifeste par des organisations de visionnement, va encore se développer. L'année prochaine Plein Champ va rejoindre les autres associations pour organiser les deux jours de visionnement devenus un rendez-vous « incontournable » à Charlieu en septembre.

La Région Nord-Est en 2006

La région : les 15 départements des régions Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, auxquels s'ajoute la Haute-Saône.

Nombre d'établissements desservis en 2006 : 152

Nombre de films : 56

Nombre de copies : 174

Nb de titres : 56 }
Nb de copies : 174 } Soit une moyenne de 3,1 copies par film, représentant **13,8 % des copies ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

En 2006, 174 copies ont été tirées sur la région, contre 185 l'an dernier. Une baisse de 6 % à rapprocher des 7 % de baisse des tirages ADRC en 2006. Du coup, le poids de la région reste stable : 14 % des copies tirées par l'Agence desservent les petites villes de la région Nord-Est.

Traditionnellement, les salles de la région sont particulièrement demandeuses de films porteurs largement diffusés. Dans un contexte de baisse de budget et de débats houleux sur la multiplication du nombre de copies, l'Agence a été particulièrement vigilante sur le tirage de copies des films largement diffusés. Si elle reste possible, l'intervention sur des films à très large diffusion demeure une exception : elle ne concerne cette année que 3 copies sur *Indigènes*. Concernant les films de diffusion large (entre 300 et 500 copies), leur part a largement diminué : 11 titres cette année contre 19 en 2005 qui rassemblent 43 copies (contre 85 l'an dernier).

Conformément à la tendance nationale, c'est vers les films à diffusion moyenne que se concentre l'activité de la région. Cette catégorie est représentée par 33 titres, qui engendrent les deux tiers des copies. Parmi les titres emblématiques de ces films dits « porteurs », on peut citer *Quand j'étais chanteur* (11 copies), *Le temps des porte-plumes* (4 copies) ou encore *L'Ivresse du Pouvoir* (8 copies). Cette catégorie compte aussi bon nombre de succès Art et Essai de l'année : qu'ils soient français comme *Je vais bien, ne t'en fais pas* (5 copies) ou étrangers comme *The Queen* (5 copies) et *Volver* (7 copies).

Par contre, les films à diffusion réduite ont plus de mal à accéder aux écrans des petites agglomérations dans le Nord-Est. Cette année, les 14 copies tirées sur des films de moins de 80 copies ne représentent que 8 % des tirages de la région, contre 9 % l'an dernier et 15 % au niveau national.

Cela peut s'expliquer par la fragilité des réseaux de diffusion du cinéma Art et Essai sur une région qui est très massivement dotée de multiplexes.

Ainsi, la part de l'Art et Essai, contrairement aux autres régions ADRC, s'érode légèrement, tout en restant supérieure à 70 % : 73 % en titres et 71 % en copies.

À noter que 6 des 11 titres de cette catégorie sont issus du travail de mise en réseau d'une seule association : l'ACAP (Pôle Image Picardie) !

La Région Méditerranée en 2006

La région : les 13 départements des régions Corse, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Nombre d'établissements desservis en 2006 : 154

Nombre de films : 63

Nombre de copies : 177

Nb de titres : 63	}	Soit une moyenne de 2,80 copies par film, représentant 56 % des titres ADRC et 14 % des copies ADRC France (Petites Villes).
Nb de copies : 177		

Analyse de la diffusion

En 2006, le niveau d'intervention de l'ADRC dans la région Méditerranée reste stable si on compare le nombre de copies tirées depuis les trois dernières années : 175 copies sur 71 films en 2004, 183 copies sur 63 films en 2005 et donc 177 copies sur 63 films en 2006.

Sur les 6 grandes régions que compte le territoire national, la part de la diffusion cinématographique en Méditerranée est en légère hausse, passant de 12,8 % en 2004 à 14 % en 2006. Les films demandés dans la région méridionale ne correspondent pas forcément à ceux demandés dans les autres régions puisque seulement la moitié des films marqués par l'intervention de l'Agence y ont circulé.

Au-delà du nombre de copies qui semble se situer chaque année entre 170 et 180 copies, la tendance à concentrer les demandes de tirages de copies se renforce sur deux catégories de films.

En effet, près de 80 % des copies tirées dans la région correspondent à des films dont les tirages des distributeurs sont compris entre 80 et 500 copies. On retrouve donc comme en 2004 et 2005 les films dits de « diffusion large » et des films dits de « diffusion moyenne » comme les deux types de films les plus largement demandés. Si on regarde les chiffres de plus près, on constate qu'il s'agit principalement des films dont le nombre de copies mises en place par les distributeurs en sortie nationale oscillent entre 200 et 350 copies. C'est exactement sur cette tranche de films (tirés à 200-350 copies) qu'on retrouve aussi une majorité de films à la fois porteurs et recommandés Art et Essai, des films véritablement attendus par le public des petites et moyennes localités.

En tirant ainsi un plus grand nombre de copies sur des films comme *Volver* (250 copies en nationale – 9 copies ADRC dans la région), *Marie-Antoinette* (312-7), *Quand j'étais chanteur* (265-6), *Le Secret de Brokeback Mountain* (158-6), *Scoop* (286-5), *L'Ivresse du pouvoir* (182-5) ou *Le Vent se lève* (250-5), on peut dire que l'ADRC remplit amplement sa mission d'aide à l'exploitation cinématographique sur le plan culturel et économique.

Comme chaque année, l'Agence intervient également pour des raisons plus spécifiquement culturelles. Il s'agit de films plus fragiles, nécessitant d'accompagnement ou d'animation, diffusés en majorité dans la version originale et sortant sur des combinaisons de moins de 100 copies dans les salles.

L'ADRC a ainsi tiré des copies sur des films comme *9m² pour deux* (10 copies en nationale – 1 copie ADRC dans la région), *La Trahison* (54-2), *Bled Number One* (61-2), *Flandres* (75-4), etc.

La nouveauté pour clôturer ce bilan concerne la part des films d'origine européenne (hors France) qui a doublé passant entre 2005 et 2006 de 11,5 % à 20,7 % dans la région et de 8,7 % à 20,9 % sur le territoire national. Les films qui ont majoritairement contribué à cette augmentation sont d'auteurs et réalisateurs reconnus comme *Volver* (Almodovar – Espagne), *Le Vent se lève* (Loach – Grande-Bretagne), *The Queen* (Frears – Grande-Bretagne), *Le Caïman* (Moretti – Italie).

Par ailleurs, les films français demeurent au premier rang des tirages de copies (50 % des copies) en accusant toutefois une légère baisse au bénéfice des autres films européens. On dénombrait 114 en 2005 contre 88 copies en 2006 pour les productions françaises. Les films américains maintiennent le deuxième rang avec près de 21 % des copies. Quant aux autres films (Asie, Moyen-Orient et les autres nationalités), ils totalisent près de 7 % des interventions de l'ADRC dans la région Méditerranée.

La Région Grand-Ouest en 2006

La région : les 14 départements des régions Bretagne, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire

Nombre d'établissements desservis en 2006 : 233

Nombre de films : 58

Nombre de copies : 230

Analyse de la diffusion

L'activité de l'ADRC dans la région Grand-Ouest est restée relativement stable cette année : intervention sur 58 titres (au lieu de 61 en 2005) pour 230 copies (contre 242 en 2005), soit 18,2 % des tirages de copies ADRC consacrés à cette région (contre 17,9 % l'année dernière).

Ces tirages ont concerné 41 films classés Art et Essai (en légère baisse par rapport à 2005 qui voyait 48 films classés), pour 169 copies, soit 75 % des copies tirées pour la région, c'est un chiffre à peu près constant par rapport à l'année précédente (79 % de copies tirées sur les films Art et Essai).

Voici les grandes tendances de l'évolution de tirages de copies ADRC dans cette région :

- D'abord, près de 64 % des titres, et 61 % des copies tirées le sont pour des films français, ce qui est bien au-dessus de la moyenne nationale de l'ADRC (54 % de films français).

- Mais surtout, c'est l'analyse de l'ampleur de diffusion des films sur lesquels l'ADRC est intervenue, qui est la plus révélatrice des spécificités de cette région.

Tout d'abord, la grosse majorité des tirages de copies se fait sur des films à diffusion moyenne (80 à 300 copies) : 50 % des titres, mais surtout 58 % des copies concernent ces films. C'est un bon en avant important puisqu'en 2005, le chiffre était de 41 %. À l'inverse, il apparaît une forte diminution des tirages de copies sur les films à diffusion large (300 à 500 copies) qui passe de 49 % à 30 %. Ces changements importants de proportions de tirages en fonction de l'ampleur de diffusion des films s'expliquent par la baisse générale des nombres de copies distributeurs sur un certain créneau de films (notamment français), qui se confirme ces dernières années.

L'intervention sur des films à diffusion très larges (plus de 500 copies) est presque anecdotique : elle concerne 2,6 % des tirages soit 6 copies sur 1 seul titre : *Indigènes*.

Il faut également considérer les films à faible ou très faible diffusion, dont les tirages augmentent par rapport à l'année dernière, et représentent 8 % des tirages de copies contre 5,7 % l'année dernière. C'est une tendance qui se retrouve année après année, voyant les demandes de retirages faites à l'ADRC s'élargir sur plus de diversité de films. Et cela se retrouve dans l'étude des titres des films. Les salles et programmeurs de la région demandent par exemple de plus en plus d'interventions sur des films Art et Essai « jeune public ».

Il est à noter aussi que les interventions de l'ADRC en terme de diffusion continuent à se rapprocher des réalités particulières aux territoires : en mettant en place des copies en sorties nationales pour accompagner des festivals et événements (Festival Cinéma et Littérature au Croisic, Fête du cinéma 35, Festival du film de Clisson, Graine d'Images Junior...), ou en accompagnant plus largement et spécifiquement les films produits ou tournés en région (*Paul dans sa vie* pour la Basse-Normandie par exemple).

- Enfin pour finir, on remarquera que si l'activité de tirage de copies a baissé de quelques unités, elle a par contre concerné plus de salles que l'année dernière, et un plus grand nombre de programmations, faisant passer de 6,8 programmations à 7,4 par copie. Les entrées réalisées sur les copies ADRC ont considérablement augmenté dans la région, passant de 167.000 entrées en 2005, à 224.000 entrées pour cette année 2006.

La Région Centre en 2006

La région : les 6 départements de la région Centre

Nombre d'établissements desservis en 2006 : 49

Nombre de films : 35

Nombre de copies : 54

Analyse de la diffusion

L'activité de l'ADRC dans la région Centre a connu quelques changements en 2006. Le nombre de copies mises en route par l'ADRC est resté relativement stable (54 en 2006 contre 59 en 2005), mais il s'est resserré sur moins de films. En effet, l'ADRC est intervenue sur 35 films en 2006 alors qu'il y en avait 42 en 2005.

Ces tirages ont concerné un chiffre impressionnant de plus de 88 % de films Art et Essai, 81 % des copies leur étant consacrés. Ceci rappelle à quel point l'ADRC a un rôle prépondérant dans la diffusion du cinéma Art et Essai dans cette région.

Si le nombre de copies tirées sur des films à large diffusion reste supérieur à la moyenne nationale de l'ADRC, il n'en reste pas moins qu'elle a fortement chuté, comme globalement sur l'ensemble du territoire, en représentant 29 % des tirages, contre 49 % l'année dernière. Par effet de vases communicants, ce sont les films à diffusion moyenne qui progressent fortement passant de 39 % à 59 % des tirages de copies. Ceci n'est pas une spécificité de la région mais est surtout lié à la conjoncture de la diffusion des films en France.

Sur les nationalités des films dont l'ADRC a mis des circulations en place à la demande des exploitants de la région Centre, il faut noter qu'ils sont en phase globalement avec les moyennes nationales, à l'exception des films d'autres nationalités que française, européenne ou américaine : ils représentent 13 % des copies tirées contre 9 % au niveau national, alors qu'ils n'étaient qu'à 3 % l'année dernière sur la région Centre. Ceci concerne des films essentiellement asiatiques (Japon, Mongolie, Corée...) et confirme l'importance des interventions de l'ADRC pour assurer une diversité de la diffusion sur ce territoire.

Enfin, il faut noter que les programmations par copies sont restées relativement stables, passant d'une moyenne de 7,8 en 2005, à 7,5 en 2006, ainsi que le nombre d'entrées réalisées sur les copies ADRC : 49.000 entrées, contre 45.000 en 2005.

La Région Sud-Ouest en 2006

La région : 21 départements des régions Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, et 1 département des Pays-de-la-Loire : la Vendée.

Nombre d'établissements desservis en 2006 : 338

Nombre de films : 72

Nombre de copies : 259

Nb de titres : 72

Nb de copies : 259

} Soit une moyenne de 3,60 copies par film,
représentant 61 % des titres ADRC
21 % des copies ADRC France (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

Dans l'ensemble, par rapport à l'année 2006, le tirage de copies sur la région est resté assez stable : 259 copies contre 262 en 2005.

Toutefois, on peut constater une disparité sur l'identité des films :

Une augmentation notable des titres et des copies sur les films à diffusion très réduite (de 1 à 20 copies) : 10 titres contre 2 en 2005 et 13 copies contre 2, il s'agit de films tels que *Barakat !*, *Tony Takitani*, *Shanghai dreams*.

Tous ces films ont été soutenus soit par l'AFCAE soit par le GNCR ou encore l'ACID.

Une progression également à souligner sur les films à diffusion moyenne (entre 80 et 300 copies distributeur) : 169 copies en 2006 contre 117 en 2005, ce qui représente 65 % des copies tirées sur la région Sud-Ouest. Cela dénote, pour cette année 2006, une difficulté croissante des exploitants à obtenir des copies distributeur sur ces genres de films.

Enfin, durant l'année 2006, il y a eu 13 films à diffusion large (de 301 à 499 copies) pour 50 copies, cette catégorie ne représente plus que 18 % des films, contre 25 % en 2005, et 19 % des copies.

La part des films Art et Essai quant à elle ne change quasiment pas, elle représente 83 % des copies contre 85 % en 2005 avec 214 copies sur 259.

Ce taux correspond à la moyenne observée sur l'ADRC toutes régions confondues.

La collaboration de la région Sud-Ouest avec les distributeurs a touché :

- 32 distributeurs différents en 2006
- contre 26 en 2005
- contre 29 en 2004

Ceci est dû au fait qu'il y a eu une demande plus importante cette année sur les films à diffusion très réduite.

On citera parmi les principaux :

- MARS FILMS : 36 copies pour 10 titres
- PATHE DISTRIBUTION : 39 copies pour 5 titres
- DIAPHANA : 18 copies pour 4 titres
- ou encore CELLULOÏD DREAMS et SHELLAC

Animations en région :

12 visionnements organisés en collaboration avec l'AFCAE, l'ACREAMP, l'ACPA et le CLAP POITOU-CHARENTES et bien sûr toutes les salles qui ont eu la gentillesse de nous accueillir lors de ces visionnements.

La Périphérie de Paris en 2006

La région : les 7 départements de la région Ile-de-France (à l'exception de quelques salles situées en zones rurales extérieures, rattachées aux régions ADRC limitrophes).

Nombre d'établissements desservis en 2006 : 113

Nombre de films : 67

Nombre de copies : 133

Nb de titres : 67
Nb de copies : 133

} Soit une moyenne de 1,98 copies par film, représentant **10,5 % des copies ADRC France** (Petites Villes).

Analyse de la diffusion

Avec 133 copies tirées sur l'année, la banlieue parisienne reflète la tendance nationale : une baisse de 6 % du nombre de copies.

Cependant, malgré ce recul, l'Agence est intervenue sur davantage de titres en 2006 qu'en 2005 : 67 contre 63. Du coup, la moyenne de copies par film se situe à 1,98, ce qui paraît très raisonnable. C'est que l'ADRC est plus que jamais un outil de diversité en banlieue parisienne.

La part de l'Art et Essai y est, comme chaque année, supérieure à 90 %, que ce soit en titres ou en copies.

En effet, la part des tirages sur des films à diffusion large est de plus en plus réduite : ceux-ci ne représentent que 5 % des copies (contre 20 % au niveau national) concentrées sur 3 films : *Le nouveau Monde*, *Marie Antoinette* et *Pompoko*.

Ce positionnement qui privilégie délibérément la diversité permet à l'Agence d'être plus présente que jamais sur les diffusions les plus réduites.

Les films de diffusion moyenne (de 80 à 300 copies) restent au cœur de l'intervention de l'ADRC : avec 46 % des titres et 62 % des copies. C'est dans cette catégorie qu'on trouve les « gros films d'auteur » dont les salles Art et Essai d'Ile-de-France sont très demandeuses : *Le Caïman* de Nanni Moretti (6 copies), *Volver* de Pedro Almodovar, *Dans Paris* de Christophe Honoré ou *The Queen* de Stephen Frears (5 copies chacun). Ainsi, la part des films recommandés Art et Essai est ultra majoritaire dans les tirages ADRC sur la région : 93 %. Seuls 5 titres ayant fait l'objet de tirages en banlieue ne sont pas recommandés : *Orgueil et préjugés*, *Mauvaise Foi*, *Le Dahlia noir*, *Quatre Etoiles* et *Franklin et le trésor du lac*.

En gros, un film sur deux qui fait l'objet de tirage en banlieue parisienne est distribué en dessous de 80 copies France et un film sur six sur moins de 20 copies.

À noter que ces 67 titres représentent un éventail de 32 sociétés de distribution différentes. Dans le même registre, 35 films ont fait l'objet d'une seule copie.

Démentant les débats sur le raccourcissement de la durée de vie des films en salles, des films venus des quatre coins du monde connaissent de belles carrières sur la durée en banlieue : *Tony Takitani* (Japon – 10 semaines), *Something like Happiness* (République Tchèque – 11 semaines), *Le Soleil* (Russie – 12 semaines), *L'Iceberg* (Belgique – 12 semaines), ou encore le documentaire sur le harcèlement moral *Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient frappés* : 21 semaines de circulation !

De quoi relativiser les discours alarmistes sur l'homogénéisation de la programmation dans les salles indépendantes, qui feraient du tort aux circuits... Les salles de proximité de banlieue parisienne démontrent chaque jour qu'il est possible de faire coexister qualité de programmation et rencontre avec le public. L'ADRC est très fière d'y contribuer.

5. Répartition des entrées

Toutes procédures confondues les copies ADRC ayant circulé en 2006 atteignent un total général de :

1.756.804 entrées.

Soit 1.683.574 entrées avec les copies tirées en 2006,

et 73.230 entrées réalisées avec les copies mises en circulation fin 2005, sur des films comme *A history of violence*, *Le Petit lieutenant*, *Trois enterrements*, *Kirikou et les bêtes sauvages*, *L'Enfant endormi*, *Gentille...*

Les résultats des copies tirées en 2006 se répartissent comme suit :

procédure Petites Villes	1 241 008	
procédure Villes Moyennes	417 285	} 442 566
procédure « Art et Essai »	35 281	
total	1 683 574 entrées	

Les entrées réalisées sur les circulations de copies ADRC en 2006 connaissent une progression de 10 % par rapport à 2005, alors que la fréquentation nationale augmente de 7,5 %.

Les entrées réalisées par les films sortis dans l'année progressent d'un peu plus de 10 % alors que celles réalisées dans l'année par les films sortis l'année précédente, mais continuant à circuler en 2006, baissent de 17 % par rapport à l'exercice précédent.

C'est dans le dispositif Petites Villes que la progression des entrées est la plus forte, 15 %, alors que le nombre de titres est en baisse de 7 % dans ce dispositif, et le nombre de copies en baisse de 6 %.

Le dispositif Villes Moyennes voit également ses entrées progresser de 12,5 % par rapport à 2005, les copies ayant augmenté de 16 % en se concentrant sur un nombre de titres en baisse de 19 %.

Par contre, le dispositif dit Art et Essai connaît en 2006 une baisse très importante des entrées réalisées de 59,5 %, le nombre de copies ayant il est vrai diminué de 60 % pour un nombre de titres en réduction de 21 %. Ceci illustre la baisse en 2006 de la proposition Art et Essai sur les films « porteurs », que nous avons vue auparavant globalement, mais ici sur des diffusions moyennes ou réduites puisque ce dispositif est conçu pour cette catégorie de films.

Mais nous avons vu en même temps que la part de l'Art et Essai dans les dispositifs Villes Moyennes est particulièrement forte en termes de résultats, et globalement ces films représentent 77 % des titres et 91 % des copies de ce dispositif.

Entrées par copie

La moyenne des entrées réalisées par copie progresse en 2006 de 23 %.

Pour le dispositif Petites Villes, alors qu'en 2005 14 films avaient réalisé une moyenne de 1.000 entrées par copie, en 2006 ce sont 18 films qui sont dans cette situation, soit 29 % de plus.

La part de l'Art et Essai dans les 20 meilleures moyennes par copie s'élève à 85 %.

La longévité moyenne des circulations de copies Petites Villes s'établit à 7,9 semaines.

Dans le dispositif Villes Moyennes, la moyenne des entrées réalisées par copie progresse légèrement de 3 %, le nombre de films ayant réalisé plus de 1.000 entrées par copie s'établissent à 6 au lieu de 7 en 2005. Mais 100 % de ces films sont recommandés Art et Essai, alors qu'ils représentaient 71 % en 2005.

Enfin, le dispositif dit Art et Essai, contrairement aux deux autres, accuse un recul de 37 % de la moyenne par copie. Alors que 5 films avaient réalisé en 2005 plus de 1.000 entrées par copie, ils ne sont plus que 3 en 2006. Nous voyons ainsi une nouvelle illustration de ce déficit constaté en 2006 de films porteurs dans le domaine Art et Essai, ici dans une tranche de diffusion moyenne à réduite. Mais concernant les interventions de l'ADRC, il faut rappeler à nouveau que la part de l'Art et Essai dans les meilleurs résultats du dispositif Villes Moyennes est en progression de 33 %.

Apport économique de l'ADRC

Au-delà de ce meilleur accès des salles à une diversité effective de films que l'ADRC permet par ses différents dispositifs d'intervention, ces circulations de copies créent des entrées dont le « marché », comme nous l'avons vu, est loin de faire sa priorité ou dont il ne veut ou peut se préoccuper.

Ce mécanisme vertueux a été institué comme tel par les pouvoirs publics, générer une activité économique supplémentaire en des lieux et des territoires que le marché juge moins rentable, ou moins rapidement, ou bien encore nécessitant un travail ou une disponibilité apparaissant superflus.

Les recettes générées par ces circulations de copies ADRC peuvent être estimées (l'ADRC ne disposant pas des sources d'information nécessaires à leur calcul comptable). Bien entendu, selon la conjoncture globale de fréquentation du cinéma en elle-même fort variable d'une année sur l'autre, ces entrées générées par les circulations ADRC varient chaque année.

Il faut rappeler à cet égard que l'objectif premier des actions de l'association quant à la diffusion des films est d'en favoriser l'accessibilité dans sa diversité et non, bien entendu, de favoriser uniquement les films réalisant le plus de recettes.

En 2006 ainsi, les recettes guichet générées par les circulations ADRC peuvent être estimées à 9,16 millions d'Euros hors TVA.

En regard de l'intégralité des coûts, fonctionnement et interventions, de l'association en 2006, l'apport économique de l'ADRC est estimé, pour un Euro investi, à 2,71 Euros.

6. Répartition et évolution des tirages selon les procédures

Les tableaux synthétisant l'évolution quantitative des tirages soulignent bien :

- la relative permanence des tirages Petites Villes, dont la moyenne de copies par titre remonte légèrement à partir de 2005, en liaison avec une légère baisse du nombre de titres ;
- on peut observer, par contre, la variation plus importante des tirages Villes Moyennes et Art et Essai, plus directement liés aux évolutions de la conjoncture. En 2006, si le total en copies des deux dispositifs est sensiblement le même qu'en 2005, pour un total en titres en baisse de 20 %, la répartition selon les dispositifs manifeste l'évolution conjoncturelle. Ainsi, ce sont les interventions pour les Villes Moyennes qui ont progressé (16 %) en copies alors que celles concernant le dispositif Art et Essai étaient diminuées de moitié pour un nombre de titres en légère baisse.

PETITES VILLES

	nombre de films	nombre de copies	nombre de copies par film
1994	85	1 070	12,6
1995	99	1 086	11
1996	106	1 114	10,5
1997	111	1 112	10
1998	112	1 023	9,1
1999	136	1 401	10,3
2000	135	1 669	12,4
2001	161	1 499	9,3
2002	132	1 319	10
2003	134	1 415	10,5
2004	131	1 367	10,4
2005	121	1 349	11,1
2006	112	1 262	11,3

VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI

	nombre de films	nombre de copies	nombre de copies par film
1994	40	1 413	35,3
1995	52	1 208	23,2
1996	46	1 112	24,1
1997	38	701	18,5
1998	28	436	15,6
1999	47	816	17,4
2000	39	783	20,0
2001	35	425	12,1
2002	35	437	12,5
2003	44	535	12,2
2004	44	619	14,1
2005	30	443	14,8
2006	24	448	16,59

Le fonctionnement des CTP

Le Comité technique professionnel chargé de donner un avis sur les demandes des distributeurs au profit des établissements de villes moyennes a étudié un ensemble de demandes portant sur un total de 675 copies pour 15 films. Sur ce total, 2 films n'ont pas bénéficié d'intervention de l'ADRC. Sur les 13 films retenus, 398 copies ont été tirées pour 617 copies demandées, soit 65 % de la demande.

Le CTP Art et Essai a, pour sa part, donné un avis favorable pour un tirage de 50 copies sur 68 copies demandées, soit 74 % des demandes portant sur 11 titres. Au total, le CTP Art et Essai a envisagé 12 demandes, une seule n'ayant pas donné lieu à une intervention ADRC (*Vers le Sud*).

Ainsi, sur les dispositifs Villes Moyennes et Art et Essai, l'intervention de l'Agence en 2006 représente au total 65 % (448 copies) des demandes de tirages (685 copies) sur les films ayant bénéficié d'une intervention.

7. Répartition par nationalités

Sur l'ensemble des procédures la répartition des films révèle la part prépondérante du cinéma français et européen.

Cette prépondérance s'est encore renforcée en 2006 grâce aux films européens non français, avec des titres comme *Volver*, *Le Vent se lève*, *The Queen*.

Répartition 2005 des titres par pays d'origine selon les procédures :

	PETITES VILLES		VILLES MOYENNES ET ART ET ESSAI	
	Nb	%	Nb	%
ensemble Europe	84	75	20	83
(dont France)	(63)	(56)	(14)	(58)
Etats-Unis	14	12,5	3	13
autres continents	14	12,5	1	4

Pour les cinématographies de pays autres que l'Europe ou les Etats-Unis, il faut noter que tous les films (100 %) concernés étaient recommandés Art et Essai. Cette part s'est effritée en 2006, même si, en titres, elle reste supérieure au « marché ».

Ceci manifeste l'importance des interventions de l'ADRC en faveur de la diversité du cinéma en salles.

D'autre part, concernant les interventions sur les films américains, les films étaient à 93 % des films recommandés Art et Essai avec notamment *Marie-Antoinette*, *Le Secret de Brokeback Mountain*, *Good night and good luck*, *Scoop*, *La Science des rêves*, *Babel*, *Le Nouveau monde*.

*Répartition par nationalités : suite***Nombre de copies (toutes procédures) et répartition selon l'origine des films :**

Année	Nb titres	Europe	%	U.S.A.	%	Autres	%	Total
1994	89	1 766	71,1	655	26,4	62	2,5	2 483
1995	110	1 650	71,9	628	27,4	16	0,7	2 294
1996	110	1 546	69,5	670	30,1	10	0,4	2 226
1997	116	1 114	61,4	610	33,6	89	4,9	1 813
1998	112	1 014	69,5	423	29,0	23	1,6	1 460
1999	145	1 697	76,5	407	18,4	113	5,1	2 217
2000	141	1 646	67,1	685	27,9	121	4,9	2 452
2001	165	1 703	88,5	116	6	105	5,5	1 924
2002	136	1 521	87	33	2	202	11	1 756
2003	139	1 535	79	208	10,5	207	10,5	1 950
2004	134	1 355	68,2	305	15,4	326	16,4	1 986
2005	123	1 308	73	330	18,4	154	8,6	1 792
2006	113	1 343	78,6	305	17,8	62	3,6	1 710

8. Ventilation des tirages Petites Villes selon le nombre de copies ADRC tirées par film

Le tableau ci-dessous souligne l'écart entre les films, en faible nombre, bénéficiant d'un nombre important de copies ADRC, et un nombre plus élevé de titres disposant chacun d'un nombre faible ou moyen de copies, diffusés de manière plus sélective en fonction du dialogue avec les salles région par région.

Ce tableau traduisant la répartition de la demande des salles ne concerne que les tirages dits Petites Villes.

Nb de copies tirées	Année 2005			Année 2006		
	Titres	Copies	Moyenne	Titres	Copies	Moyenne
1 à 6	64	163	2,5	64	223	3,5
7 à 10	19	158	8,3	9	75	8,3
11 à 20	17	240	14,1	19	283	14,9
21 à 30	8	205	27,4	6	151	25,2
31 à 50	11	463	42,1	12	410	34,2
Plus de 50	2	120	60	2	120	60
Total	121	1 349	11,1	112	1 262	11,3

La moyenne de copies tirées reste quasiment identique, alors que le nombre de titres et de copies diminue.

Une baisse sensible s'observe pour les tirages moyens à élevés (de 21 à 50 copies), que ce soit sur les titres, les copies, et la moyenne par titre.

La tranche de 11 à 20 copies progresse par contre, alors que celle de 7 à 10 copies connaît une baisse équivalente en titres et en copies, la moyenne par titre restant identique.

La tranche la plus basse, pour un nombre de titres équivalent, voit le nombre de copies progresser, et donc également la moyenne par titre.

9. Répartition des tirages ADRC selon l'ampleur de diffusion des films

Cette répartition, qui confronte l'intervention de l'Agence à l'ampleur des tirages définis par les distributeurs, permet d'analyser plus finement les tirages des procédures Petites Villes, Villes Moyennes et Art et Essai, en fonction du rapport de ces interventions avec la réalité de diffusion des films en question.

Les interventions de l'ADRC concernent en 2006 à 84 % des films de diffusion réduite ou moyenne (moins de 300 copies France) et à 66 % des films diffusés avec moins de 200 copies France.

1. Petites Villes :

Nombre de copies distributeurs	Films		Copies ADRC	
	Nb	%	Nb	%
1 à 20	20	17,8	50	4
21 à 79	33	29,5	151	12
80 à 299	40	35,7	792	62,7
300 à 499	19	17	269	21,3
500 et plus	0	0	0	0
Ensemble	112	100	1 262	100

2. Villes Moyennes et procédure Art et Essai :

Nombre de copies distributeurs	Films		Copies ADRC	
	Nb	%	Nb	%
1 à 20	2	8,3	2	0,5
21 à 79	5	20,9	18	4
80 à 299	15	62,5	383	85,5
300 à 499	2	8,3	45	10
500 et plus	0	0	0	0
Ensemble	24	100	448	100

10. *Art et Essai*

Part des films recommandés Art et Essai

Mesurée sur la base de la procédure de recommandation des films Art et Essai mise en place par l'AFCAE et le CNC, la part de ces films représente **84 % du total des copies**, et **82 % du total des titres**.

Il s'agit de 1.442 copies (sur 93 titres) sur un total de 1.710 pour 113 titres.

La répartition entre dispositifs est la suivante :

81 % des copies dans la procédure Petites Villes, pour 82 % des titres;

92 % des copies dans les procédures Villes Moyennes et Art et Essai, pour 87 % des titres.

La procédure dite « **Art et Essai** », analogue à celle des Villes Moyennes, a concerné **11 titres et 50 copies** pour des salles et des films inscrits dans le champ de l'Art et Essai, ces films pouvant être diffusés à moins de 80 copies distributeurs en France (seuil d'intervention pour le dispositif Villes Moyennes).

Les interventions les plus importantes ont porté sur les films *Volver*, *Le Vent se lève* (*Palme d'Or 2006*), *Quand j'étais chanteur*, *L'Ivresse du pouvoir*, *Le Secret de Brokeback Mountain*, *Marie-Antoinette*, *Je vais bien ne t'en fais pas*, *La Tourneuse de pages*, *The Queen*.

11. Répartition par distributeur, et part des interventions ADRC

Evolution depuis 1999

Depuis 1999, c'est toujours une quarantaine de distributeurs qui sont concernés par les interventions de l'ADRC. Les deux tranches supérieures (12 distributeurs) et inférieures (25 distributeurs) restent stables entre 2005 et 2006.

En 2006, on peut observer une diminution du nombre de distributeurs dont les films ont bénéficié de plus de 100 copies, la tranche inférieure (de 50 à 99 copies) étant elle en progression.

Répartition des distributeurs selon l'ampleur des tirages ADRC

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
100 copies et plus	5	9	5	6	8	5	7	5
50 à 99 copies	9	3	11	5	8	9	4	7
20 à 49 copies	8	1	3	5	3	4	5	4
5 à 19 copies	8	11	12	12	5	11	11	12
moins de 5 copies	12	16	11	18	19	12	14	13
Total	42	40	42	46	43	41	41	41

Les tableaux des trois pages suivantes permettent d'identifier les distributeurs auxquels l'Agence s'est associée, avec rappel du nombre total de films que chacun a distribués au cours de l'année et la ventilation des copies ADRC selon les procédures.

100 copies et plus : 5 distributeurs

Films 2006	<u>Total tirages ADRC</u>		Petites Villes		Villes Moyennes + Art et Essai	
	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films
PATHÉ DISTRIBUTION	332	5	195	5	137	4
MARS FILMS	224	13	191	13	33	1
DIAPHANA	189	8	89	8	60	2
PAN EUROPÉENNE	101	3	53	2	56	3
EUROPA CORP.	102	2	61	2	41	1

De 50 copies à 99 copies : 7 distributeurs

Films 2006	<u>Total tirages ADRC</u>		Petites Villes		Villes Moyennes + Art et Essai	
	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films
TFM DISTRIBUTION	85	5	85	5	0	0
WILD BUNCH	79	4	56	4	23	2
GAUMONT COLUMBIA	68	3	68	3	0	0
MÉTROPOLITAN	64	3	57	3	7	1
GÉBÉKA FILMS	59	3	57	3	2	1
ARP	55	4	37	4	18	2
BAC FILMS	55	4	55	4	0	0

De 20 copies à 49 copies : 4 distributeurs

Films 2006	Total tirages ADRC		Petites Villes		Villes Moyennes + Art et Essai	
	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films
BVI	29	2	25	2	4	1
PYRAMIDE	26	4	26	4	0	0
TADRART FILMS	24	2	21	2	3	1
GÉMINI	24	1	13	1	11	1

De 5 à 19 copies : 12 distributeurs

Films 2006	Total tirages ADRC		Petites Villes		Villes Moyennes + Art et Essai	
	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films
MK2 DIFFUSION	15	3	14	3	1	1
AD VITAM	14	4	14	4	0	0
OCÉAN FILMS	14	3	14	3	0	0
UGC	12	1	12	1	0	0
FOLIMAGE	8	1	8	1	0	0
MÉMENTO FILMS	7	3	7	3	0	0
RÉZO FILMS	7	2	7	2	0	0
SHELLAC	7	2	7	2	0	0
SND	7	2	7	2	0	0
HAUT ET COURT	6	2	6	2	0	0
FILMS DU PARADOXE	5	1	2	1	3	1
WHY NOT	5	1	5	1	0	0

Moins de 5 copies : 13 distributeurs

Films 2006	<u>Total tirages ADRC</u>		Petites Villes		Villes Moyennes + Art et Essai	
	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films	Nb copies	Nb films
CELLULOÏD DREAMS	4	3	4	3	0	0
PIERRE GRISE	4	1	4	1	0	0
ACACIAS	3	1	3	1	0	0
EQUATION	3	1	3	1	0	0
LES FILMS D'ICI	3	1	2	1	1	1
ID DISTRIBUTION	3	1	3	1	0	0
BODEGA	2	1	2	1	0	0
CTV	2	1	2	1	0	0
WARNER	2	1	2	1	0	0
ZOOTROPE	2	1	2	1	0	0
LA FABRIQUE DE FILMS	1	1	1	1	0	0
FILMS DU WHIPPET	1	1	1	1	0	0
PRETTY PICTURES	1	1	1	1	0	0

Part des interventions ADRC

Si l'on établit la proportion des interventions ADRC en rapport au nombre de copies mis en place par les distributeurs, nous obtenons :

- pour l'ensemble des films : 10,65 % (9,28 % en 2005)
- pour les films recommandés Art et Essai : 14,77 % (11,7 % en 2005)
- pour les films non Art et Essai : 4,26 % (4 % en 2005)

La progression la plus sensible s'enregistre donc pour les films recommandés Art et Essai où les interventions ADRC pour leur accessibilité s'est donc renforcée.

Annexes

- **Tableau général : films – copies – résultats**
 - **procédure Petites Villes**
 - **procédure Villes Moyennes
et procédure Art et Essai**

- **Liste des localités ayant bénéficié de la procédure
Petites Villes**

- **Modes d'intervention de l'ADRC
pour l'accès aux films**

Dispositif Petites Villes

TITRE	Distribution	Date de sortie	Nationalité	Nombre de copies PV	Nombre d'entrées	Moyenne par copie
10 CANOES	MEMENTO	20/12/06	AUSTRALIE	4	206	51,50
9M ² POUR DEUX	SHELLAC	1/2/06	FRANCE	1	184	184,00
A PERFECT DAY	CELLULOID DREAMS	1/3/06	LIBAN	1	306	306,00
APRIL SNOW	PRETTY PICTURES	12/4/06	ALLEMAGNE	1	311	311,00
AURORE	FILMS DU LOSANGE	22/3/06	FRANCE	4	1 764	441,00
BABEL	MARS DISTRIBUTION	15/11/06	USA	15	9 560	637,33
BAMAKO	FILMS DU LOSANGE	18/10/06	FRANCE	17	18 911	1 112,41
BARAKAT	PIERRE GRISE	13/9/06	FRANCE	4	1 208	302,00
BLED NUMBER ONE	FILMS DU LOSANGE	7/6/06	FRANCE	7	2 804	400,57
CACHE CACHE	FILMS DU LOSANGE	1/2/06	FRANCE	1	562	562,00
CHANGEMENT D'ADRESSE	SHELLAC	21/6/06	FRANCE	6	2 808	468,00
CŒURS	MARS DISTRIBUTION	22/11/06	FRANCE	26	16 740	643,85
COMME T'Y ES BELLE	PAN EUROPEENNE	10/5/06	FRANCE	5	4 307	861,40
CRAZY	OCEAN FILMS	3/5/06	CANADA	12	12 275	1 022,92
DANS PARIS	GEMINI	4/10/06	FRANCE	13	5 449	419,15
DANS UN CAMION ROUGE	DIAPHANA	4/1/06	FRANCE	2	476	238,00
DARRAT, SAISON SECHE	PYRAMIDE	27/12/06	FRANCE	3	x	x
DESACCORD PARFAIT	GAUMONT COLUMBIA	8/11/06	FRANCE	3	2 028	676,00
ECHO PARK L.A.	MEMENTO	5/7/06	USA	2	295	147,50
ESSAYE MOI	ARP	15/3/06	FRANCE	6	2 462	410,33
FAUTEUILS D'ORCHESTRE	MARS DISTRIBUTION	15/2/06	FRANCE	36	41 828	1 161,89
FLANDRES	TADRART	30/8/06	FRANCE	20	8 035	401,75
FRANKIE	MK2	1/3/06	FRANCE	1	243	243,00
FRANKLIN	MARS DISTRIBUTION	20/12/06	FRANCE	1	137	137,00
GOOD NIGHT AND GOOD LUCK	METROPOLITAN	4/1/06	USA	26	18 133	697,42
HORS DE PRIX	MARS DISTRIBUTION	13/12/06	FRANCE	3	1 481	493,67
HORS JEU	AD VITAM	6/12/06	IRAN	2	176	88,00
ICI NAJAC	OCEAN FILMS	31/5/06	FRANCE	1	461	461,00
ILS NE MOURAIENT PAS	BODEGA	8/2/06	FRANCE	2	2 245	1 122,50
INDIGENES	MARS DISTRIBUTION	27/9/06	FRANCE	14	37 545	2 681,79
JARDINS EN AUTOMNE	FILMS DU LOSANGE	6/9/06	FRANCE	4	1 287	321,75
JE VAIS BIEN NE T'EN FAIS PAS	MARS DISTRIBUTION	6/9/06	FRANCE	33	35 062	1 062,48
JE VOUS TROUVE TRES BEAU	GAUMONT COLUMBIA	11/1/06	FRANCE	45	176 696	3 926,58
LA MONTAGNE AUX BIJOUX	FILMS DU WHIPPET	25/1/06	IRAN	1	444	444,00
LA MORT DE DANTE LAZARESCU	BAC FILMS	11/1/06	ROUMANIE	1	215	215,00

TITRE	Distribution	Date de sortie	Nationalité	Nombre de copies PV	Nombre d'entrées	Moyenne par copie
LA PLANETE BLANCHE	BAC FILMS	22/3/06	FRANCE	20	13 873	693,65
LA RAISON DU PLUS FAIBLE	DIAPHANA	19/7/06	BELGIQUE	1	78	78,00
LA SCIENCE DES REVES	GAUMONT COLUMBIA	16/8/06	USA	20	11 663	583,15
LA TERRE ABANDONNEE	TADRART	25/1/06	SRI LANKA	1	303	303,00
LA TOURNEUSE DE PAGES	DIAPHANA	9/8/06	FRANCE	13	11 943	918,69
LA TRAHISON	PYRAMIDE	25/1/06	FRANCE	9	6 108	678,67
LADY CHATTERLEY	AD VITAM	1/11/06	FRANCE	7	5 292	756,00
LE CAIMAN	BAC FILMS	22/5/06	Italie	29	12 515	431,55
LE CHIEN JAUNE DE MONGOLIE	ARP	1/2/06	ALLEMAGNE	26	35 048	1 348,00
LE DALHIA NOIR	METROPOLITAN	8/11/06	USA	11	4 462	405,64
LE GRAND APPARTEMENT	MARS DISTRIBUTION	27/12/06	FRANCE	5	x	x
LE GRAND MEAULNES	TFM	4/10/06	FRANCE	17	23 732	1 396,00
LE GRAND SILENCE	DIAPHANA	20/12/06	ALLEMAGNE	1	412	412,00
LE NOUVEAU MONDE	METROPOLITAN	15/2/06	USA	20	14 360	718,00
LE PASSAGER	DIAPHANA	22/3/06	FRANCE	1	274	274,00
LE PASSAGER DE L'ÉTÉ	MARS DISTRIBUTION	7/6/06	FRANCE	14	9 658	689,86
LE SECRET DE BROKEBACK MOUNTAIN	PATHE	18/1/06	USA	38	63 662	1 675,32
LE SOLEIL	OCEAN FILMS	1/3/06	RUSSIE	1	818	818,00
LE TEMPS DES PORTE-PLUMES	TFM	8/3/06	FRANCE	33	47 928	1 452,36
LE VENT SE LEVE	DIAPHANA	23/8/06	GB	50	55 219	1 104,38
LE VOYAGE EN ARMENIE	DIAPHANA	28/6/06	FRANCE	6	3 363	560,50
LES AMITIES MALEFIQUES	FILMS DU LOSANGE	27/9/06	FRANCE	5	1 329	265,80
LES ARISTOS	TFM	20/9/06	FRANCE	3	2 751	917,00
LES DAMES DE CORNOUILLES	TFM	25/1/06	GB	1	515	515,00
LES FILLES DU BOTANISTE	EUROPACORP	26/4/06	FRANCE	1	507	507,00
LES FRAGMENTS D'ANTONIN	REZO FILMS	8/11/06	FRANCE	5	1 308	261,60
LES LUMIERES DU FAUBOURG	PYRAMIDE	25/10/06	FINLANDE	6	1 437	239,50
L'ETOILE DU SOLDAT	FILMS DU LOSANGE	22/11/06	FRANCE	2	539	269,50
L'HOMME DE SA VIE	WILD BUNCH	11/10/06	FRANCE	31	18 469	595,77
LIBERO	MK2	8/11/06	ITALIE	9	5 265	585,00
L'ICEBERG	MK2	5/4/06	BELGIQUE	4	2 775	693,75
L'IVRESSE DU POUVOIR	PAN EUROPEENNE	22/2/06	FRANCE	48	49 393	1 029,02
LORD OF WAR	SND	4/1/06	USA	1	375	375,00
MARIE ANTOINETTE	PATHÉ	24/5/06	USA	48	42 911	893,98
MASSAKER	ZOOTROPE	22/2/06	LIBAN	2	173	86,50
MAUVAISE FOI	WILD BUNCH	6/12/06	FRANCE	12	5 253	437,75
MON MEILLEUR AMI	WILD BUNCH	20/12/06	FRANCE	8	1 286	160,75
MRS HENDERSON PRESENTE	PATHE	11/1/06	GB	13	9 647	742,08
NAUSICAA	BVI	23/8/06	JAPON	12	12 689	1 057,42
NOS JOURS HEUREUX	SND	28/6/06	FRANCE	6	7 363	1 227,17
ORGUEIL ET PREJUGES	MARS DISTRIBUTION	18/1/06	GB	9	7 161	795,67
OUBLIER CHEYENNE	FILMS DU PARADOXE	22/3/06	FRANCE	2	1 054	527,00

TITRE	Distribution	Date de sortie	Nationalité	Nombre de copies PV	Nombre d'entrées	Moyenne par copie
PARIS JE T'AIME	FABRIQUE DU FILM	28/6/06	FRANCE	1	856	856,00
PATATE	FOLIMAGE	18/10/06	FRANCE	8	7 877	984,63
PAUL DANS SA VIE	FILMS D'ICI	3/5/06	FRANCE	2	10 216	5 108,00
PLUME ET L'ILE MYSTERIEUSE	GEBEKA	8/2/06	ALLEMAGNE	22	18 027	819,41
POMPOKO	BVI	18/1/06	JAPON	13	6 537	502,85
POUR ALLER AU CIEL IL FAUT MOURIR	REZO FILMS	4/10/06	TADJIKISTAN	2	511	255,50
PRESIDENT	WILD BUNCH	20/9/06	FRANCE	5	1 381	276,20
PRINCESAS	ARP	8/11/06	ESPAGNE	1	446	446,00
QUAND J'ETAIS CHANTEUR	EUROPACORP	13/9/06	FRANCE	60	54 609	910,15
QUATRE ETOILES	MARS DISTRIBUTION	3/5/06	FRANCE	22	12 832	583,27
RED ROAD	EQUATION	6/12/06	ECOSSE	3	689	229,67
ROMANZO CRIMINALE	WARNER	22/3/06	ITALIE	2	944	472,00
SARAJEVO MON AMOUR	ID DISTRIBUTION	20/9/06	FRANCE	3	1 529	509,67
SAUF LE RESPECT QUE JE VOUS DOIS	HAUT ET COURT	15/2/06	FRANCE	4	3 007	751,75
SCOOP	TFM	1/11/06	USA	31	19 269	621,58
SECRET LIFE OF WORDS	DIAPHANA	19/4/06	FRANCE	15	6 692	446,13
SELON CHARLIE	MARS DISTRIBUTION	23/8/06	FRANCE	10	4 087	408,70
SERKO	GEBEKA	29/3/06	FRANCE	4	2 831	707,75
SHANGHAI DREAMS	ARP	15/3/06	CHINE	4	1 509	377,25
SISTERS IN LAW	AD VITAM	8/3/06	GB	4	1 957	489,25
SOMETHIN LIKE HAPPINESS	WHY NOT DISTRIBUTION	12/4/06	USA	5	2 046	409,20
SOPHIE SCHOLL	LES ACACIAS	12/4/06	REP TCHEQUE	3	4 413	1 471,00
TAXIDERMIE	MEMENTO	23/8/06	FRANCE	1	476	476,00
THE QUEEN	PATHÉ	18/10/06	GB	36	37 840	1 051,11
TONI TAKITANI	CELLULOID DREAMS	25/1/06	JAPON	2	580	290,00
TOUTE LA BEAUTE DU MONDE	UGC	8/2/06	FRANCE	12	8 921	743,42
TRANSAMERICA	BAC FILMS	26/4/06	USA	5	2 507	501,40
TRANSYLVANIA	PYRAMIDE	4/10/06	FRANCE	8	3 923	490,38
U	GEBEKA	11/10/06	FRANCE	31	30 797	993,45
UN COUPLE PARFAIT	CTV	8/2/06	FRANCE	2	1 406	703,00
VERS LE SUD	HAUT ET COURT	25/1/06	FRANCE	2	922	461,00
VOITURE DE LUXE	CELLULOID DREAMS	27/9/06	CHINE	1	300	300,00
VOL 93	MARS DISTRIBUTION	12/7/06	USA	3	1 096	365,33
VOLVER	PATHÉ	19/5/06	Espagne	60	99 133	1 652,22
WASS UP ROCKERS	AD VITAM	5/4/06	USA	1	223	223,00

Les entrées, et donc les moyennes par copie, réalisées par les films sortis en novembre et décembre ne comprennent ici que les résultats réalisés dans l'année 2006. **Les entrées réalisées en 2007 sur ces films seront comptabilisés en 2007 (en caractère gras dans le tableau).**

PROCÉDURE ART ET ESSAI Titre	Distributeur	Date sortie nationale	Nationalité	Nb copies distributeurs	Entrées	Nb copies demandées par le distributeur	Nb copies	Moyenne entrées par copie
Good night and good luck	Metropolitan	04/01/2006	USA	125	5 917	10	7	845
Le Chien jaune de Mongolie	ARP	01/02/2006	Mongolie	81	6 441	10	8	805
Oublier Cheyenne	Films du Paradoxe	22/03/2006	France	12	1 623	3	3	541
Serko	Gébéka	29/03/2006	France	47	507	5	2	253
L'Iceberg	MK2	05/04/2006	Belgique	12	1 139	1	1	1 139
Paul dans sa vie	Films d'ici	03/05/2006	France	7	1 836	1	1	1 836
Arriverderci amore	Wild Bunch	02/08/2006	Italie	25	554	4	2	277
Nausicaa	BVI	23/08/2006	Japon	80	1 654	4	4	413
Flandres	Tadrart	30/08/2006	France	75	1 320	3	3	440
Dans Paris	Gémini Films	04/10/2006	France	110	6 907	19	11	627
Bamako	Films du Losange	18/10/2006	Mali	68	9 037	8	8	1 129
					36 935		50	

PROCÉDURE VILLES MOYENNES Titre	Distributeur	Date sortie nationale	Nationalité	Nb copies distributeurs	Entrées	Nb copies demandées par le distributeur	Nb copies	Moyenne entrées par copie
Le Secret de Brokeback mountain	Pathé	18/04/2006	USA	158	69 212	62	41	1 688
L'Ivresse du pouvoir	Pan Européenne	22/02/2006	France	406	34 423	56	40	860
Essaye-moi	ARP	15/03/2006	France	159	3 543	35	10	354
Comme t'y es belle	Pan Européenne	10/03/2006	France	311	8 752	18	14	625
Volver	Pathé	19/05/2006	Espagne	247	64 778	60	45	1 439
Marie-Antoinette	Pathé	24/05/2006	USA	312	21 772	48	31	702
La Tourneuse de pages	Diaphana	09/08/2006	France	200	48 981	66	48	1 020
Le Vent se lève	Diaphana	23/08/2006	Grande-Bretagne	250	54 718	66	52	1 052
Je vais bien ne t'en fais pas	Mars Films	06/09/2006	France	215	35 908	64	33	1 088
Quand j'étais chanteur	Europa corp.	13/09/2006	France	265	23 660	50	41	577
L'Homme de sa vie	Wild Bunch	11/10/2006	France	215	8 364	22	12	697
The queen	Pathé	18/10/2006	Grande-Bretagne	212	24 830	50	20	1 241
Mauvaise foi	Wild Bunch	06/12/2006	France	216	6 690	20	11	608
					405 631		398	

Total entrées Villes Moyennes + Art et Essai : 442 566

Localités servies en copies ADRC pour l'Année 2006, sur la procédure Petites Villes

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
ABBAZIA (PRUNELLI DI FIUMORBO)	20	AUBERVILLIERS	93	BERCK SUR MER	62
ABBEVILLE	80	AUBIGNY	85	BERNERIE EN RETZ (LA)	44
ACHERES	78	AUBIGNY SUR NERE	18	BERRE L'ETANG	13
ACIGNE	35	AUBUSSON	23	BESSE SUR ISSOLE	83
AGDE	34	AUCAMVILLE	31	BETTON	35
AGEN	47	AUCH	32	BEYNES	78
AGON COUTAINVILLE	50	AUCHEL	62	BEYNOST	01
AIGLE (L')	61	AUDIERNE	29	BEZONS	95
AIGUEBELLE	73	AULNAY SOUS BOIS	93	BIDART	64
AIGUES MORTES	30	AUNAY SUR ODON	14	BIGANOS	33
AIGUILLON	47	AURAY	56	BIOLLE (LA)	73
AIGURANDE	36	AUTERIVE	31	BISCAROSSE	40
AILLON LE JEUNE	73	AUTUN	71	BLAGNAC	31
AIZENAY	85	AUXONNE	21	BLAIN	44
AJACCIO	20	AUZIELLE	31	BLAINVILLE SUR L'EAU	54
ALBERT	80	AVESNES SUR HELPE	59	BLAMONT	54
ALBERTVILLE	73	AVIGNON	84	BLANC (LE)	36
ALBI	81	AVION	62	BLANC MESNIL (LE)	93
ALBY SUR CHERAN	74	AVRANCHES	50	BLANQUEFORT	33
ALENCON	61	AX LES THERMES	09	BLAYE	33
ALLOGNY	18	AZY	18	BOBIGNY	93
ALTKIRCH	68	BAGNERES DE LUCHON	31	BOEN SUR LIGNON	42
AMBERIEU EN BUGEY	01	BAGNOLES DE L'ORNE	61	BOHAIN EN VERMANDOIS	02
AMBERT	63	BAGNOLET	93	BOIS COLOMBES	92
AMELIE LES BAINS	66	BAIGORRI	64	BOIS D'OINGT (LE)	69
AMIENS	80	BAILLARGUES	34	BOISSY ST LEGER	94
ANCENIS	44	BAILLEUL	59	BOLBEC	76
ANCIZES COMPS (LES)	63	BAIN DE BRETAGNE	35	BOLLENE	84
ANDELYS (LES)	27	BAINS LES BAINS	88	BONDY	93
ANDERNOS LES BAINS	33	BALARUC LES BAINS	34	BONNEUIL SUR MARNE	94
ANGLES (LES)	66	BALBIGNY	42	BONNEVILLE	74
ANICHE	59	BANYULS S MER	66	BONNEVILLE (Maison d'Arrêt)	74
ANNECY	74	BARAQUEVILLE	12	BORT LES ORGUES	19
ANNEMASSE	74	BARBEZIEUX ST HILAIRE	16	BOUGUENAI	44
ANNONAY	07	BARBOTAN LES THERMES	32	BOULOGNE BILLANCOURT	92
ANTONY	92	BARCELONNETTE	04	BOULOGNE SUR GESSE	31
APT	84	BAREGES	65	BOURBON LANCY	71
ARBUSIGNY	74	BARJAC	30	BOURBOULE (LA)	63
ARCACHON	33	BARJOLS	83	BOURDEAUX	26
ARCUEIL	94	BARNEVILLE CARTERET	50	BOURG ARGENTAL	42
ARGELES GAZOST	65	BATZ SUR MER	44	BOURG D'OISANS (LE)	38
ARGELES SUR MER	66	BAUD	56	BOURGANEUF	23
ARGENT SUR SAULDRE	18	BAUGE	49	BOURGES	18
ARGENTAN	61	BAUME LES DAMES	25	BOURGET (LE)	93
ARGENTAN (Centre de Détention)	61	BAZAS	33	BOURGET DU LAC (LE)	73
ARGENTAT	19	BEAUGENCY	45	BOURGUEIL	37
ARGENTEUIL	95	BEAUMONT SUR OISE	95	BOUSBECQUE	59
ARGENTIERE LA BESSEE (L')	05	BEAUPREAU	49	BRAY DUNES	59
ARGENTON CHÂTEAU	79	BEAUREPAIRE	38	BRAY SUR SEINE	77
ARGENTON SUR CREUSE	36	BEAUVAIS	60	BREAL SOUS MONTFORT	35
ARGENTRE DU PLESSIS	35	BEGLES	33	BRESSUIRE	79
ARRAS	62	BELLAC	87	BRETENOUX (BIARS)	46
ARS SUR MOSELLE	57	BELLEGARDE	01	BRETIGNOLLES SUR MER	85

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
ARUDY	64	BELLEVAUX	74	BRETIGNY SUR ORGE	91
ARZON	56	BELLEVILLE SUR LOIRE	18	BRETTEVILLE SUR LAIZE	14
ATHIS MONS	91	BELLEVILLE SUR SAONE	69	BRIANCON	05
AUBAGNE	13	BENFELD	67	BRICQUEBEC	50
AUBENAS	07	BENODET	29	BRIE COMTE ROBERT	77
BRIGNOLES	83	CESSON SEVIGNE	35	CHEVILLY LARUE	94
BRIOUDE	43	CESTAS	33	CHEYLARD (LE)	07
BRIVE LA GAILLARDE	19	CHABEUIL	26	CHILLY MAZARIN	91
BRON	69	CHAGNY	71	CHINDRIEUX	73
BRUAY LA BUISSIERE	62	CHALAIS	16	CHINON	37
BRUZ	35	CHALINDREY	52	CHOISY	74
BUIS LES BARONNIES	26	CHALLANS	85	CHOISY LE ROI	94
BUISSON DE CADOIN (LE)	24	CHALLES LES EAUX	73	CIOTAT (LA)	13
BUZANCAIS	36	CHALONNES SUR LOIRE	49	CIRY LE NOBLE	71
CABESTANY	66	CHAMBON SUR LIGNON (LE)	43	CIVRAY	86
CABRERETS	46	CHAMONIX	74	CIZOS	65
CADILLAC	33	CHAMPAGNE EN VALROMEY	01	CLAMART	92
CAGNES SUR MER	06	CHAMPAGNOLE	39	CLAMECY	58
CAHORS	46	CHAMPIGNY SUR MARNE	94	CLAYETTE (LA)	71
CALLAC	22	CHANTILLY	60	CLERMONT	60
CALUIRE ET CUIRE	69	CHANTONNAY	85	CLERMONT L'HERAULT	34
CAMARES	12	CHAPEIRY	74	CLICHY	92
CAMARET SUR MER	29	CHAPELLE BASSE MER (LA)	44	CLISSON	44
CAMBO LES BAINS	64	CHAPELLE DE GUINCHAY 5LA°	71	CLUNY	71
CAMBRAI	59	CHAPELLE EN VERCORS (LA)	26	CLUSES	74
CAMPBON	44	CHAPONNAY	69	COLOMBES	92
CANCALE	35	CHARBONNIERES LES BAINS	69	COLOMIERS	31
CANEJAN	33	CHARITE SUR LOIRE (LA)	58	COMBOURG	35
CANET EN ROUSSILLON (LE)	66	CHARLIEU	42	COMBS LA VILLE	77
CANNES LA BOCCA	06	CHARMOILLES	25	COMMERCY	55
CANNET (LE)	06	CHAROLLES	71	COMPIEGNE	60
CANTELEU	76	CHARTRES DE BRETAGNE	35	CONCARNEAU	29
CAPBRETON	40	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	16	CONDÉ SUR VIRE	50
CAPDENAC	12	CHASSIEU	69	CONDIEU	69
CAPTIEUX	33	CHÂTEAU ARNOUX	04	CONDOM	32
CARANTEC	29	CHÂTEAU D'OLONNE	85	CONFLANS EN JARNISY	54
CARBON BLANC	33	CHÂTEAU DU LOIR	72	CONFLANS STE HONORINE	78
CARBONNE	31	CHÂTEAU GONTIER	53	CONFOLENS	16
CARCANS MAUBUISSON	33	CHÂTEAU RENAULT	37	CONTIS ST JULIEN EN BORN	40
CARENTAN	50	CHÂTEAUBRIANT	44	CORBARA	20
CARHAIX PLOUGUER	29	CHÂTEAUGIRON	35	CORBAS	69
CARMAUX	81	CHÂTEAULIN	29	CORBIE	80
CAROLLES	50	CHÂTEAUNEUF LA FORET	87	CORRENS	83
CARPENTRAS	84	CHÂTEAUNEUF LES MARTIGUES	13	CORTE	20
CARQUEFOU	44	CHÂTEAURENARD	45	COSNE COURS SUR LOIRE	58
CARRY LE ROUET	13	CHATEAUROUX	36	COTIGNAC	83
CASTANET TOLOSAN	31	CHATELARD (LE)	73	COUARDE SUR MER (LA)	17
CASTELGINEST	31	CHATELLERAULT	86	COULGENS - (ROCHETTE)	16
CASTELJALOUX	47	CHATENAY MALABRY	92	COURBEVOIE	92
CASTELMAUROU	31	CHATILLON	92	COURNEUVE (LA)	93
CASTELNAU DURBAN	09	CHATILLON EN VENDELAIS	35	COURNAY D'AUVERGNE	63
CASTELNAUDARY	11	CHATILLON SUR CHALARONNE	01	COURPIERE	63
CASTELSARRASIN	82	CHATRE (LA)	36	COURRIERES	62
CASTETS	40	CHAUDS AIGUES	15	COURS LA VILLE	69
CASTILLONNES	47	CHAUFFAILLES	71	COURSEULLES SUR MER	14
CATEAU CAMBRESIS (LE)	59	CHAUMONT	52	COURTINE (LA)	23

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
CAUDEBEC EN CAUX	76	CHAUNY	02	COUTANCES	50
CAUDRY	59	CHAUVIGNY	86	COUTRAS	33
CAUMONT L'EVENTE	14	CHAVANNES	18	CRAN GEVRIER	74
CAUSSADE	82	CHAZAY D'AZERGUES	69	CRAPONNE	69
CAZERES	31	CHEF BOUTONNE	79	CRECHE (LA)	79
CERIZAY	79	CHELLES	77	CRECY EN PONTTHIEU	80
CERNAY	68	CHEMILLE	49	CREON	33
CERVENS	74	CHERBOURG	50	CREST	26
CRETEIL	94	EVAUX LES BAINS	23	GEYSSANS	26
CROISIC (LE)	44	EVRON	53	GIEN	45
CROZON	29	EYGUIERES	13	GIETTAZ	73
CRUSEILLES	74	EYMOUTIERS	87	GIF SUR YVETTE	91
CUCURON	84	EYSINES	33	GISORS	27
CUISEAUX	71	FALAISE	14	GIVET	08
CUSY	74	FAMECK	57	GONFREVILLE L'ORCHER	76
CUVAT	74	FAOUET (LE)	56	GORRON	53
DAMGAN	56	FAVERGES	74	GOURDON	46
DAMPIERRE SUR SALON	70	FERNEY VOLTAIRE	01	GOURIN	56
DARDILLY	69	FERRALS	11	GOURNAY EN BRAY	76
DAX	40	FERRIERE (LA)	85	GRAMAT	46
DECAZEVILLE	12	FERTE BERNARD (LA)	72	GRANDE SYNTHE	59
DECINES CHARPIEU	69	FERTE MACE (LA)	61	GRASSE	06
DECIZE	58	FERTE MILON (LA)	02	GRAU DU ROI (LE)	30
DESCARTES	37	FEURS	42	GRAVELINES	59
DESERTS (LES)	73	FIGEAC	46	GRAY	70
DESVRES	62	FILLINGES	74	GRENADE SUR GARONNE	31
DIE	26	FIRMINY	42	GREOUX LES BAINS	04
DIEPPE	76	FLECHE (LA)	72	GRON	18
DIEULEFIT	26	FLERS	61	GRUISSAN	11
DIGNE LES BAINS	04	FLEURANCE	32	GUEBWILLER	68
DIGOIN	71	FOIX	09	GUEMENE PENFAO	44
DINAN	22	FONT ROMEU	66	GUEMENE SUR SCORFF	56
DINARD	35	FONTAINEBLEAU	77	GUERCHE DE BRETAGNE (LA)	35
DIVES SUR MER	14	FONTENAY AUX ROSES	92	GUERET	23
DIVONNE LES BAINS	01	FONTENAY LE FLEURY	78	GUEUGNON	71
DOL DE BRETAGNE	35	FONTENAY SOUS BOIS	94	GUICHEN	35
DOMFRONT	61	FONTVIEILLE	13	GUILHERAND GRANGES	07
DOMONT	95	FORBACH	57	GUISE	02
DOMPIERRE SUR BESBRE	03	FORCALQUIER	04	GUJAN MESTRAS (LA HUME)	33
DONGES	44	FOS SUR MER	13	HAGETMAU	40
DORAT (LE)	87	FOSSES	95	HAGUENAU	67
DOUAI	59	FOUESNANT	29	HALLUIN	59
DOUARNENEZ	29	FOUGERES	35	HAM	80
DOUCHY LES MINES	59	FOURAS	17	HARNES	62
DOULLENS	80	FOURMIES	59	HASPARREN	64
DOURDAN	91	FRANCHEVILLE	69	HAUTEVILLE LOMPNES	01
DOUVAINE	74	FRANCONVILLE LA GARENNE	95	HAUTEVILLE SUR MER	50
DOUVRES LA DELIVRANDE	14	FRANGY	74	HAUTMONT	59
DOZULE	14	FRESNES	94	HAY LES ROSES (L')	94
DRAGUIGNAN	83	FRONTIGNAN	34	HAYANGE	57
DUNIERES	43	FRONTON	31	HAYE DU PUIITS (LA)	50
DUNKERQUE	59	GACE	61	HAZEBROUCK	59
EAUZE	32	GAILLAC	81	HENDAYE	64
ECULLY	69	GAILLON	27	HENIN BEAUMONT	62
EGLETONS	19	GANGES	34	HENRICHEMONT	18

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
ELNE	66	GANNAT	03	HERBIERS (LES)	85
EMBRUN	05	GAP	05	HERIC	44
ENTRAYGUES SUR TRUYERE	12	GARDANNE	13	HEYRIEUX	38
ENTRE DEUX GUIERS	38	GARDE (LA)	83	HIRSON	02
EPIERRE	73	GARGES LES GONESSE	95	HONFLEUR	14
EQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE	50	GARLIN	64	HOSSEGOR (SOORTS)	40
ERNEE	53	GAUDE (LA)	06	HOUCHES (LES)	74
ERQUY	22	GENCAY	86	HOULGATE	14
ERSTEIN	67	GENELARD	71	HOURTIN	33
ESPALION	12	GENNEVILLIERS	92	HUELGOAT	29
ETANG SUR ARROUX	71	GERARDMER	88	HYERES	83
ETEL	56	GEX	01	IBOS	65
IGE	71	LIBOURNE	33	MAULE	78
ILE D'AIX	17	LIEVIN	62	MAULEON	79
ILE D'YEU	85	LIFFRE	35	MAULEON LICHARRE	64
ILE ROUSSE	20	LILLE	59	MAURE DE BRETAGNE	35
ILE TUDY	29	LIMOUX	11	MAURIAC	15
INGRANDES	49	LISIEUX	14	MAURY	66
INZINZAC LOCHRIST	56	LISSAY LOCHY	18	MAUVEZIN	32
ISIGNY SUR MER	14	LIT ET MIXE	40	MAYENNE	53
ISLE EN DODON (L')	31	LIVAROT	14	MAZAMET	81
ISLE JOURDAIN (L')	32	LIVRY GARGAN	93	MELE SUR SARTHE (LE)	61
ISLE SUR LA SORGUE (L')	84	LOCHES	37	MELLE	79
ISOLA	06	LOCMINE	56	MENDE	48
ISSOIRE	63	LODEVE	34	MENETOU SALON	18
ISSOUDUN	36	LONDE (LA)	83	MENTHON ST BERNARD	74
ISSY LES MOULINEAUX	92	LONGWY	54	MERDRIGNAC	22
ISTRES	13	LONS LE SAUNIER	39	MERS LES BAINS	80
IVRY SUR SEINE	94	LORIENT	56	MERU	60
JANZE	35	LORIOU SUR DROME	26	MERVANS	71
JARD SUR MER	85	LOROUX BOTTEREAU (LE)	44	MERVILLE	59
JARNY	54	LOUDENVIELLE	65	MESCHERS SUR GIRONDE	17
JEUMONT	59	LOUDUN	86	MEUDON	92
JOEUF	54	LOUHANS	71	MEUNG SUR LOIRE	45
JOINVILLE	52	LOURDES	65	MEXIMIEUX	01
JOINVILLE LE PONT	94	LUC (LE)	83	MEYMAC	19
JONZAC	17	LUDE (LE)	72	MEYTHET	74
JOSELIN	56	LULLIN	74	MEYZIEU	69
JOYEUSE	07	LUNEVILLE	54	MEZE	34
JUVISY SUR ORGE	91	LURE	70	MEZIDON CANON	14
LABOUHEYRE	40	LURY SUR ARNON	18	MILLAU	12
LACANAU	33	LUS LA CROIX HAUTE	26	MIMIZAN	40
LAGNY SUR MARNE	77	LUXEUIL LES BAINS	70	MIRAMAS	13
LALANNE TRIE	65	LUZ ST SAUVEUR	65	MIRANDE	32
LAMALOU LES BAINS	34	LYON	69	MIRECOURT	88
LAMBERSART	59	MACHECOUL	44	MIREPOIX	09
LAMBESC	13	MACHILLY	74	MIRIBEL	01
LAMOTTE BEUVRON	41	MAICHE	25	MITRY MORY	77
LANDERNEAU	29	MAISONS LAFFITTE	78	MOELAN SUR MER	29
LANDIVISIAU	29	MALAKOFF	92	MOINS	69
LANGOGNE	48	MALESTROIT	56	MOIRANS EN MONTAGNE	39
LANGON	33	MAMERS	72	MOISSAC	82
LANGRES	52	MANOSQUE	04	MOISSY CRAMAYEL	77
LANNEMEZAN	65	MANTES LA JOLIE	78	MOLAY LITRY (LE)	14
LAON	02	MARCIAC	32	MONCOUTANT	79

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
LARAGNE MONTEGLIN	05	MARCIGNY	71	MONEIN	64
LAROQUE DES ALBERES	66	MARCOUSSIS	91	MONS EN MONTOIS	77
LATOUR DE FRANCE	66	MARCQ EN BAROEUL	59	MONSEGUR	33
LAVAL	53	MARIGNANE	13	MONSEMPRON LIBOS	47
LAVAUUR	81	MARLY	57	MONT DORE (LE)	63
LAVELANET	09	MARMANDE	47	MONT SAXONNEX	74
LECTOURE	32	MARSANNE	26	MONT ST AIGNAN	76
LEERS	59	MARSEILLE	13	MONTAGNE (LA)	44
LEGE	44	MARTHON	16	MONTAIGU	85
LENCLOITRE	86	MARTIGUES	13	MONTALIVET	33
LEOGNAN	33	MARVEJOLS	48	MONTAUBAN DE BRETAGNE	35
LEON	40	MASSEUBE	32	MONTAUROUX	83
LESNEVEN	29	MASSY	91	MONTBARD	21
LESPARRE MEDOC	33	MATHA	17	MONTBAZON	37
LEVALLOIS PERRET	92	MATHES (LES)	17	MONTBRISON	42
LEZIGNAN	11	MATOUR	71	MONTBRUN LES BAINS	26
MONTDIDIER	80	NOISIEL	77	PLENEUF VAL ANDRE	22
MONTLIMAR	26	NONTRON	24	PLESSIS ROBINSON (LE)	92
MONTENDRE	17	NORT SUR ERDRE	44	PLESSIS TRIVISE (LE)	94
MONTFORT SUR MEU	35	NOTRE DAME DE GRAVENCHON	76	PLESTIN LES GREVES	22
MONTGERON	91	NOTRE DAME DE MONTS	85	PLEURTUIT	35
MONTGUYON	17	NOVALAISE	73	PLOERMEL	56
MONTIGNAC	24	NOYON	60	PLOUESCAT	29
MONTIGNY LE BRETONNEUX	78	NOZAY	44	PLOUGASTEL DAOULAS	29
MONTIGNY LES CORMEILLES	95	NUITS ST GEORGES	21	PLOUGONVELIN	29
MONTJEAN SUR LOIRE	49	NYONS	26	PLOUGUENAST	22
MONTLUEL	01	OBERNAI	67	POITIERS	86
MONTMEDY	55	OISSEL	76	POITIERS - VOUNEUIL SUR VIENNE	86
MONTMOREAU ST CYBARD	16	OLLIOULES	83	POIX DE PICARDIE	80
MONTMORILLON	86	OLORON STE MARIE	64	POLIGNY	39
MONTPON MENESTEROL	24	ONNION	74	POMMERAYE (LA)	49
MONTREUIL	93	ORANGE	84	POMPIGNAC	33
MONTREUIL SUR MER	62	ORBAY	68	PONS	17
MONTRICHARD	41	ORGUEILLEUSE (L')	14	PONT A MOUSSON	54
MONTROUGE	92	ORLEANS	45	PONT DE BEAUVOISIN (LE)	73
MORCENX	40	ORNANS	25	PONT DE ROIDE	25
MORESTEL	38	ORRY LA VILLE	60	PONT L'ABBE	29
MOREZ	39	ORSAY	91	PONT L'EVEQUE	14
MORLAIX	29	ORTAFFA	66	PONT ST ESPRIT	30
MORNANT	69	ORTHEZ	64	PONT STE MAXENCE	60
MORTAGNE AU PERCHE	61	OSSEJA	66	PONTARLIER	25
MORTAIN	50	OUISTREHAM	14	PONTAULT COMBAULT	77
MORTEAU	25	OULLINS	69	PONTCHÂTEAU	44
MOULINS	03	OUROUER LES BOURDELINS	18	PONTONX SUR L'ADOUR	40
MOURENX	64	OUVEILLAN	11	PONTORSON	50
MUGRON	40	OYONNAX	01	PORNIC	44
MULSANNE	72	PAIMPOL	22	PORT DE BOUC	13
MUNSTER	68	PALAIS (LE)	56	PORT LEUCATE	11
MUR DE BARREZ	12	PAMIERIS	09	PORT ST LOUIS DU RHONE	13
MURAT	15	PANTIN	93	PORT VENDRES	66
MURE (LA)	38	PARTHENAY	79	PORTES LES VALENCE	26
MURET	31	PAUILLAC	33	PORTICCIO (GROSSETTO PRUGNA)	20
MUSSIDAN	24	PAVILLONS SOUS BOIS (LES)	93	POULIGUEN (LE)	44
MUTZIG	67	PEAGE DE ROUSSILLON (LE)	38	POUZAUGES	85
MUZILLAC	56	PELUSSIN	42	PRADES	66

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
NANGIS	77	PENMARCH	29	PRADET (LE)	83
NANTES	44	PENNE SUR HUVEAUNE (LA)	13	PRAYSSAC	46
NANTUA	01	PEONE	06	PREFAILLES	44
NARBONNE	11	PEPIEUX	11	PRIVAS	07
NAVES	74	PERON	74	PUY ST VINCENT	05
NERAC	47	PERONNE	80	QUEND	80
NEUBOURG (LE)	27	PERREUX SUR MARNE (LE)	94	QUESTEMBERT	56
NEUFCHÂTEAU	88	PERTUIS	84	QUIBERON	56
NEUFCHATEL EN BRAY	76	PESSAC	33	QUIMPERLE	29
NEUFCHATEL HARDELLOT	62	PEYRAT LE CHÂTEAU	87	QUINTIN	22
NEUILLY PLAISANCE	93	PEZENAS	34	RABASTENS	81
NEUILLY SUR SEINE	92	PHALSBOURG	57	RAMATUELLE	83
NEUVIC	19	PIERRELATTE	26	RAMONVILLE ST AGNE	31
NEUVILLE DE POITOU	86	PIGNY	18	RAON L'ETAPE	88
NEUVILLE SUR SAONE	69	PIROU	50	REDON	35
NOEUX LES MINES	62	PLAISANCE DU GERS	32	REICHSHOFFEN	67
NOGARO	32	PLAISANCE DU TOUCH	31	REIGNIER	74
NOGENT LE ROTROU	28	PLANCHER LES MINES	70	REIMS	51
NOGENT SUR SEINE	10	PLANFOY	42	REMIREMONT	88
NOIRETABLE	42	PLELAN LE GRAND	35	RENAZE	53
REOLE (LA)	33	SAVIGNY SUR ORGE	91	ST FLORENT LE VIEIL	49
REQUISTA	12	SCEAUX	92	ST FLORENT SUR CHER	18
RETHEL	08	SCHILTIGHEIM	67	ST FLOUR	15
RETIERS	35	SCIEZ	74	ST GALMIER	42
REVEL	31	SEDERON	26	ST GAUDENS	31
REVILLE	50	SEES	61	ST GENIES BELLEVUE	31
REZE LES NANTES	44	SEGRE	49	ST GENIEZ D'OLT	12
RIANS	18	SELESTAT	67	ST GENIS DE SAINTONGE	17
RIBEAUVILLE	68	SELLES SUR CHER	41	ST GENIS LAVAL	69
RIBERAC	24	SEMUR EN AUXOIS	21	ST GENIX SUR GUIERS	73
RICHELIEU	37	SENLIS	60	ST GEORGES DE DIDONNE	17
RIEUPEYROUX	12	SENONCHES	28	ST GEORGES DE REINTEMBULT	35
RILLIEU	69	SEREMANGE	57	ST GEORGES D'ESPERANCHE	38
RIOM	63	SERVANCE	70	ST GEORGES SUR MOULON	18
RIOM ES MONTAGNES	15	SEVRAN	93	ST GIRONS	09
RION DES LANDES	40	SEVRES	92	ST GOBAIN	02
RIS ORANGIS	91	SEVRY	18	ST GRATIEN	95
RIVE DE GIER	42	SEYNOD	74	ST HERBLAIN	44
RIXHEIM	68	SIGEAN	11	ST HILAIRE DU HARCOUET	50
ROANNE	42	SILLINGY	74	ST HILAIRE LA PALUD	79
ROCHE BERNARD (LA)	56	SISTERON	04	ST HONORE LES BAINS	58
ROCHE CHALAIS (LA)	24	SIX-FOURS	83	ST JEAN D'ANGELY	17
ROCHE SUR FORON (LA)	74	SOLRE LE CHÂTEAU	59	ST JEAN D'AULPS	74
ROCHE SUR YON (LA)	85	SOMMIERES	30	ST JEAN DE BOURNAY	38
ROCHEFOUCAULT (LA)	16	SOREDE	66	ST JEAN DE LUZ	64
RODEZ	12	SOUILLAC	46	ST JEAN DE MONTS	85
ROMAINVILLE	93	SOULAC SUR MER	33	ST JEAN PIED DE PORT	64
ROMORANTIN	41	SOURDEVAL	50	ST JEOIRE	74
RONCE LES BAINS	17	SOUSTONS	40	ST JUNIEN	87
RONCQ	59	SOUTERRAINE (LA)	23	ST JUST CHALEYSSIN	38
ROSCOFF	29	ST AFFRIQUE	12	ST JUST EN CHAUSSEE	60
ROSIERES	07	ST AIGNAN	41	ST LARY SOULAN	65
ROSNY SOUS BOIS	93	ST AMAND MONTROND	18	ST LAURENT DE CERDANS	66
ROSTRENEN	22	ST ANDRE D'APCHON	42	ST LAURENT DE NESTE	65
ROUSSES (LES)	39	ST ANDRE DE CUBZAC	33	ST LAURENT DU PONT	38

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
RUFFEC	16	ST ANTONIN NOBLE VAL	82	ST LEONARD DE NOBLAT	87
RUFFIEUX	73	ST ARNOULT EN YVELINES	78	ST LO	50
RUMILLY	74	ST ASTIER	24	ST MACAIRE EN MAUGES	49
RUOMS	07	ST AULAYE	24	ST MALO	35
SABLE SUR SARTHE	72	ST AVOLD	57	ST MALO DE GUERSAC	44
SABRES	40	ST BREVIN LES PINS	44	ST MANDRIER	83
SAIN BEL	69	ST BRIEUC	22	ST MARCELLIN	38
SAINT ANDRE	66	ST CALAIS	72	ST MARS LA JAILLE	44
SAINTES	17	ST CAST LE GUILDO	22	ST MARTIN D'ARROSSA	64
SALERNES	83	ST CERE	46	ST MARTIN DE CRAU	13
SALIES DE BEARN	64	ST CERGUES	74	ST MARTIN D'HERES	38
SALLANCHES	74	ST CHAMOND	42	ST MARTIN EN HAUT	69
SALLES	33	ST CHELY D'APCHER	48	ST MARTIN LES BESACES	14
SAMATAN	32	ST CIERS SUR GIRONDE	33	ST MAUR DES FOSSES	94
SANARY SUR MER	83	ST CLAUDE	39	ST MEDARD EN JALLES	33
SARLAT	24	ST CYPRIEN	66	ST MEEN LE GRAND	35
SARREBOURG	57	ST CYR L'ECOLE	78	ST MICHEL CHEF CHEF	44
SARREGUEMINES	57	ST CYR SUR MER	83	ST MICHEL DE MAURIENNE	73
SARTENE	20	ST DENIS	93	ST MICHEL SUR ORGE	91
SARZEAU	56	ST DIE	88	ST OUEN	80
SAULIEU	21	ST DIZIER	52	ST OUEN L'AUMONE	95
SAVERDUN	09	ST DONAT	26	ST OUEN SUR SEINE	93
SAVERNE	67	ST EGREVE	38	ST PALAIS	18
SAVIGNY LE TEMPLE	77	ST ETIENNE DE MONTLUC	44	ST PALAIS	64
ST PALAIS SUR MER	17	THUMERIES	59	VERDUN SUR GARONNE	82
ST PAUL DE FENOUILLET	66	THURY HARCOURT	14	VERNEUIL SUR AVRE	27
ST PAUL TROIS CHÂTEAUX	26	TINCHEBRAY	61	VERNOUX EN VIVARAIS	07
ST PHILBERT DE GRAND LIEU	44	TONNAY BOUTONNE	17	VERRIERES LE BUISSON	91
ST PIERRE DE CHARTREUSE	38	TONNEINS	47	VERSAILLES	78
ST PIERRE D'ENTREMONT	73	TONNERRE	89	VERTOU	44
ST PIERRE D'OLERON	17	TOUL	54	VERVINS	02
ST PIERRE LE VIEUX	71	TOULOUSE	31	VESDUN	18
ST PIERRE SUR DIVES	14	TOULOUSE - CINEFOL 31	31	VESINET (LE)	78
ST POL DE LEON	29	TOUR DE SALVAGNY (LA)	69	VESOUL	70
ST POL SUR TERNOISE	62	TOURCOING	59	VEYNES	05
ST PRIEST	69	TOUR-DU-PIN (LA)	38	VIC EN BIGORRE	65
ST QUAY PORTRIEUX	22	TOURNON SUR RHONE	07	VIC FEZENSAC	32
ST REMY DE MAURIENNE	73	TOURNUS	71	VIERZON	18
ST REMY DE PROVENCE	13	TOURS	37	VIEUX BOUCAU LES BAINS	40
ST RENAN	29	TRANCHE SUR MER (LA)	85	VIGNOUX SOUS LES AIX	18
ST SAUVEUR LE VICOMTE	50	TRAPPES	78	VILLARD	74
ST SAVINIEN	17	TREMBLAY EN FRANCE	93	VILLARD BONNOT	38
ST SEVER	40	TREPORT (LE)	76	VILLARS LES DOMBES	01
ST SULPICE	81	TRESSERRE	66	VILLEDIEU LES POELES	50
ST SYMPHORIEN D'OZON	69	TREVIERES	14	VILLEFONTAINE	38
ST SYMPHORIEN SUR COISE	69	TRIMOUILLE (LA)	86	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	31
ST VALLIER	26	TULETTE	26	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE	12
ST VINCENT DE TYROSSE	40	TULLE	19	VILLEJUIF	94
ST YRIEIX LA PERCHE	87	TULLINS	38	VILLELONGUE	66
STE FOY LA GRANDE	33	TURBALLE (LA)	44	VILLENEUVE D'ASCQ	59
STE FOY LES LYON	69	UGINE	73	VILLERS COTTERETS	02
STE HERMINE	85	ULIS (LES)	91	VILLEURBANNE	69
STE LIVRADE SUR LOT	47	UNIEUX	42	VILLIE MORGON	69
STE MARIE SUR MER	44	UNION	31	VILLIERS SUR MARNE	94
STE MENEHOULD	51	URRUGNE	64	VINCENNES	94

VILLE	Dpt	VILLE	Dpt	VILLE	Dpt
STE SIGOLENE	43	USSEL	19	VINGRAU	66
STE SOLANGE	18	UZERCHE	19	VINON	83
STE TULLE	04	UZES	30	VIRE	14
STRASBOURG	67	VAGNEY	88	VIRY CHATILLON	91
SULLY SUR LOIRE	45	VAISON LA ROMAINE	84	VITRE	35
SURESNES	92	VALBERG	06	VITROLLES	13
SURGERES	17	VALBONNE	06	VITRY SUR SEINE	94
TALMONT ST HILAIRE	85	VALDAHON	25	VIUZ EN SALLAZ	74
TANINGES	74	VALENCE D'AGEN	82	VIUZ LA CHIESAZ	74
TARARE	69	VALENCIN	38	VIZILLE	38
TARASCON	13	VALERY	74	VOREPPE	38
TARASCON SUR ARIEGE	09	VALETTE DU VAR (LA)	83	VOUZIERIS	08
TASSIN LA DEMI LUNE	69	VALLET	44	VULBENS	74
TAUTAVEL	66	VALLOIRE (TOURNEE)	73	WITTENHEIM	68
TAVERNY	95	VALOGNES	50	WOIPPY	57
TEIL SUR ARDECHE (LE)	07	VALREAS	84	YDES	15
TEMPLEUVE	59	VALS LES BAINS	07	YENNES	74
TENCE	43	VANNES	56	YERRES	91
TERGNIER	02	VANS (LES)	07	YSSINGEAUX	43
TERRASSON	24	VANVES	92	YVETOT	76
THANN	68	VASSIEUX	26		
THEIL SUR HUISNE (LE)	61	VAUGNERAY	69		
THIERS	63	VAULX	74		
THILLOT (LE)	88	VAULX EN VELIN	69		
THIVIERS	24	VAUX LE PENIL	77		
THONON LES BAINS	74	VAYRAC	46		
THORENS GLIERES	74	VENCE	06		
THOUARS	79	VENISSIEUX	69		

Nombre de localités : 1.228

MODES D'INTERVENTION DE L'ADRC POUR L'ACCES AUX FILMS

(C.A. ADRC du 9.11.2000 et du 10.02.2005)

PREAMBULE :

Par ses divers modes et procédures d'intervention, l'une des missions premières de l'ADRC consiste, sur l'ensemble du territoire et dans un objectif d'aménagement culturel, au profit d'une pluralité de salles, de films et de publics, à favoriser l'accès aux films des salles situées dans des zones ou des localités insuffisamment prises en compte par les diffuseurs, et/ou soumises à la forte concurrence des équipements d'exploitation multisalles concentrés de type " multiplexe ".

L'actualisation de ses modes d'intervention pour l'accès aux films répond, pour une part, à la nécessité d'assurer la cohérence d'action de l'ADRC dans tous les secteurs où elle est appelée à intervenir. D'autre part, elle doit lui permettre de compenser les nouveaux effets perturbateurs du "marché" quant à la meilleure diffusion et exploitation des films sur le territoire, et de veiller au meilleur accès des salles à la plus grande diversité des œuvres.

Les interventions de l'ADRC en tirage de copies sont complémentaires des diffusions mises en place par les distributeurs. Elles permettent de répondre à des besoins et des demandes de salles que les seules possibilités des distributeurs ne peuvent résoudre au moment de la sortie des films, ou dans un délai répondant aux besoins des salles.

L'ADRC ne se substitue pas aux responsabilités et aux fonctions du distributeur, et ne peut devenir, pour certaines salles, le seul interlocuteur sur un film, en lieu et place du distributeur.

Pour déterminer son intervention, l'ADRC, et ses divers Comités Techniques Professionnels, doivent apprécier, avec toute la précision nécessaire, les stratégies de diffusion des films faisant l'objet de demandes de l'exploitation.

Cette intervention ne peut s'opérer qu'en fonction de la cohérence et de la couverture territoriale des plans de diffusion nationaux des films qui doivent être communiqués à l'ADRC dans un délai permettant leur analyse.

Seront ainsi envisagés, entre autres, la répartition de la diffusion entre les salles des villes-clés et celles des villes petites et moyennes, et l'accessibilité aux copies pour les salles sans lien structurel, direct ou indirect, avec le diffuseur du film, notamment l'accessibilité de la version originale.

Des stratégies de diffuseur contraires à ces conditions de répartition et d'accessibilité des films ne pourraient donner lieu à une intervention complémentaire de l'ADRC.

En effet, quelle que soit la procédure ADRC par laquelle ces copies sont mises en place, les copies ADRC ne peuvent suffire à rétablir une cohérence de diffusion nécessaire sur les films, et à assurer une pleine accessibilité du film pour les salles.

Par ailleurs, l'ADRC ne doit pas contribuer à instituer une diffusion à deux vitesses : d'un côté le distributeur qui, en fonction de ses relations et impératifs commerciaux, ne se préoccuperait plus que des salles structurellement dominantes, apparaissant comme incontournables (par exemple celles des circuits d'exploitation nationaux), et de l'autre l'ADRC qui, en fonction de ses préoccupations d'aménagement culturel et de pluralisme de la diffusion et de l'exploitation des films, tendrait à devenir l'interlocuteur privilégié des autres salles.

La responsabilité et l'action du distributeur en faveur d'un réseau de salles diversifié, à l'échelle de l'ensemble du territoire, apparaît bien comme une nécessité pour le maintien et le développement de la diversité de diffusion des films.

I - DISPOSITIFS ET PROCEDURES D'INTERVENTION DE L'ADRC

L'ADRC intervient pour le meilleur accès aux films, par le tirage de copies supplémentaires, selon **3 dispositifs**.

Les villes " petites " et " moyennes " sont ainsi qualifiées par l'ADRC sur la base des entrées annuelles réalisées (données CNC).

Pour certains films que leurs plans de diffusion rendent moins accessibles, par exemple sur le secteur Art et Essai, des salles implantées dans des villes plus importantes pourront, par dérogation, si elles en font la demande, et avec l'accord nécessaire du distributeur, bénéficier du dispositif de circulation de copies " Petites Villes ".

Pour tous les dispositifs, la condition préalable établit que l'exploitant bénéficiaire doit être en règle au regard des textes et obligations régissant son activité.

1/ Dispositif pour les salles des " Petites Villes " : Circulation de la copie sur la base 1 salle = 1 semaine

Définition des " Petites Villes ADRC " : Villes réalisant moins de 35 000 entrées annuelles.

Dérogations : les salles des villes réalisant dans l'année de 35 000 à 50 000 entrées peuvent accéder à ce dispositif, à leur demande, pour faciliter leur accès à certains films de diffusion plus réduite. Sur le secteur de l'Art et Essai, des salles de villes plus importantes peuvent accéder à ce dispositif. Ces dérogations doivent obtenir l'accord des distributeurs concernés et seront envisagées cas par cas par l'ADRC en fonction des conditions de diffusion du film et de l'état des demandes.

Mode d'intervention : Les demandes des salles sont produites directement auprès des correspondants régionaux de l'ADRC qui organisent et gèrent les circulations de copies en accord avec les distributeurs. Une copie peut être tirée quand une circulation est établie pour au moins 7 salles, soit 7 semaines d'exploitation, et dans la mesure où les demandes sont confirmées et fiables, non soumises au risque d'annulation.

Le tirage sera donc confirmé au vu du maintien des demandes au moment où les premiers résultats du film seront connus.

Fonctionnement :

Le non-respect par un exploitant des modes de fonctionnement suivants peut l'exclure des circulations ADRC.

> **Programmation** : 1 semaine d'exploitation par salle, avec un minimum de 5 séances dans la semaine. Cette exigence est prise en compte par l'ADRC en fonction des conditions habituelles d'exploitation de la salle concernée, du film considéré, et du contexte d'exploitation.

Par ailleurs, si la meilleure exploitation du film le nécessite, une reprise d'une copie ADRC du même film peut être programmée ultérieurement dans la mesure où cela n'entrave pas l'accès au film pour d'autres salles.

> **Conditions économiques** :

- partage des recettes à 50 % sans minimum garanti, y compris pour une reprise éventuelle.
- l'exploitant transmet directement sa copie à l'exploitant qui le suit dans la circulation que lui a transmise l'ADRC, selon les conditions indiquées par l'ADRC.

En cas de reprise de programmation d'une copie ADRC demandée par des exploitants après le retour au stock distributeur de la copie considérée, après l'achèvement de la circulation initiale ADRC, les conditions économiques ADRC pour les nouvelles programmations ne s'appliqueront que dans le cas d'une nouvelle circulation de la copie de salle à salle sur au moins 4 semaines, avec au moins 3 séances par semaine.

> **Transports** : - l'exploitant assume dans les meilleures conditions le transport de la copie vers la salle qui suit dans la circulation établie par l'ADRC, selon les conditions indiquées par l'ADRC, et en respectant les contraintes horaires de programmation de la salle destinataire.

- le premier et le dernier transport dans la circulation établie par l'ADRC – soit le départ de la copie du stock du distributeur et son retour à ce stock – sont assumés par le distributeur du film.

> **Résultats d'exploitation** : chaque salle doit impérativement communiquer au plus tôt les résultats du film à l'ADRC qui doit évaluer en permanence le fonctionnement des dispositifs dont elle a la charge.

2/ Dispositif pour les salles des “ Villes Moyennes ”

Définition des “ Villes Moyennes ADRC ” : Villes réalisant de 35 000 à 215 000 entrées annuelles.

Dérogations : Selon les indications du dispositif Petites Villes, et afin d'améliorer leur accès à une diversité de films, notamment dans le secteur de l'Art et Essai, des salles de ces villes peuvent être intégrées, à leur demande, et en accord avec les distributeurs concernés, à des circulations Petites Villes.

Mode d'intervention : Les demandes des salles de villes moyennes doivent être prises en compte par le distributeur. Pour les demandes qu'il estime ne pas pouvoir satisfaire dans un délai satisfaisant pour les salles, le distributeur les organise en un plan de diffusion complémentaire proposé alors à l'ADRC, après lui avoir communiqué le plan de diffusion national complet du film.

Une copie peut être demandée dès lors qu'elle sera programmée pour au moins 8 semaines, chaque salle pouvant programmer la copie plusieurs semaines consécutives sans pouvoir excéder 5 semaines.

Le distributeur doit, par ailleurs, mettre en place lui-même au moins 80 copies au moment de l'intervention de l'ADRC.

Un Comité Technique Professionnel (C.T.P. , voir page 3 : point 4), administré et arbitré par l'ADRC, analyse la demande et détermine le nombre de copies pouvant être octroyé en fonction des demandes réelles des salles, des résultats commerciaux du film, et de la stratégie et pratique de diffusion du distributeur.

Cette intervention se confirme donc après la sortie du film faisant l'objet de la demande. Par ailleurs, des demandes complémentaires pourront être produites et étudiées ultérieurement en fonction des résultats et de la diffusion réelle du film.

Fonctionnement : (suite du Dispositif Villes Moyennes)

Le non-respect par un distributeur des modes de fonctionnement ci-après peut l'exclure du bénéfice d'une telle intervention.

> **Plafond d'intervention de l'ADRC** : 40 % maximum du tirage distributeur, 100 copies maximum sous condition que le film réalise 20 % au moins de part du marché hebdomadaire Paris-Périphérie (Ciné-Chiffres).

> **Programmation** : - les copies VM ADRC sont mises en place pour 8 semaines d'exploitation ; si l'ensemble des demandes villes moyennes ont été satisfaites, les copies peuvent alimenter des petites villes en fin de circulation.

- une copie VM ADRC doit changer de ville dès lors que son résultat hebdomadaire est inférieur de 50 % à celui de la semaine précédente.
- une copie VM ADRC ne peut rester plus de 5 semaines dans la même ville.

> **Conditions économiques** : - location à 50 % sans minimum garanti

- **les copies VM ADRC sont remboursables** dès lors que les recettes distributeur générées par ces copies dépassent un seuil relatif au coût de tirage effectif des copies, seuil défini ci-après.

> **Information** : - le distributeur informe immédiatement l'ADRC :

* dès le lundi, du plan de diffusion définitif du démarrage du film attribuant les copies confirmées par l'ADRC

* des résultats obtenus par les copies à compter de leur mise en place

* du plan de diffusion définitif des copies dès la fin de leur exploitation

- le distributeur informe chaque exploitant de l'origine ADRC du financement de la copie VM ADRC
-

Remboursement des copies : une copie VM ADRC est remboursable à l'ADRC aux conditions suivantes :

Une copie VM ADRC doit être remboursée par le distributeur à l'ADRC dès lors que les recettes distributeur générées par la circulation de cette copie sur 8 semaines sont égales ou supérieures au seuil défini par le coût effectif de la copie ADRC considérée multiplié, selon les cas, par un des coefficients suivants :

. si le distributeur a obtenu moins de 20 copies VM ADRC :	coefficient = 5
. de 20 à 40 copies VM ADRC :	coeff. = 3
. plus de 40 copies VM ADRC :	coeff. = 2

Ce coefficient est ramené à 6 pour les films sortant pour l'été, soit du 15 juin au 15 août.

D'autre part, lorsque le plan de diffusion définitif des copies obtenues fait apparaître un arrêt de l'exploitation des copies avant les 8 semaines minimum exigées, le distributeur devra rembourser une copie pour chaque cumul de 8 semaines de non-circulation constaté. Toutefois, la 7^{ème} et la 8^{ème} semaine ne seront comptabilisées que comme une seule semaine.

3/ Dispositif " Art et Essai " : Salles et films du secteur Art et Essai

Salles et villes destinataires : Les exploitants bénéficiaires sont ceux des salles Art et Essai indépendantes des régions et de la périphérie parisienne. La détermination des villes et salles destinataires des copies AE ADRC ayant demandé un film s'effectue en cohérence avec le plan de diffusion distributeur.

Mode d'intervention et fonctionnement : Ils sont identiques à ceux du dispositif Villes Moyennes, avec un Comité Technique Professionnel spécifique au dispositif Art et Essai.

Les copies AE ADRC attribuées sont donc remboursables dans les mêmes conditions que pour les Villes Moyennes.

4/ Les C.T.P. Villes Moyennes et Art et Essai

Rôle : Evaluer et analyser les demandes présentées à l'ADRC par les distributeurs, en fonction des critères d'évaluation et d'intervention de l'ADRC, afin d'émettre un avis sur l'opportunité et la nature de son intervention. L'ADRC établit la synthèse de ces avis et met en place cette intervention en relation avec le distributeur.

Les avis des membres du CTP donnés à l'ADRC sont confidentiels et ne peuvent être communiqués que sous forme de la synthèse de l'avis du CTP, ceci garantissant l'indépendance de jugement et d'expression de ses membres.

Les CTP se réunissent tous les trimestres à l'ADRC pour établir un bilan des interventions et débattre de leurs évolutions.

Composition : Les membres sont désignés par l'ADRC pour un an renouvelable, avec l'accord du CNC

. **Villes Moyennes : 12 membres**

représentants de la production : **3** ; représentants de l'exploitation : **5** ; représentants de la distribution : **4**

. **Art et Essai : 11 membres**

représentants de la production : **2** ; représentants de l'exploitation : **6** ; représentants de la distribution : **3**

5/ Confirmation anticipée des tirages

Des demandes de programmation certaines, reposant sur une démarche spécifique d'exploitation liée au film faisant l'objet de ces demandes (par exemple sur le secteur jeune public, ou l'Art et Essai, ou s'appuyant sur une opération d'animation, etc.), pourront être confirmées en amont de la sortie nationale du film considéré, dans la mesure où une circulation de copie pourra être établie et répondra aux principes de circulation de l'ADRC. Cette copie pourra éventuellement circuler dès la sortie nationale.

Ces dérogations, qui devront obtenir l'accord du distributeur, ne sont envisageables que dans la mesure où elles permettent une meilleure exploitation du film considéré s'appuyant sur un travail préalable effectif des exploitants concernés.

II - CRITERES D'EVALUATION ET D'INTERVENTION DE L'ADRC

Les interventions de l'ADRC ne peuvent s'exercer que dans le cadre d'une diffusion cohérente des films à l'échelle de l'ensemble du territoire, compte tenu de la pluralité des salles, des films et des publics.

L'ADRC doit veiller, avec les membres de ses Comités Techniques Professionnels, aux meilleures conditions de diffusion et d'accessibilité des films, y compris dans leurs versions originales, pour les salles et les publics.

Les critères suivants devront donc être pris en considération pour déterminer la possibilité et l'opportunité des interventions de l'ADRC.

1/ Couverture territoriale de la diffusion du film

Doivent être évaluées la concentration des copies au niveau des villes-clés, et la répartition des copies entre les villes-clés et les villes moyennes et petites, ainsi que les villes périphériques aux plus grandes unités urbaines.

2/ Accessibilité du film, y compris de la version originale

Doit être évalué l'accès au film pour les salles structurellement indépendantes du diffuseur du film et qui en ont demandé la programmation, notamment dans sa version originale.

3/ Conditions d'accès au film pour les salles et villes situées dans les zones dites "sensibles"

Les zones qualifiées par l'ADRC de "sensibles" sont celles situées dans les zones d'influence directe ou indirecte des équipements concentrés d'exploitation de type multiplexe.

L'ADRC établit pour chaque région la carte des zones "sensibles" et la liste des villes soumises à cette forte concurrence. Elle agit prioritairement pour le meilleur accès aux films des villes et des salles concernées, selon ses divers dispositifs, et en faveur d'actions d'accompagnement sur ces films. L'analyse des plans de diffusion distributeur, et la détermination des interventions ADRC, seront tout d'abord opérées sur cette base.

Des programmations en sortie nationale pourront, dans ces conditions, être envisagées par l'ADRC, si elles répondent aux principes exposés au point 5 (p. 3) "Confirmation anticipée des tirages".

III – CONVENTIONNEMENT ADRC – EXPLOITANT – DISTRIBUTEUR

Tout destinataire d'une copie ADRC doit être informé du statut ADRC de cette copie (selon les procédures, par le distributeur ou le programmateur de la salle) afin qu'il ait la pleine connaissance des obligations et modes de gestion qui s'y attachent.

Le rappel des engagements réciproques figure dans les courriers de confirmation établis par l'ADRC pour chaque intervention.

L'ADRC veille, selon ses divers modes d'intervention, à la meilleure gestion des circulations qu'elle contrôle, à la meilleure information des partenaires, et au respect des engagements de chacun.

L'EXPLOITANT s'engage à

- produire sa demande de programmation de manière certaine, sans risque d'annulation, et à respecter ses obligations commerciales envers le distributeur concerné ;
- programmer au mieux le film en rapport aux conditions habituelles d'exploitation de sa salle et du film concerné ;
- veiller au meilleur état physique de la copie ADRC, à ne pas perturber le bon déroulement de la circulation de copie dont il fait partie, et à assurer notamment son meilleur transport vers la salle qui suit en tenant compte des impératifs de programmation de cette dernière (il en est de même pour les films annonces fournis par le distributeur).

Le DISTRIBUTEUR s'engage à

- respecter les conditions de fonctionnement des interventions ADRC, notamment sur les conditions économiques et sur la programmation ;
- communiquer à l'ADRC, au plus tôt en amont de la sortie du film, les conditions de diffusion du film, notamment par le plan de diffusion national complet et précis indiquant les salles destinataires des copies, avec l'indication des versions des copies (VO et VF) ;
- mettre à la disposition des salles destinataires des copies ADRC tout le matériel d'information, notamment pour la presse, et le matériel d'exploitation du film, notamment les films annonces, ceci pour permettre le meilleur travail d'exploitation du film.

IV – EXPORTATION

Conformément au dispositif d'attribution gratuite de copies aux distributeurs de films français à l'étranger, l'ADRC et le CNC demanderont la mise à disposition d'une partie de ces copies dès la fin de leur exploitation.
